

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION
INCITATIVE ASSURANT LA RÉALISATION DE GAINS
D'EFFICIENCE PAR LE DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ
ET LE TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ

DOSSIER : R-3897-2014 Phase 1

RÉGISSEURS : Mme DIANE JEAN, présidente
Me LISE DUQUETTE
M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 24 AVRIL 2017

VOLUME 12

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
procureur de la Régie;

L'UNE DES MISES EN CAUSE EST : Me

YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ)

Me GUY SARAULT
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ)

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
procureurs d'Énergie Brookfield Marketing (EBM)

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI)

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
procureure du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE HQT	10
MARIE-CLAUDE ROQUET	13
ROBERT C. YARDLEY Jr	13
JAMES M. COYNE	13
STÉPHANE VERRET	13
ANDRÉE BOUCHER	13
LUC DUBÉ	14
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	14
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	69
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	106
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	122
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	128
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT- BÉDARD	172
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	198
INTERROGÉS PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE	205
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	227

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQT) : Indiquer quel pourcentage des revenus requis serait couvert par la formule paramétrique proposée par le Transporteur si l'on excluait les facteurs C, P et A (demandé par EBM)	141
E-2 (HQT) : Fournir le détail du calcul effectué par le Transporteur pour en arriver aux chiffres du tableau qu'on retrouve en page 8 de la présentation du Distributeur, soit 2,06 %, 3,11 % et 2,59 % (Demandé par EBM)	171

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-HQT-HQD-136 : (HQT-10, Doc.1) Présentation Hydro-Québec TransÉnergie	12
C-HQT-HQD-137 : (HQT-10, Doc.2) Présentation Concentric Energy Advisors	12

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-quatrième
2 (24e) jour du mois d'avril :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-quatre
8 (24) avril deux mille dix-sept (2017), dossier
9 R-3897-2014 Phase 1. Établissement d'un mécanisme
10 de réglementation incitative assurant la
11 réalisation de gains d'efficience par le
12 Distributeur d'électricité et le Transporteur
13 d'électricité.

14 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont madame
15 Diane Jean, présidente de la formation, de même que
16 maître Lise Duquette et monsieur Bernard Houle.
17 Le procureur de la Régie est maître Jean-François
18 Ouimette.

19 L'une des mises en cause est Hydro-Québec Transport
20 représentée par maître Yves Fréchette.

21 Les intervenants qui participent à la présente
22 audience sont :

23 Association hôtellerie Québec et l'Association des
24 restaurateurs du Québec représentées par maître
25 Steve Cadrin.

1 Association québécoise des consommateurs
2 industriels d'électricité et le Conseil de
3 l'industrie forestière du Québec représentés par
4 maître Guy Sarault.
5 Énergie Brookfield Marketing représentée par maître
6 Nicolas Dubé et maître Paule Hamelin.
7 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
8 représentée par maître André Turmel.
9 Regroupement national des conseils régionaux de
10 l'environnement du Québec représenté par maître
11 Prunelle Thibault-Bédard.
12 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
13 de lutte contre la pollution atmosphérique
14 représentées par maître Dominique Neuman.
15 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
16 désirent présenter une demande ou faire des
17 représentations au sujet de ce dossier? Je
18 demanderais par ailleurs aux parties de bien
19 vouloir s'identifier à chacune de leurs
20 interventions pour les fins de l'enregistrement.
21 Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que
22 votre cellulaire est fermé durant la tenue de
23 l'audience. Merci.
24 LA PRÉSIDENTE :
25 Alors, bonjour à tous. Nous amorçons aujourd'hui

1 les travaux de la phase 1 du MRI du Transporteur.
2 La Régie, dans sa décision du trente (30) juin deux
3 mille quinze (2015), a retenu les enjeux suivants
4 pour cette phase : l'interprétation de l'article
5 48.1 de la loi et les caractéristiques ou objectifs
6 opérationnels de MRI.

7 Le sept (7) juillet deux mille quinze
8 (2015), la Régie a rendu sa décision concernant
9 l'interprétation de l'article 48.1 de la loi qui
10 prévoit que le MRI du Transporteur doit poursuivre
11 les trois objectifs suivants : l'amélioration
12 continue de la performance et de la qualité de
13 service; la réduction des coûts profitables à la
14 fois aux consommateurs et, selon le cas, au
15 Distributeur ou au Transporteur; l'allégement du
16 processus par lequel sont fixés ou modifiés les
17 tarifs du Transporteur et les tarifs du
18 Distributeur applicables à un consommateur ou à une
19 catégorie de consommateurs.

20 Par ailleurs, en regard des
21 caractéristiques du MRI du Transporteur, la Régie
22 indiquait, dans sa décision procédurale 2017-002,
23 un nombre important de caractéristiques de la
24 proposition du Transporteur sont similaires ou
25 identiques à celles qui étaient proposées par le

1 Distributeur.

2 Pour les concepts discutés dans la phase 1
3 du Distributeur, il s'agit d'examiner l'à-propos de
4 l'application de ces concepts à la situation
5 particulière du Transporteur. Nous souhaitons votre
6 collaboration afin de traiter ce dossier de manière
7 efficiente, dans un esprit d'ouverture et de
8 rigueur.

9 Nous commencerons l'audition sur la preuve
10 en entendant d'abord la preuve du Transporteur puis
11 celle de l'AQCIE-CIFQ et celles des autres
12 intervenants par ordre alphabétique. Le calendrier
13 transmis a été préparé en tenant compte de
14 l'ensemble des informations transmises par les
15 participants pour les présentations des preuves,
16 les contre-interrogatoires et les argumentations.
17 Nous souhaitons votre collaboration afin de
18 respecter le calendrier.

19 Un dernier point pour l'ensemble des
20 procureurs présents. Vous avez pris connaissance de
21 la correspondance de maître David, le procureur
22 d'Option consommateurs, qui considère sa preuve
23 complète et qui demande à la Régie de considérer
24 l'ensemble de sa preuve écrite pour valoir
25 témoignage dans cette phase du dossier. En

1 conséquence, il ne prévoyait pas faire témoigner
2 monsieur Bélanger. Vous avez également remarqué que
3 le calendrier de la Régie n'incluait pas du temps
4 de contre-interrogatoire et de plaidoirie pour OC.
5 La Régie a noté l'absence d'objection des
6 participants, notamment du Transporteur.

7 J'aimerais que l'ensemble des procureurs
8 présents confirme que cela ne leur cause aucun
9 préjudice. Alors, je considère... est-ce que je
10 peux considérer, pour les fins de l'enregistrement,
11 que tous les procureurs présents donnent leur
12 accord? Je vais le considérer ainsi.

13 Enfin, la Régie a pris connaissance de
14 l'ensemble de la preuve au dossier et nous vous
15 invitons donc à faire des présentations qui soient
16 ciblées et qui soulignent les points importants sur
17 lesquels vous souhaitez attirer notre attention. Je
18 donne maintenant la parole au Transporteur.

19 (9 h 05)

20

21 PREUVE DE HQT

22

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Yves Fréchette pour Hydro-Québec TransÉnergie.

25 Alors, rebonjour à tous. Il me fait évidemment très

1 plaisir d'être ici. Je salue bien sûr l'équipe de
2 la Régie et puis je vous transmets les salutations
3 de toute l'équipe de TransÉnergie, bien sûr, qui
4 m'accompagne ce matin. Il y a longtemps qu'on s'est
5 vu, Madame la Présidente. Pour certains d'entre
6 vous, c'est très récent. Mais il reste quand même
7 que c'est une étape importante pour nous qui va
8 clore cette première phase. Alors, comme vous
9 voyez, les témoins sont déjà disposés et prêts à
10 répondre.

11 Je vous mentionne que les curriculum vitae
12 ont été déjà déposés. Alors, y incluant pour
13 messieurs Coyne et Yardley, ainsi que nos témoins.
14 Alors, nous en sommes... Je vous ai également fait
15 circuler à tous les présentations qui seront faites
16 ce matin. Alors, vous avez dans la première...
17 Laquelle préférez-vous, Madame la Greffière?

18 LA GREFFIÈRE :

19 C'est à votre choix.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Je vous laisse aller. Ils vont devenir avec une
22 cote. Allons-y dans l'ordre qu'elles seront
23 présentées. Alors, la première sera la présentation
24 d'Hydro-Québec TransÉnergie qui sera la cote?

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 C-HQT-HQD-136.

3

4 C-HQT-HQD-136 : (HQT-10, Doc.1) Présentation
5 Hydro-Québec TransÉnergie

6

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Et la seconde qui est la présentation qui sera
9 livrée par messieurs Coyne et Yardley, qui est
10 HQT-10, Document 2, est celle-là qui sera C?

11 LA GREFFIÈRE :

12 HQT-HQD-137.

13

14 C-HQT-HQD-137 : (HQT-10, Doc.2) Présentation
15 Concentric Energy Advisors

16

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Voilà! À moins que vous ayez quoi que ce soit, on
19 en serait à la formalité de l'assermentation, si
20 vous permettez.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Vous avez la parole.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est bien.

25

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-quatrième
2 (24e) jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

3

4 MARIE-CLAUDE ROQUET, chef Planification et gestion
5 des actifs, Hydro-Québec TransÉnergie, ayant une
6 place d'affaires au Complexe Desjardins, 19e étage,
7 Montréal (Québec);

8

9 ROBERT C. YARDLEY Jr, Senior Vice President,
10 Concentric Energy Advisors, ayant une place
11 d'affaires au 293, Boston Post Road West,
12 Marlborough, Massachusetts 02152 (USA);

13

14 JAMES M. COYNE, Senior Vice President, Concentric
15 Energy Advisors, ayant une place d'affaires au 293,
16 Boston Post Road West, Marlborough, Massachusetts
17 02152 (USA);

18

19 STÉPHANE VERRET, directeur Commercialisation et
20 affaires réglementaires, Hydro-Québec TransÉnergie,
21 ayant une place d'affaires au Complexe Desjardins,
22 19e étage, Montréal (Québec);

23

24 ANDRÉE BOUCHER, contrôleur TransÉnergie, ayant une
25 place d'affaires au Complexe Desjardins, 12e étage,

1 Montréal (Québec);

2

3 LUC DUBÉ, directeur adjoint Cadre réglementaire et
4 filiales, Hydro-Québec TransÉnergie, ayant une
5 place d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque
6 Ouest, 13e étage, Montréal (Québec);

7

8 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, déposent et disent :

10

11 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

12 Q. [1] Peut-être maintenant, je passerais à la
13 formalité rapide de l'adoption de la preuve. Je
14 vais vous faire ça rondement. Peut-être avec vous,
15 Madame Boucher, pour débiter. Alors, la pièce
16 HQT-3, Document 1, 1.1, 1.2 ainsi que les réponses
17 aux demandes de renseignements, alors vous en avez
18 pris connaissance et vous les adoptez comme étant
19 votre témoignage?

20 Mme ANDRÉE BOUCHER :

21 R. Oui.

22 Q. [2] C'est bien. Monsieur Dubé maintenant, les mêmes
23 pièces HQT-3, Document 1, 1.1, 1.2 qui décrivent
24 la preuve ainsi que les réponses aux demandes de
25 renseignements du Transporteur, vous en avez pris

1 connaissance et vous les adoptez comme étant votre
2 témoignage?

3 M. LUC DUBÉ :

4 R. Oui.

5 Q. [3] C'est bien. Madame Roquet maintenant, alors les
6 pièces HQT-3, Document 1.1, 1.2 et 1 ainsi que les
7 réponses aux demandes de renseignements, et
8 spécifiquement qui concernent les sujets de la
9 planification des investissements, de la stratégie
10 de gestion de la pérennité des actifs, le modèle de
11 gestion des actifs et des indicateurs de
12 performance du Transporteur, qui sont présentés
13 dans ce dossier, ont été préparés sous votre
14 supervision et vous les adoptez comme étant votre
15 témoignage?

16 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

17 R. Oui.

18 Q. [4] C'est bien. Maintenant, Monsieur Verret s'il
19 vous plaît, alors les pièces, les mêmes pièces,
20 HQT-3, Document 1, 1.1, 1.2 ainsi que les réponses
21 aux demandes de renseignements qui concernent
22 précisément la réglementation, de la tarification,
23 de la commercialisation du service de transport
24 dans ce dossier ont été préparés sous votre
25 gouverne, vous les adoptez comme étant votre

1 témoignage?

2 M. STÉPHANE VERRET :

3 R. Oui.

4 (9 h 10)

5 Q. [5] Merci. Mr. Coyne, now, your testimony was
6 quoted HQT-2, Documents 1 and 1.3 and the
7 responses to the information requests that you
8 prepared for this file were made under your
9 supervision and you adopt them for your testimony?

10 Mr. JAMES M. COYNE:

11 A. Yes.

12 Q. [6] Thank you. Mr. Yardley, the last but not the
13 least, the same question and the same quotes for
14 the testimony so you adopt them, which is HQT-1, 1
15 and 1.3, and the responses for the information
16 requests, you adopt them for your testimony in this
17 file?

18 Mr. ROBERT C. YARDLEY:

19 A. Yes.

20 Q. [7] Thank you. Ces formalités étant accomplies,
21 alors je céderais la patinoire - si vous me
22 permettez - ou la parole à nos témoins qui vous
23 feront leurs présentations.

24 (9 h 11)

25

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Alors, bonjour, Madame la Présidente; bonjour,
3 Madame Duquette, Monsieur Houle. Ça me fait plaisir
4 d'être devant vous aujourd'hui ce matin. Alors, on
5 va procéder de la façon suivante. On a une courte
6 présentation de la part du Transporteur, de
7 TransÉnergie, et par la suite, là, nos experts vont
8 également procéder avec une courte présentation,
9 qui se veut un sommaire des points importants à nos
10 yeux, qu'on doit discuter dans le cours de
11 l'audience.

12 Donc, le plan de la présentation est le
13 suivant. Alors, un bref contexte. Nous allons faire
14 un retour sur deux décisions importantes qui, pour
15 nous, conditionnent les échanges qui auront lieu
16 durant l'audience, donc les décisions D-2016-155 et
17 D-2017-043. Je vais revenir également sur les
18 fondements de la proposition du Transporteur.

19 On va couvrir également les particularités
20 du Transporteur au niveau du réseau. Je pense que
21 certains d'entre vous étaient très familiers avec
22 ça mais c'est bien de le rappeler parce qu'on veut
23 avoir un modèle de réglementation incitative qui
24 tient compte de ces particularités et qui les
25 reconnaît.

1 On va parler également de l'efficience du
2 Transporteur. Je pense qu'une des choses qu'il est
3 important de réaliser c'est que le Transporteur se
4 présente dans ce nouveau processus là, de
5 réglementation incitative, avec une performance qui
6 a été très bonne depuis plusieurs années et, ça, je
7 pense que c'est important qu'on le mentionne dès le
8 départ. On a... vous avez devant vous un
9 Transporteur qui est performant. Et on va revenir
10 par la suite sur la structure de coûts, la
11 différence avec la structure de coûts du
12 Distributeur.

13 Enfin, on va couvrir les principales
14 caractéristiques du MRI proposé et une brève
15 conclusion par la suite.

16 Alors, je vais dans les éléments de
17 contexte. Donc, pour nous, c'est important de
18 couvrir ces deux décisions là parce que ça explique
19 l'approche qui est proposée puis l'approche qui est
20 adoptée par le Transporteur pour la présentation à
21 l'audience.

22 Donc, dans la décision D-2016-155, la Régie
23 demandait un complément de preuve au Transporteur
24 pour éviter une duplication des efforts. Et, suite
25 à la scission qu'il y avait eu entre le dossier du

1 Distributeur et du Transporteur, donc la finalité
2 de ce complément de preuve là était de permettre
3 l'identification d'éléments qui étaient similaires
4 entre le Distributeur et le Transporteur, et de
5 pouvoir bien isoler les éléments qui étaient
6 différents entre les deux entités. Et donc... donc,
7 la preuve pertinente, parmi celle qui était
8 administrée dans le dossier du Distributeur, on a
9 dû également identifier quelle était cette partie
10 de preuve qui devait être retenue pour le dossier.

11 Maintenant, la récente décision,
12 D-2017-043, décision sur le MRI du Distributeur, la
13 Régie s'est prononcée sur trois éléments
14 importants. Donc, les principales caractéristiques,
15 bien entendu, du MRI pour le Distributeur; la non-
16 nécessité d'une phase 2 pour la réalisation d'une
17 étude de productivité et la tenue de la phase 3
18 dans le cadre du dossier tarifaire deux mille dix-
19 huit (2018) du Distributeur.

20 Au prochain acétate, dans le fond ce que je
21 fais, c'est que je vais conclure sur les impacts de
22 la décision de la Régie, pour le Distributeur, pour
23 notre dossier du Transporteur. Donc, les impacts
24 tels qu'on les a perçus... tels qu'on les conçoit
25 chez le Transporteur.

1 D'abord je rappelle la position qu'on a
2 émise dans la lettre, que nous avons transmise la
3 semaine dernière à la Régie, qui essentiellement
4 soutenait le propos suivant. Pour tous les éléments
5 qui étaient similaires entre le Transporteur et le
6 Distributeur, notre proposition était d'éviter
7 d'avoir de nouveau le débat sur ces items-là. Et,
8 essentiellement, aux fins de la phase 1, de la
9 détermination des caractéristiques pour le
10 Transporteur, bien, le Transporteur adoptait les
11 mêmes éléments de décision que la Régie pour le
12 Distributeur.

13 Donc, pour nous, ce que ça nous permettait
14 de faire, ça nous permettait de vraiment concentrer
15 les échanges et débats sur les points qui nous
16 apparaissent vraiment importants, les points de
17 différenciation entre le Transporteur et le
18 Distributeur.

19 Donc, à l'acétate ici, on reprend ces
20 principaux éléments là, les principaux points qui
21 distinguent le Transporteur du Distributeur. J'en
22 fais simplement une énumération ici parce que mes
23 collègues vont le couvrir plus en détail par la
24 suite.

25 Donc, au niveau des charges nettes

1 d'exploitation, il y a différents ajustements
2 annuels qui sont proposés à la formule
3 d'indexation. Un ajustement pour la croissance,
4 ajustement pour les éléments de suivis
5 particuliers, des ajustements pour la maintenance
6 qui est liée à la pérennité et les ajustements pour
7 les activités récurrentes. Donc, avec les
8 différents facteurs qui sont identifiés sur
9 l'acétate.

10 (9 h 16)

11 Il y a également les autres composantes des
12 revenus requis qui se composent des composantes de
13 base et des comptes d'écarts. La question de la
14 détermination du facteur de productivité pour
15 l'application à la dernière année du mécanisme de
16 réglementation incitative ou lors des mécanismes
17 subséquents. Et finalement les différentes
18 dimensions qui définissent, là, les... la
19 performance pour les choix d'indicateurs, choix qui
20 devront être effectués dans la Phase 3 du dossier.

21 Également, tout comme pour le Distributeur,
22 l'examen des paramètres précis du MRI devrait se
23 faire en Phase 3 et notre proposition est que cette
24 Phase 3-là ait lieu dans le dossier tarifaire deux
25 mille dix-neuf (2019) du Transporteur pour

1 permettre, comme la suggestion a été faite, un
2 décalage entre la première année de coût de service
3 du Distributeur et la première année de coût de
4 service du Transporteur. Donc éviter d'avoir ces
5 deux audiences importantes là la même année.

6 Maintenant au niveau des fondements de la
7 proposition, alors conformément à ce qu'on vous a
8 présenté dans notre preuve, la proposition du
9 Transporteur est alignée avec les grands constats
10 d'Elenchus, donc rapport qui a été mandaté, là, par
11 la Régie en tout début de processus. Alors les
12 objectifs doivent être clairement définis, c'est le
13 cas, vous l'avez rappelé dans votre mot
14 d'ouverture, donc les objectifs à l'article 48.1 de
15 la Loi sur la Régie sont bien connus.

16 Le MRI doit être adapté aux particularités
17 et au contexte du Transporteur. Pour nous, le point
18 crucial - puis on va avoir la chance certainement
19 d'échanger beaucoup là-dessus - pour nous, le point
20 crucial c'est que le mécanisme qui sera adopté par
21 le Transporteur puisse accommoder le modèle de
22 gestion des actifs, qui est pour nous l'outil
23 essentiel de détermination des investissements
24 optimaux et des charges optimales pour la
25 maintenance du réseau de transport. Donc pour nous,

1 il est essentiel que le mécanisme qu'on va adopter
2 puisse bien accommoder cet outil-là, qui est très
3 performant.

4 À défaut de pouvoir reconnaître le MGA,
5 pour nous, il y aurait trois conséquences
6 importantes qui pourraient en découler. D'abord, si
7 les choix... les choix optimaux d'investissements
8 et de maintenance ne sont pas en lien avec le MGA,
9 mais plutôt en lien par exemple avec une formule
10 I-X, une des premières conséquences c'est que la
11 qualité du service et la performance du
12 Transporteur pourraient en souffrir parce que les
13 choix ne seront pas basés sur un modèle qui permet
14 de faire des choix optimaux.

15 Si le Transporteur décide tout de même
16 d'investir et de maintenir cette qualité de service
17 là, la deuxième conséquence c'est que ce sera le
18 rendement de l'actionnaire qui sera affecté par...
19 par le mécanisme s'il n'est pas bien adapté à la
20 réalité du Transporteur.

21 Et finalement la troisième conséquence
22 potentielle c'est l'allégement du processus
23 réglementaire qui pourrait être affecté, qui
24 pourrait nécessiter que le Transporteur se présente
25 à répétition devant la Régie pour pouvoir corriger

1 des lacunes aux mécanismes qui seraient... qui
2 seraient adoptés. Donc pour nous, c'est essentiel
3 que le MGA soit bien reconnu comme outil
4 d'optimisation.

5 Une autre caractéristique, un autre constat
6 d'Elenchus c'est que les MRI applicables à des
7 transporteurs d'électricité c'est très rare. On
8 n'en retrouve aucun en Amérique du Nord et
9 Elenchus, je pense dans l'ensemble de la recherche
10 qu'ils ont faite, ils en ont trouvé trois à travers
11 le monde, dont... dont certains reposaient sur les
12 « building block ». Donc pour un transporteur nord-
13 américain, c'est une première ici ce qu'on est en
14 train de faire à la Régie.

15 Pour nous, ce que ça signifie, c'est qu'il
16 est important qu'on recherche d'abord avoir un
17 premier régime qui soit simple d'application et ça
18 dicte pour nous d'adopter une démarche prudente
19 dans la définition du premier MRI. Tout en
20 conservant certains des éléments du cadre
21 réglementaire actuel, je pense que c'est un élément
22 important de réaliser. Et on a été questionné à
23 quelques reprises à savoir la proposition que l'on
24 fait, comment elle se distingue du régime actuel.
25 Une des choses qu'il est important de reconnaître

1 c'est que le régime actuel incorpore déjà des
2 éléments de la réglementation incitative, que l'on
3 pense aux indicateurs de performance qui sont
4 déjà... qui sont déjà suivis pour le Transporteur,
5 l'application d'une formule paramétrique, la mise
6 en place du MTER depuis quelques années. Alors tout
7 ça, ce sont des éléments, des ingrédients qui
8 contribuent à mettre... à avoir en place un régime
9 qui est... qui est incitatif.

10 Donc en plus d'être en lien avec les grands
11 constats d'Elenchus, notre proposition est basée
12 sur les recommandations des experts de CEA et est
13 en lien avec les objectifs de l'article 48.1 de la
14 loi. Maintenant je vais céder la parole à ma
15 collègue Marie-Claude.

16 (9 h 21)

17 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

18 R. Comme Stéphane le mentionne, c'est important pour
19 nous de s'assurer que, on pense que, pour bâtir un
20 bon MRI, il faut tenir compte des particularités du
21 Transporteur. Je l'ai souligné ici. On rappelle
22 qu'on est le principal transporteur d'électricité
23 au Québec. On rappelle que notre réseau est vaste,
24 qu'il est complexe puis qu'il y a des
25 caractéristiques uniques. Je vais les mentionner un

1 peu. Si on essayait de trouver un vis-à-vis qui
2 aurait le même match, il faudrait aller chercher
3 plusieurs différents réseaux pour essayer de
4 couvrir l'ensemble.

5 On parle de quinze (15) interconnexions; on
6 parle de neuf groupes convertisseurs; on parle
7 évidemment de la grande distance entre la
8 production et la charge; le fait qu'on a un réseau
9 qui est faiblement maillé. Donc, ça veut dire qu'il
10 est vulnérable au niveau de la fréquence. Ça nous
11 impose beaucoup de compensations dynamiques. On
12 pense à notre compensateur statique synchrone, les
13 grandes plate-formes de compensation en série. On a
14 des grands automatismes pour manoeuvrer tout ça.
15 Ça, c'est lié également au fait que notre réseau,
16 on l'appellerait faiblement maillé par opposition,
17 par exemple, au réseau américain qui est très
18 densément maillé.

19 Évidemment, notre réseau de transport est
20 vieillissant. Il est également hautement sollicité.
21 Pour s'assurer qu'on maintient la fiabilité de
22 l'ensemble dans un contexte, justement, de
23 vieillissement, on a recours au modèle de gestion
24 des actifs. C'est un modèle qui vise à déterminer
25 le scénario optimisé d'intervention à long terme,

1 on ne regarde pas juste le court terme, à long
2 terme, entre la maintenance et la pérennité.

3 Et ce qu'on cherche à faire, c'est de
4 minimiser à l'ultime l'impact sur les tarifs. Donc,
5 c'est un scénario qui revient au coeur de notre
6 efficacité. C'est un scénario qui nous amène à
7 avoir un niveau d'investissements très modeste. En
8 contrepartie, ce niveau-là amène le parc à
9 vieillir. Et donc, c'est important d'adapter le
10 niveau de maintenance à un niveau approprié.

11 On se rappelle dans le dossier tarifaire,
12 le dernier dossier tarifaire qu'on soulignait
13 l'effet volume, l'effet taux. Je le résume très
14 rapidement. Le parc vieillit. Donc, on a de plus en
15 plus d'actifs qui sont dans la deuxième phase de
16 leur durée de vie. Alors, il y a un effet volume.
17 Deuxièmement, on constate dans nos statistiques de
18 défaillance qu'en deuxième phase de durée de vie,
19 on a plus de maintenance à faire pour maintenir le
20 même niveau de fiabilité de l'actif. Ça, c'est
21 l'effet taux.

22 Alors, ces éléments-là combinés,
23 évidemment, grugent l'efficacité de l'enveloppe qui
24 est disponible pour faire la maintenance.
25 D'ailleurs, dans la décision, dans la dernière

1 décision, la Régie constate l'impact combiné des
2 deux effets. Et cet effet-là, évidemment, c'est de
3 restreindre graduellement l'enveloppe actuellement
4 destinée à la maintenance.

5 Alors, une stratégie, un outil qui est au
6 coeur de l'efficience en minimisant les
7 investissements, ça demeure dans le but de
8 maintenir la fiabilité du réseau. Je mentionne
9 également que c'est un élément qui est en
10 amélioration continue. On est à le parfaire, non
11 seulement par les retours d'expérience de la mise
12 en oeuvre de ces nouvelles activités là qu'on met
13 de l'avant, je pense entre autres aux activités de
14 maintenance ciblées, mais également dans la
15 bonification de tous nos outils de modélisation. On
16 a beaucoup de projets de R&D pour améliorer nos
17 modèles sur le vieillissement des actifs, et
18 caetera, pour s'assurer qu'on a l'outil des plus
19 performants.

20 Cet outil même, je pourrais vous dire que
21 c'est un élément d'unicité par rapport à nos autres
22 partenaires, nos autres collègues transporteurs.
23 Alors, c'est une approche très innovante en termes
24 de gestion des actifs, sur nos actifs.

25 Je pense que ça fait le tour par rapport à

1 ces éléments-là. Je vous invite à regarder
2 maintenant les éléments qui soulignent notre
3 efficacité. On dit qu'on arrive dans cet exercice-
4 là comme une entreprise efficace.

5 Je vais le développer au niveau de trois
6 points. D'abord au niveau de l'indicateur qu'on a
7 bâti au niveau de l'ACE (l'Association canadienne
8 d'électricité) au coeur du comité du Best Practice
9 Working Group. L'indicateur qu'on vous présente,
10 c'est l'indicateur composite qui met en lumière les
11 coûts totaux qu'on met sur nos actifs existants et
12 versus la fiabilité qui est rendue par le réseau.
13 Dans le fond, est-ce qu'on en a pour notre argent?

14 Pour ceux qui seraient moins familiers avec
15 cet indicateur-là, puis je m'excuse d'avance pour
16 ceux qui sont familiers avec cet indicateur-là,
17 parce qu'on le voit depuis plusieurs années dans la
18 cause tarifaire, l'indicateur se lit de la façon
19 suivante : on voit que les échelles sont inversées
20 par rapport à l'habituel. Donc, sur l'axe des X, ce
21 sont les coûts. Par coûts, j'entends les coûts
22 d'exploitation, de maintenance et d'administration
23 plus le coût de nos investissements en pérennité,
24 donc sur les actifs existants. On exclut sciemment
25 les coûts de croissance parce que la croissance

1 peut varier, notamment de province à une autre. On
2 regarde simplement les efforts qu'on met sur nos
3 actifs en place.

4 (9 h 26)

5 Et l'échelle donc se lit à l'inverse.
6 Alors, les plus faibles coûts qui sont normalisés
7 en fonction de la valeur brute des actifs sont à
8 droite. Donc, les meilleures performances sont à
9 droite. De la même façon, la fiabilité se lit de la
10 même façon, les plus courtes durées d'interruption
11 de service sont vers le haut. Alors, évidemment,
12 les entreprises qui performent le mieux sont dans
13 le cadran en haut, à droite. On voit que la
14 performance de TransÉnergie se situe à cet endroit-
15 là depuis déjà cinq (5) ans.

16 L'indicateur est divisé en quatre cadrans.
17 Les cadrans sont divisés en fonction de la médiane.
18 Alors, il y a toujours trois transporteurs dans le
19 haut des cadrans et trois transporteurs dans le
20 sud... dans le sud! Dans le bas. De la même façon,
21 la... les coûts sont divisés de la même façon. Ce
22 qu'il est intéressant de savoir c'est qu'il y a des
23 transporteurs qui sont soit performants en coûts
24 mais un peu moins du côté de la fiabilité, certains
25 transporteurs sont moins performants en coûts mais

1 très performants en termes de fiabilité. Le
2 Transporteur TransÉnergie réussit à maintenir la
3 performance au niveau des deux paramètres.

4 Le deuxième élément d'efficience qu'on a
5 c'est l'élément qui est lié à l'efficience sur nos
6 activités opérationnelles. On rappelle que, dans
7 les derniers dix (10) ans, on a ramené cent
8 soixante et un millions (161 M), l'élément est
9 exploré davantage dans la preuve. Et, finalement,
10 au niveau de la projection de nos coûts futurs,
11 évidemment, notre efficience, on dit qu'elle va
12 s'appuyer très fortement en fonction du modèle de
13 gestion des actifs, qui va viser à optimiser les
14 coûts totaux autant en maintenance et
15 investissements tout en maintenant la fiabilité en
16 contrôlant les risques. Donc, ça va être au plus
17 grand gain par rapport à l'ensemble des revenus
18 requis. Puis je rappelle une dernière fois que ça
19 cherche à minimiser les investissements.

20 M. LUC DUBÉ :

21 R. Bon matin. C'est moi qui vais poursuivre la
22 présentation. Donc, le prochain acétate aussi on
23 essaie de dresser le portrait ou les différences de
24 structures de coûts qui sont très différentes de
25 celles d'HQD. Dans un premier temps, en haut, on

1 présente au niveau de la structure de coûts qui est
2 dominée, dans le fond, par les coûts associés aux
3 investissements. On a tenté de reprendre, en fait,
4 le tableau supérieur, cet extrait, en partie, pour
5 le Distributeur de la décision de la Régie qui a
6 été rendue, là, le mois dernier au niveau de la
7 phase 1 du MRI. La Régie, dans cette analyse-là, ce
8 qu'elle a fait c'est qu'elle a regardé le taux de
9 croissance annualisé de l'amortissement et du
10 rendement. Et on peut voir, selon l'analyse qui a
11 été effectuée, là... et même elle est en annexe de
12 la décision. On peut observer que la variation sur
13 différents... on a pris quelques échéances dans le
14 temps, là, pour représenter graphiquement. On
15 parle, à peu près, d'une variation de point trois
16 pour cent (.3 %). Et les conclusions de la Régie, à
17 cet effet-là, c'est de mentionner... bien, on voit,
18 dans le fond, qu'il y a un... en additionnant ces
19 deux éléments, amortissements et rendement, il y a
20 un effet de lissage au fil du temps qui fait en
21 sorte que la variation au fil du temps est... un
22 peut atténuer l'autre, donc il y a un effet de
23 lissage. Et constate aussi que l'évolution est peu
24 élevée, à l'ordre de point trois pour cent (.3 %),
25 la Régie constate et conclut que ces deux éléments

1 là pourraient fonctionner à l'intérieur d'une
2 formule d'indexation.

3 Ce qu'on a fait, pour le Transporteur,
4 c'est qu'on a repris le même format d'analyse qui a
5 été présenté par la Régie dans sa décision et on
6 est venu appliquer les données du Transporteur. Et
7 on voit, pour les mêmes périodes qui sont ciblées,
8 là, dans le tableau qu'on présente ici, on voit que
9 la variation varie dans ces périodes-là de deux (2)
10 à trois pour cent (3 %) du côté du Transporteur.
11 Donc, on voit que l'effet de lissage qui est
12 apparent au niveau du Distributeur ne l'est pas,
13 là, du côté du Transporteur.

14 Et l'autre constat qu'on peut faire aussi
15 c'est qu'avec une variation de l'ordre de... entre
16 deux (2) et trois pour cent (3 %), on considère,
17 dans le fond, que d'intégrer ces éléments-là à
18 l'intérieur d'une formule 1-X est impossible, les
19 variations sont trop grandes. Je veux rappeler que
20 c'est quand même une évolution moyenne, donc il
21 peut y avoir des peaks dans ces années-là plus
22 importants que deux (2) à trois pour cent (3 %).

23 L'élément du bas, on parle aussi que c'est
24 des coûts plus importants de mises en service, soit
25 individuelles et variabilité des prévisions. Quand

1 on regarde, au niveau des mises en service, là ici
2 on a pris un... pour fins d'illustration, là, on a
3 pris les projets supérieurs à dix millions (10 M).
4 Donc, quand on regarde au niveau du Distributeur,
5 le nombre de projets qui sont associés est très
6 faible. Et même au niveau des mises en service
7 prévues, là, les montants sont aussi de moindre
8 importance. Fait à souligner, que j'aimerais
9 rajouter, c'est qu'on regarde au niveau des
10 millions, l'année deux mille quinze (2015) et deux
11 mille seize (2016), il y avait les mises en service
12 du projet LAD, qui est un projet quand même
13 particulier, au niveau du Distributeur, qui vient
14 quand même porter à la hausse, là, les montants qui
15 sont présents.

16 Quand on regarde du côté du Transporteur,
17 bien, on est dans une autre gamme de statistiques.
18 On parle de près de cent (100) projets par année au
19 niveau des mises en service de ces projets, plus
20 grands que dix millions (10 M). Et on voit aussi,
21 là, on parle d'une variation... d'une évaluation
22 entre un milliard (1 G) et un point six milliard
23 (1.6 G). Et même on peut voir aussi la variabilité
24 d'année en année, on peut voir des variations de
25 l'ordre de quatre (4), cinq cents millions (500 M)

1 par année. La variation annuelle est supérieure à
2 ce qui est mis en service du côté du Distributeur.
3 Donc on peut voir effectivement, là, que les
4 caractéristiques du Transporteur sont très
5 différentes.

6 (9 h 31)

7 Sur le prochain acétate on a essayé de
8 représenter simplement la proposition du
9 Transporteur sur la formule proposée. Donc les
10 revenus requis du Transporteur seraient composés
11 des CNE plus les autres composantes, plus le
12 facteur Z. Dans les prochains acétates je vais
13 parler plus particulièrement de la composition
14 de... de la détermination en fait du facteur qui
15 s'appelle CNE dans ce qu'on représente ici.

16 Donc dans la formule CNE, en plus des
17 facteurs I et X, là, qui seraient présents, qui
18 d'emblée via la décision de la Régie, là, pour
19 aujourd'hui on n'en parlait pas. À ça s'ajoutent
20 quatre autres facteurs que je vais passer un après
21 l'autre, mais le premier on parle... un qui est
22 connu, du facteur de croissance, donc qu'on appelle
23 le facteur C. Celui-là, dans le fond, c'est un
24 ajustement des CNE en fonction de la croissance des
25 infrastructures du réseau. Notre proposition, dans

1 le fond, est une approche globale, simple et
2 reconnue par la Régie depuis plusieurs années. Puis
3 c'est l'inducteur, selon nous, qui est le plus
4 représentatif, là, pour le Transporteur. Puis la
5 méthode, comme on disait, est identique dans le
6 fond à ce qu'on a déjà actuellement dans le cadre
7 réglementaire actuel.

8 Ce qu'il est important de mentionner, juste
9 au bas de ce petit tableau là, c'est que le facteur
10 C annuellement et l'année suivante en fait,
11 l'évaluation qu'on en fait une année, l'année
12 subséquente est réintégrée au niveau de la formule,
13 donc va être intégrée ou va être influencée par le
14 facteur I et le facteur X l'année suivante.

15 Le deuxième facteur qu'on propose est au
16 niveau du MGA ou le facteur P, donc la maintenance
17 liée à la pérennité. Comme Marie-Claude le
18 mentionnait tantôt, c'est un point je dirais
19 central de notre proposition, qui est essentiel.
20 Dans le fond, comme vous le savez, ce facteur-là,
21 comme on l'a fait au dernier dossier tarifaire,
22 c'est une mise à niveau de la maintenance requise
23 des installations existantes. Donc c'est un
24 ajustement annuel qui peut être à la hausse ou à la
25 baisse en fonction du scénario optimisé du MGA.

1 Donc c'est vraiment l'outil MGA qui va déterminer
2 sur une base de coût de service le montant qui est
3 nécessaire, là, pour l'année visée par demande
4 tarifaire.

5 Pourquoi on a besoin de ce facteur P là
6 dans notre formule au niveau des CNE? C'est
7 directement lié aux invest, donc on ne peut pas
8 dissocier le MGA des investissements en pérennité,
9 c'est directement lié. En même temps, c'est en
10 constante évolution. Puis il est toujours... il se
11 nourrit, dans le fond, ce modèle MGA là, du retour
12 d'expérience attendu. Donc, selon nous, pour être
13 en mesure d'ajuster le CNE ça prend ce facteur-là
14 parce que le facteur I-X n'est pas en mesure de
15 refléter les besoins en maintenance annuellement en
16 fonction du modèle qu'on s'est doté.

17 Le prochain acétate. L'autre facteur, on
18 parle ici des activités récurrentes, donc le
19 facteur A. Ici au niveau du facteur A, dans le fond
20 la particularité c'est vraiment une mise à niveau
21 des CNE, de l'enveloppe des CNE qui est... selon le
22 prix des activités, qui deviendrait récurrente.
23 Exemple à ça qu'on peut vous fournir c'est les
24 coûts qui ont été identifiés récurrents lors d'une
25 nouvelle mise à niveau au niveau de la norme CIP.

1 Donc le principe derrière le facteur A c'est de
2 dire : les activités qui n'étaient pas connues lors
3 de l'établissement du CNE de l'année précédente,
4 donc c'est un rehaussement, en fait c'est un
5 rehaussement des CNE qu'on a besoin de faire pour
6 une activité qui était inexistante par le passé et
7 que là on a besoin d'ajuster.

8 Encore là, c'est ce facteur-là... puis je
9 vais le reprendre de toute façon dans un exemple
10 juste après cette présentation-là, c'est un autre
11 facteur qui vient intégrer l'année suivante à la
12 formule d'indexation, donc qui va être soumis au
13 facteur I et au facteur X.

14 Le dernier élément est le facteur qu'on
15 appelle élément de suivi particulier ou ESP. Celui-
16 là se décompose en deux petits éléments. Le premier
17 étant les éléments sur lesquels le Transporteur
18 exerce peu ou pas de contrôle. Exemple de ce cas-là
19 et qui est en place actuellement déjà dans les
20 dossiers du Transporteur : le rendement des
21 fournisseurs. Pourquoi? Parce que... pourquoi on
22 veut l'exclure? Ou en tout cas pourquoi on veut en
23 faire un élément de suivi particulier? C'est que ça
24 ne cadre pas dans la trajectoire de la formule I-X
25 ou de l'indexation, là. C'est vraiment un calcul

1 qui est établi selon les actifs nécessaires aux
2 différents fournisseurs de service interne qui sont
3 à la base de ce calcul-là.

4 L'autre élément, budget spécifique, c'est
5 des activités dans ce cas-ci, si je veux faire la
6 différence avec le facteur A, qui est donc des
7 activités qui sont non récurrentes, donc qui ont un
8 début et une fin. L'exemple qu'on peut donner c'est
9 le coût d'implantation d'une nouvelle norme CIP,
10 donc c'est des coûts qui sont temporaires, donc on
11 a besoin de faire un ajustement ponctuel au niveau
12 de la formule de CNE pour être en mesure d'assumer
13 ces coûts-là et qui, au bout de une, deux ou trois
14 ans, va disparaître.

15 (9 h 36)

16 Encore là, la raison pourquoi on a besoin
17 de cet élément-là? C'est, ça ne cadre pas dans une
18 formule d'indexation. Et dans ce cas-ci, on propose
19 le maintien aussi du seuil de deux point cinq
20 millions (2,5 M\$) qui est déjà présent dans le
21 cadre réglementaire actuel au niveau du
22 Transporteur.

23 J'ai essayé ici, dans le fond, je vais
24 reprendre un peu un résumé des... essayer
25 d'illustrer, c'est une illustration, on s'entend,

1 là, les chiffres qui sont présents sur l'acétate,
2 là, ne sont pas supportés par rien, c'est vraiment
3 le but d'illustrer le mécanisme qu'on propose.

4 Donc, juste pour le volet CNE. Ce qu'on dit
5 dans la proposition, c'est que l'année 1... Là,
6 désolé, en révisant on s'est aperçu qu'on
7 travaillait presque bilingue toujours, on réalise
8 que le titre est COS pour « Cost of Service », mais
9 on parle de coût de service ici. Donc, l'année 1,
10 on a établi, pour l'exemple ici, notre coût de
11 service au niveau des CNE à cinq cent, on va dire
12 millions (500 M\$).

13 Dans le fond, dès que l'application de la
14 formule s'applique à partir de l'année 2, c'est là
15 qu'on voit entrer en fonction le facteur I, le
16 facteur X qui, pour l'exemple, on a mis un effet
17 net de un pour cent (1 %). Mais, où je veux attirer
18 votre attention est vraiment plus au niveau du
19 facteur de croissance, du facteur lié à la
20 pérennité, donc le facteur P et le facteur A pour
21 les activités récurrentes.

22 Étant donné que ces facteurs-là sont mis à
23 jour annuellement, on voit l'année 2, on va
24 établir, sur une base de coût de service l'impact
25 de ces éléments-là sur les coûts, les CNE de

1 l'année. Et quand on voit, dans le fond, une fois
2 que la détermination est effectuée, l'année
3 d'après, on reporte ce montant-là au départ. Donc,
4 ça devient notre point de départ de l'année
5 subséquente. Et c'est pour cette raison-là que je
6 vous disais tantôt que le facteur C, le facteur P
7 et le facteur A vont être soumis dans les années
8 subséquentes au facteur I et au facteur X. Donc,
9 ils deviennent intégrés à la formule dès l'année
10 subséquente.

11 C'est certain que, entre autres, je vais
12 prendre le MGA en exemple, à chaque année il y a
13 une réévaluation de ces facteurs-là pour être
14 capable d'adresser la réalité de cette année-là au
15 niveau de la présentation de la tarifaire.

16 Le seul petit élément qu'on voit moins qui
17 était mon dernier élément de ma présentation,
18 c'étaient les éléments de suivi particulier. Eux,
19 étant donné qu'ils sont soit temporaires ou qu'ils
20 ne varient pas en fonction d'une formule $1+... 1-X$,
21 tout simplement ce qu'on fait, c'est qu'on ajoute
22 la prévision de l'année et on retire la prévision
23 de l'année précédente pour être capable d'avoir
24 vraiment l'impact sur les CNE de l'année en cours.
25 Je vais passer la parole à Andrée pour la suite.

1 Mme ANDRÉE BOUCHER :

2 R. À la page 13 de la présentation, on voit
3 maintenant, on voit les composantes des revenus
4 requis autres que les charges nettes
5 d'exploitation. Les autres composantes se découpent
6 en deux groupes. Dans un premier temps, on a les
7 coûts liés aux actifs et on verra, à la page
8 suivante, les autres éléments.

9 Ces autres composantes ne cadrent pas avec
10 une trajectoire dérivée de la formule I-X. Elles
11 sont donc établies sur un coût de service. Le
12 premier groupe concerne tous les coûts qui sont
13 liés à la mise en service de nos actifs, que ce
14 soit le rendement sur la base de tarification,
15 l'amortissement des actifs, les taxes, les autres
16 revenus de facturation interne qui représentent la
17 récupération de coûts de rendement, d'amortissement
18 et de taxes pour l'utilisation par d'autres unités
19 internes des actifs du Transporteur. Alors, on
20 parle de la récupération de ces coûts liés aux
21 actifs. Et finalement, les frais corporatifs.

22 Ces coûts-là, liés aux actifs, résultent
23 d'investissements en croissance qui sont fortement
24 conditionnés par les besoins des clients; résultent
25 d'investissements en maintien des actifs qui sont

1 établis selon le scénario optimisé du modèle de
2 gestion des actifs. On a vu tout à l'heure, dans la
3 présentation de mon collègue, l'ampleur des
4 investissements et des mises en service du
5 Transporteur.

6 Les projets sont réalisés sur plusieurs
7 années et une grande variabilité du niveau de mise
8 en service une année sur l'autre. Les dates de mise
9 en service, les projets sont caractérisés par des
10 dates de mise en service initiales dans les
11 recommandations de projets qui sont souvent
12 différentes des dates de mise en service réelles.
13 Raison pour laquelle HQT a introduit, en deux mille
14 quatorze (2014), le facteur de glissement pour
15 améliorer l'acuité sur ces prévisions-là. Et
16 finalement pour les coûts de taxes, HQT est sujet à
17 des taux de taxation qui découlent de dispositions
18 législatives et sur lesquelles on n'a pas le
19 contrôle.

20 (9 h 41)

21 À la page 14, on couvre les autres éléments
22 qui font partie des composantes exclues de la
23 formule. On parle, dans un premier temps, des
24 achats de services de transport qui, eux, résultent
25 d'ententes contractuelles qui sont appliquées sur

1 plusieurs années ou de contrats avec des
2 transporteurs auxiliaires pour lesquels les
3 conditions sont fixées par la Régie. On parle de
4 tous les comptes d'écarts et de frais reportés qui
5 font l'objet d'approbation individuelle par la
6 Régie. On parle des intérêts reliés au
7 remboursement gouvernemental qui découlent de
8 modalités qui ont été fixées, convenues par le
9 gouvernement. Et on parle de revenus de facturation
10 externe qui représentent soit des ventes de
11 terrains ou des revenus de location de nos actifs
12 qui sont des transactions de nature non récurrente,
13 une année sur l'autre, et très difficiles à
14 prévoir.

15 Je céderais maintenant la parole à Marie-
16 Claude.

17 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

18 R. Oui. Maintenant, au niveau des indicateurs de
19 performance, la proposition du Transporteur prévoit
20 qu'en Phase 3 on rentrera dans une discussion plus
21 ciblée sur le nombre puis les indicateurs
22 spécifiques. Mais notre proposition dans une
23 perspective de phase 1, c'est de dire qu'on
24 retiendrait quelques... un nombre restreint
25 d'indicateurs parmi ceux qui sont déjà retenus par

1 la Régie, puis selon les critères suivants.

2 Le premier, c'est de mesurer les dimensions
3 sur lesquelles on détermine, on évalue la
4 performance du Transporteur en fonction de nos
5 quatre grandes priorités d'affaires, notamment
6 santé et sécurité des employés et du public, la
7 fiabilité du réseau, la disponibilité du réseau et
8 la satisfaction de la clientèle. Également, on juge
9 important de retenir des indicateurs qui sont sous
10 le contrôle du Transporteur. Et on propose des
11 indicateurs, on propose de retenir des indicateurs
12 qui sont facilement mesurables.

13 Je redonne la parole à Stéphane.

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 R. Alors en conclusion. En conclusion, l'approche
16 hybride qui est proposée dans le dossier, pour
17 nous, comme je le mentionnais, est tout à fait
18 alignée avec des constats importants que Elenchus a
19 émis en début de processus au niveau de la
20 simplicité, la continuité avec le régime actuel et
21 le fait de viser une évolution du régime
22 réglementaire et non pas une révolution du régime
23 réglementaire.

24 Également, cette approche-là hybride, pour
25 nous, répond aux exigences des objectifs de la Loi

1 de l'article 48.1 et est tout à fait en lien avec
2 les particularités du réseau de transport de
3 TransÉnergie et les outils dont on s'est dotés pour
4 pouvoir faire de l'efficience sur le réseau de
5 transport. Comme vous le savez, notre approche
6 proposée repose sur les constats, sur les
7 recommandations de nos experts. Et sur ce point,
8 bien, je leur cède la parole.

9 (9 h 45)

10 Mr. ROBERT C. YARDLEY Jr.:

11 A. Good morning Commissioners and staff and other
12 stake holders, I'm Bob Yardley and I will be
13 offering Concentric's perspective on HQT's MRI on
14 behalf of myself and Jim Coyne. And as shown in
15 these contents, most of our presentation will focus
16 on capital costs, which we believe is the most
17 critical element to be decided at this point in the
18 hearings. I think we all could use a little breath,
19 I feel like I could use a little bit of a breath
20 after the first half of the presentation, so I'll
21 try to go a little bit more slowly, pause a bit as
22 we change slides, there's contents on the slides
23 that... I'm sorry, I'm also very soft spoken, by
24 the way. The... as we go through the slides, I'll
25 pause and then give you a chance to glance at the

1 slides. But then, I want to... then I'll add a few
2 comments to each slide.

3 So the first slide identifies the three
4 basic MRI models, the I minus X (I-X) model is at
5 one end of the spectrum, the building block
6 proposal is at the other end of the spectrum, and
7 the hybrid proposal... the hybrid model is really a
8 blend of the two and HQT proposes a hybrid MRI
9 model with certain elements that will be
10 benchmarked against an index, thus breaking the
11 link between costs and revenues, providing an
12 incentive on OPEX in particular and then certain
13 other elements that are based on costs.

14 The decision as to... so one of the
15 critical decisions is which elements do you base on
16 the index and which elements should you base on
17 costs. And we've made the point that when it comes
18 to those, that particular decision, considering
19 HQT's particularities and contexts is really where
20 we want to focus. And there may be some costs that
21 are, you know, difficult to predict as well, which
22 is another consideration along with, you know, how
23 much control HQT really has over the element.

24 We note, just as an observation in this
25 slide, that there are not a lot of transmission

1 utility MRIs to draw from, to compare ourselves to,
2 and as far as we understand, none presently in
3 North America. But we're not suggesting that HQT,
4 its customers or the broader public interest would
5 not benefit from an MRI. The discussion is really
6 about what's the best strategy to go about that.

7 So, for example, with respect to OPEX, the
8 I minus X (I-X) formula does a very good job. With
9 respect to CAPEX, we're suggesting an approach that
10 is cost-based, but that doesn't mean that we don't
11 have thoughts to share about how we can... how HQT
12 can drive efficiencies on the capital side of the
13 business. Clearly, and we'll see in a minute, the
14 capital side of the business is enormously
15 significant from a revenue requirements
16 perspective. So we do want to focus during these
17 hearings on how to drive efficiency. So it's a
18 matter of strategy, really, from our perspective.

19 This next slide addresses the HQD decision
20 issued just over a couple of weeks ago, and I
21 imagine that everyone in the room has looked at the
22 decision and contemplated, like, what impact does
23 this decision potentially have on the issues that
24 are before us today. It's certainly relevant, it's
25 very current, it's about as current as you can get

1 from a precedent perspective. I assume the ink is
2 dry, but... so it's certainly a valid question as
3 we look at HQT's MRI to ask ourselves, well, what
4 impact does this recent decision have on what we're
5 about today.

6 And so here's... I'll just share our take
7 as Jim and I looked at this. And we understand and
8 appreciate that the Regie will look at all the
9 elements of HQT's proposal and make its... when it
10 makes its decision, but we do think it's
11 appropriate to adopt a common approach for HQD and
12 HQT to certain elements that really don't rely on
13 meaningful differences between the two divisions.
14 So just from a regulatory strategy perspective, not
15 just at the time of the decision, but looking
16 forward to this implementation phase, and I'm
17 talking after phase 3, to think about O.K., how is
18 this really going to work, we want to be efficient
19 going forward from that perspective.

20 So the items where we believe that it would
21 certainly make sense to have a common approach are
22 listed on the top half of this slide. And they're
23 discussed in our evidence and I'm sure we'll get
24 some questions on them, but we don't plan on
25 focussing on those items in this presentation, so

1 I'm sure they're all familiar to you.

2 (9 h 50)

3 Then, we list, on the bottom half of the
4 slide the elements that would require, we believe
5 require an HQT-specific approach, you know,
6 considering the HQT circumstances. Hence, many of
7 these will be examined again in Phase 3 when we're
8 really focussed on the parameters that apply to X
9 and I and other factors. But they're also relevant
10 for purposes of designing the models so that's why
11 we want to address them this morning.

12 Among these, the one at the top, capital
13 related costs, is far and away the most important
14 of these. And we have serious concerns about
15 whether HQT's capital will fit within an I minus X
16 model (I-X) and I'll expand on that. So, that's
17 what we believe clearly would distinguish the HQT
18 MRI programme from an HQD programme.

19 Before moving on - and having a sip of
20 water - I will, I just wanted to comment on the
21 last two. The first one is the productivity study
22 and we've noted in our evidence that there's a lack
23 of comparable transmission companies on which to
24 develop a productivity study, multifactor
25 productivity study and challenging to benchmarking

1 as well, and we've also noted that in the decision,
2 the Régie felt that, you know, by the time you get
3 to the fourth year - this is my interpretation - we
4 probably should take a look at the X factor in some
5 way and, at that point, our productivity may make
6 sense for HQD.

7 So, we certainly wouldn't, if we have a
8 four-year term, you know, looking at the X factor
9 in the fourth year would make sense for HQT as
10 well. We'll have to see if we have at that time
11 comparable transmission companies. It's quite
12 likely that the Régie will decide to continue to
13 rely on judgement for HQT at that point. So, that's
14 just an observation and something to think about.

15 And we won't be addressing performance
16 indicators anymore in this presentation and a
17 Marie-Claude listed the four categories that are
18 relevant and I won't repeat those other than to
19 offer that you really want those to reflect the
20 most important priorities for HQT.

21 So, to summarise, Concentric supports this
22 hybrid model that incorporates elements from the
23 HQD decision that can be reasonably applied to HQT
24 and then customise HQT's MRI to reflect the
25 important differences between the two divisions.

1 And we think that strikes the right balance from a
2 design perspective but also, as I mentioned, when
3 we get to that, implementation and maintenance
4 period where we're having hearings to update the
5 parameters and so forth. We want that, that should
6 be efficient as well, particularly given the
7 streamlining objective.

8 So, this next slide begins our discussion
9 of capital - I think we have three or four slides
10 on capital - by highlighting the degree to which
11 HQT's revenue requirements are comprised of three
12 capital-related items and those are the return,
13 amortisation and taxes, so, they're all very
14 closely related to capital.

15 And here, you can see, as one of the
16 bullets on the right mentions, seventy-eight point
17 four percent (78.4%) of HQT's capital requirements
18 is related to capital versus eleven percent (11%)
19 for HQD. So, that's, I mean, that suggests two
20 things: one is we do need to focus on capital and
21 the efficiency of capital, we have to, we should,
22 we must. But that, you know, by itself, just the
23 fact that it's so significant doesn't dictate that
24 HQT, just that number doesn't dictate that HQT
25 should consider a different approach to capital.

1 But it is relevant, it's relevant because what it
2 says is that if we don't get it right and we
3 propose an approach to capital that really doesn't
4 make sense given HQT's particularities, then the
5 financial consequences would be quite significant.
6 And that will be apparent from a chart on the next
7 slide.

8 (9 h 55)

9 So let's start with this chart at the
10 bottom of the page. And the data from this... for
11 this chart came from table 7 from our colleagues at
12 PEG that presented the earnings impact of applying
13 an I minus X approach to HQT's capital. And here,
14 you can see that there's pretty... I mean, we would
15 characterise as broad swings in HQT's ROE that are
16 related purely to the adopting the I minus X
17 (I-X) model for HQT. And this shouldn't be
18 surprising, we'll follow up on this in the next
19 slide or two, but it follows directly from the
20 volatility of HQT's commissioning of projects, so
21 not just the... at the point when they're put in
22 service and reflected in revenue requirements and
23 Marie-Claude talked a bit about this and I'll come
24 back to this some more as well. So that's sort of
25 the fundamental... one of the fundamental

1 challenges that we face.

2 And an even more basic question is, we saw
3 on one of the HQT slides that there was a projected
4 growth rate of HQT's capital, sort of zero point
5 three percent (0.3 %), rate base... I don't know if
6 that was rate base or capital, but... and then,
7 there was a projection next to it of HQT's, and it
8 was in the three percent (3 %) range. So you have
9 to ask yourselves, fundamentally, gee, you know,
10 stop and say wait, is this... is it possible to
11 treat HQT's capital with an I minus X (I-X)
12 approach. But more important than that, I would
13 say, is do we want to treat HQT's capital with an I
14 minus X (I-X) approach. So by that, I mean yes, we
15 want capital, we want, potentially, to be... the
16 capital be spent as efficiently as possible, and we
17 usually translate that in our minds to be spend
18 less, but do we want to determine how much that
19 capital spend is based on what inflation happens to
20 be in a particular year and an X factor. Or do we
21 want to take some other approach to deciding how
22 much capital we want HQT to spend, how do we want
23 them to spend it and, you know, what does it do for
24 us over the long term and I'll come back to that
25 timing point in a little bit.

1 And before we leave this slide, I just want
2 to take a step back and comment on the general
3 difference between distribution companies and
4 transmission companies when it comes to plannings.
5 If you think of a distribution company, they
6 typically have thousands of projects, you know,
7 even a small company would have a thousand
8 projects. And they group them and they bucket them,
9 you know to things that are kind of like each other
10 for prioritisation purposes and to sort of see how
11 it fits with, you know, how much money they may
12 spend that particular year. But ultimately, they
13 have a fair amount of flexibility in terms of, you
14 know, managing that budget. So they may have a
15 hundred projects that are exactly the same thing,
16 they don't have to do them all one year, they may
17 be able to push some off to a future year, as long
18 as it's not addressing an immediate reliability, a
19 service issue. So they have a fair degree of
20 flexibility in terms of managing their projects.
21 And even for a large project, so use smart meters,
22 as an example, it's a great example of a large
23 project. Even in that case, they won't put all the
24 smart meters in in one or two years, they'll phase
25 it over three or four years, not just to manage the

1 rate impact, but to manage the... because it's
2 possible to put them in, commission them gradually,
3 in phases, you know, by neighbourhood, by town, by
4 city, by municipality, but also because it's more
5 efficient to manage the project in a phased way in
6 terms of the labour they're using, the contracts
7 they have and so forth. So it's... essentially,
8 it's much easier for a distribution company in
9 general terms to operate under an I minus X (I-X)
10 mechanism for capital.

11 That's certainly not the case for HQT,
12 which is, you know, dominated by many projects that
13 are in the maybe twenty-five, fifty million dollars
14 (25 M \$, 50 M \$) range at any point in time. The
15 projects take years to plan, they take years to
16 build and they're in, you know, they're in place
17 for obviously a long time so those projects tend to
18 be much different and they also are responding to
19 customer requests that yield, can result in a large
20 project by themselves, a single customer request.
21 So, that doesn't happen. Even if an industrial
22 company moved to your service area, that would be a
23 significant interconnection obligation, you know,
24 in the millions of dollars to accommodate an
25 industrial customer. But the HQT is really in a

1 different world in terms of the impact on its
2 capital planning.

3 (10 h 01)

4 So, this factor has really shown, on the
5 next slide, we have another chart... My assistant
6 is drawing a blank. Okay, well, let me explain this
7 lovely slide which, unfortunately, is not just
8 words so I'll be a little bit challenged but I will
9 give it my best shot.

10 I won't draw, for purposes of the
11 transcriber, but imagine a slide that has CAPEX
12 over a ten (10) year period so it's the month that
13 HQT actually spends each year. It's in one colour
14 and in another colour is how much is commissioned.
15 Oh, must people have the hard copy.

16 Q. [8] Juste pour vous guider tout le monde a une
17 copie.

18 A. Okay.

19 Q. [9] Everybody has a copy, Mr. Yardley, so...

20 A. Okay, well... That won't be as much fun but... And
21 the hard copy is in black and white?

22 Q. [10] It's in colour.

23 A. Oh, it is. Oh, well... There we go.

24 Q. [11] It's in colour for everybody.

25 A. Okay. Good. So, here we have a chart. The annual

1 capital spending is in brown and the plant placed
2 in service is in blue. And as you can see, there's
3 pretty significant the differences between the two.
4 In some cases, one measure is greater than the
5 other, in some cases, one measure is lower than the
6 other. And not just in absolute terms but in
7 percentage terms.

8 And we haven't calculated the percentages
9 but certainly your eyeball can look at this and see
10 that the differences can be pretty significant in
11 certain years. And we've seen no evidence that this
12 pattern will change. This is the ebb and flow of,
13 to our understanding, of HQT's capital spent. So,
14 we don't expect this to really flow. And we really
15 focussed on HQD data at this point because this
16 variability affects the design of the HQT model.
17 HQT, did I say HQD? I'm sorry, HQT.

18 So, what is HQT doing to invest efficiently
19 and manage its costs? And today, there's really
20 kind of a three part strategy. I think one element
21 is the capital filings and the project approvals
22 for greater than twenty-five million (25 M) and
23 less that are, you know, the fairly detailed
24 filings that are made before the Régie. The second
25 is the sliding factor which has been adapted, I

1 believe, to recognise that in a forward test year,
2 it's possible that the forecasted capital plan
3 won't actually all be put in service in that year.

4 So, HQT's approach to address that concern
5 is to have a sliding factor and to reduce by some
6 significant proportion the amount of capital that
7 they think is going in in the forward year, the
8 next year, in order to reduce and manage the rate
9 impact associated with that capital. So, that's a
10 significant development.

11 And the third element of the strategy, or
12 the third prong of the strategy, if you will, is
13 the MGA model and we've already talked a little bit
14 about that this morning so I won't try to, I'll try
15 not to repeat anything that's already been said but
16 I may mention a few things that we haven't really
17 focussed on.

18 So, one of the things that the MGA model
19 does from a regulatory perspective is, and this
20 applies to existing capital, capital that's in the
21 ground and that's aging, so that's the portion of
22 capital that applies to and we're focussing on the
23 efficiency of that replacement decision when it's
24 made. So, it really addresses a concern that you
25 want HQT, as it considers, "Do I replace or do I

1 spend maintenance dollars?", to make a decision
2 that results in the lowest long-term cost path
3 because that's what customers care about.

4 (10 h 05)

5 Of course they care about this year's bill
6 but we're focussed, I think, you know, really on
7 the long term as much, if not more. So, one of the
8 things the MGA model does is take a long-term
9 perspective, look at those decisions and really
10 optimise CAPEX versus OPEX. So that's a very
11 desirable outcome from regulatory and customer
12 perspective.

13 And then, rather than applying this broad I
14 minus X (I-X) benchmark and hoping, you know, this
15 capital-spending decisions are more efficient, this
16 tool, along with the other two, the sliding factor
17 and the capital plan, so we have three elements
18 that all directly address the issue we're focussed
19 on. They're all designed based on HQT data and
20 circumstances to address the efficiency of HQT's
21 capital spent. So, we would see that as superior to
22 relying on the I minus X (I-X).

23 Okay, now I'm on page 8, we're back. We're
24 back to business here. Alright.

25 (10 h 08)

1 So, in this slide, we just highlight some
2 of the points related to the MGA model and it is
3 absolutely integral to the HQT's capital planning.
4 You know, a lot of effort has been made to develop
5 the model.

6 I think it's gotten to the point where it
7 was acknowledged in the most recent rate case where
8 the Régie approved a forty-five million dollar
9 (\$45 M) adjustment in maintenance expense based on
10 a ten (10) year cost benefit analysis that it is,
11 it's reliable for making the types of decisions
12 it's been designed to make at this point. It relies
13 on an extensive database of all of HQT's assets and
14 it's continually refined and improved, like any
15 complex model.

16 As you're using the model, as HQT is using
17 the model, you're learning about the performance of
18 your assets, you're learning more about the
19 condition of your assets, enable to update those
20 parameters in the model and so, it's providing, and
21 it should continue to provide, better results over
22 time.

23 And as other stakeholders are involved in
24 these reviews which take place periodically, they
25 will learn, staff will learn, the Commission will

1 be more comfortable with understanding the model.
2 So, that provides greater visibility which is, I
3 think, another important objective that we want to
4 accomplish. I mean, I don't think I can emphasise
5 enough that having that visibility and
6 understanding of capital planning for utility, and
7 it's going to become only more important in the
8 future as more technology comes in, so really,
9 learning as much and understanding is a great
10 investment to make.

11 So, HQT relies on this to produce the
12 lowest long-term path and by definition, if you
13 apply I minus X (I-X) either to the MGA or to the
14 capital spent, you'd come up with some suboptimal
15 results. And this is, one of the ways that this
16 reveals itself is when we consider sort of this
17 tension between capital planning, which is very
18 long term, you know, ten (10), twenty (20) years.
19 The assets are in service for fifty (50) years or
20 more so long term, you want to make those decisions
21 with a long term perspective.

22 So, there's this tension between the
23 capital planning function in its reality in the
24 short-term nature of an I minus X (I-X) or any MRI
25 proposal. So, its not really related to the I minus

1 X (I-X) but, with respect to the incentives you're
2 providing in the MRI, you really, you do want to
3 drive efficiencies that make sense during that
4 four-year term, there's no question that that's
5 important but you also want to keep your eye on the
6 long term. You want to, you don't want to achieve
7 short-term efficiency savings that make it harder
8 to achieve, for HQT to achieve its objectives in
9 the long term, which is, you know, the typical
10 reliability. I mean, we're all aware of what we
11 should be concerned about.

12 So now, I just want to touch briefly on the
13 other items that merit consideration outside of the
14 formula and by... I've just spent probably twenty
15 (20) minutes on capital, so that's the big one and
16 then there's these other items that are also
17 proposed to be addressed through a cost basis. And
18 these are either, as described by the HQT team, you
19 know, maybe unknown at the present time, we're not
20 aware of those categories, they are substantially
21 beyond the control of HQT or they exhibit large
22 variability in costs from year to year so they're
23 difficult to predict.

24 So, this is not a new concept, you've been
25 talking and addressing this in the parametric

1 formula for the last several cases. So, I think
2 this conversation has been occurring over time with
3 respect to most, if not all of these items. But
4 since we're in the MRI phase, it makes sense to
5 take another look at them, ask what the criteria
6 should be, consider them, is there anything that's
7 really changed that would merit moving one from one
8 category to the other.

9 (10 h 12)

10 So, that's really entirely appropriate, you
11 know, based on some reasonable setup criteria.

12 So we have two summary slides. The first
13 slide comes back to that overall theme that we set
14 out at the beginning, which is, you know, the
15 proposal should reflect HQT's specific
16 characteristics and the manner in which it does so,
17 so we've talked about capital and maintenance
18 expenses, we haven't talked really about Z factors
19 very much, but that's for the extraordinary
20 circumstance that's beyond HQT's control. And then,
21 you know, many of the specific parameters will be
22 determined in phase 3.

23 So we believe that this proposal reflects
24 the HQD precedent where it makes sense, but also
25 accommodates HQT's specific particularities. And

1 then, we sort of turn the question on its head and
2 ask, well, as a corollary, one of the harder words
3 to spell in English, we identify the risks of
4 failing to properly account for these
5 characteristics. And you know, if we fail to
6 properly account for them, then they will impact
7 customers, HQT and the broader public interest. I
8 and I think we tend to focus on... maybe over focus
9 on HQT and HQT's earnings and well, HQT won't get
10 their earnings, they won't be able to compensate
11 the shareholder, but you know, really, it's the
12 bigger picture in terms of will HQT be making the
13 investments that its customers will depend on, the
14 next generation will depend on, businesses will
15 depend on, so the economy affects the economy, will
16 HQT be operating efficiently and providing low-cost
17 service subject to, you know, meeting its
18 obligations, that's a significant public interest.
19 And the environmental aspects as well. So, it's
20 really the public's interest that we don't want to
21 lose sight of.

22 And then, finally, in terms of the
23 objectives, particularly article 48.1, the first
24 objective is ongoing improvement in performance and
25 service quality. In a four year term, you know,

1 three year term, you know, we believe is... would
2 be sufficient, but a four year term certainly
3 provides HQT with the time, especially on the
4 operating expense side, to identify efficiency
5 opportunities, to design programs, you know, manage
6 the work force to implement them and realise the
7 benefits as well, so the longer term certainly
8 helps with the ability to achieve efficiency
9 incentives. It's a little... it's not as clear on
10 the capital side and whether the I minus X (I-X)
11 incentive would achieve that because of the... it
12 takes such a long time to plan, build and finally
13 put in place capital programs. So... and it's not
14 clear that even the I minus X (I-X) would affect...
15 you know, you can't do anything if you give me, if
16 I'm HQT, an I minus X (I-X), you know, I can't
17 really do anything to address amortisation that's
18 based on investments that have already been made. I
19 mean, so just responding to the I minus X (I-X) in
20 that respect, it's challenging.

21 In terms of maintaining service quality,
22 and I don't know, you know, how much you emphasised
23 this, Marie-Claude, but the average age of assets
24 is increasing, the percentage of assets that's, you
25 know, beyond half of its life, fifty percent (50 %)

1 of its life, has gone up from sixty-five (65)...

2 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

3 To seventy-five (75).

4 M. ROBERT C. YARDLEY :

5 Yes, sixty-five (65), and that's almost by design,
6 that's one of the things you're doing with the MGA
7 model is your saying let's keep this... can we keep
8 this aging infrastructure in place a little bit
9 longer, is it optimal without harming liability,
10 that's really the fundamental question you're
11 asking.

12 And in terms of the second objective, 48.1,
13 cost reduction that is beneficial to both customers
14 and the Transporter, it's the fundamental concept
15 of MRIs. We have the before the fact savings
16 through the X factor and there'll be the after the
17 fact savings through the MTER which we'll discuss
18 in Phase 3. And finally, the streamlining of the
19 regulatory process, this line by line review of
20 operating expenses which I understand can be quite
21 cumbersome for everybody in this room, you know,
22 should be avoided.

23 (10 h 17)

24 And then, we certainly looked at the
25 approach to annual reporting in the HQD decision

1 and it seemed like that's a reasonable, that seemed
2 like a reasonable, if not very good way, to kind of
3 take some streamlining that you can encompass to
4 the reporting element but also preserve the rights
5 of stakeholders to ask questions on elements that
6 merit more discussions so we applaud the Régie for
7 that aspect.

8 But again, you know, this having things
9 that are decided in common between HQT and HQD will
10 help significantly in the future as you go to
11 implement.

12 So, we think the, you know, our conclusion
13 is that HQT proposes or reflects its particular
14 characteristics appropriately and that it will be
15 manageable and relatively simple and
16 straightforward to implement. I'm sure you'll... So
17 that's, you know, I'll stop there and thank you
18 very much for your attention.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Je laisse ça à votre discrétion, je pense que mon
21 collègue, maître Sarault, qui débutait en avait
22 peut-être pour, il nous avait annoncé plusieurs
23 minutes. Je ne sais pas si vous voulez débiter tout
24 de suite pour les contre-interrogatoires mais les
25 témoins sont disponibles à ce stade-ci pour ce

1 faire ou sinon la pause matinale, je laisse ça à
2 votre gouverne.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Nous allons prendre une pause. Alors il est dix
5 heures vingt (10 h 20), nous reprendrons à dix
6 heures trente-cinq (10 h 35).

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est bien. Merci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors bonjour à tous. Maître Sarault, la parole est
13 à vous.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

15 Merci Madame la Présidente, Maître Duquette,
16 Monsieur Houle. Alors, bonjour à l'ensemble du
17 panel. Je n'aurai pas une tonne de questions, en
18 fait. Je relisais, pour les fins de ma préparation,
19 la pièce HQT-3, Document 1.1 qui est également la
20 pièce Régie HQT-0097 qui donne la version amendée
21 des caractéristiques du MRI du Transporteur qui
22 était proposé en date du trente (30) septembre deux
23 mille seize (2016). Il y a une annexe 1 à la page
24 15 de 15, annexe A, à la page 15 de 15 de ce
25 document-là alors je vais l'utiliser un peu pour

1 passer à travers les caractéristiques.

2 Et ce qui va m'intéresser beaucoup, c'est
3 de voir jusqu'à quel point les caractéristiques que
4 vous posiez ou que vous proposiez à l'époque
5 peuvent, dans une certaine mesure, avoir été
6 affectées par la décision D-2017-043 qui a été
7 rendue en date du sept (7) avril à l'égard du
8 Distributeur et, dans l'affirmative comme dans la
9 négative, est-ce que vous êtes capables de vivre
10 avec certains aspects de la décision, les faire
11 appliquer intégralement au Transporteur ou si vous
12 suggérez plutôt des ajustements ou des paramètres,
13 d'ailleurs dont on a déjà une bonne idée à partir
14 des présentations PowerPoint de ce matin.

15 Q. [12] Alors, si on commence dans l'annexe A, on voit
16 que la méthode de détermination des revenus requis
17 que vous proposez, c'est une formule de type I-X.
18 Et quand vous dites I-X ici, vous parlez évidemment
19 d'un plafonnement des revenus avec un facteur
20 d'inflation moins un facteur de productivité,
21 n'est-ce pas?

22 M. STÉPHANE VERRET :

23 R. Bien, c'est une formule hybride dont une partie...

24 Q. [13] La première partie.

25 R. Oui.

1 Q. [14] La première partie dont je parle, je vous
2 suggère que ça, c'est un plafonnement des revenus
3 avec un facteur d'inflation moins un facteur de
4 productivité.

5 R. Ce qui s'applique sur les CNE.

6 Q. [15] CNE, charges nettes d'exploitation.

7 R. Oui.

8 (10 h 37)

9 Q. [16] Exact. O.K. Et un coût de service que vous
10 qualifiez d'hybride, la portion hybride de votre
11 suggestion, c'est que les autres catégories de
12 dépenses qui ne sont pas couvertes par la formule
13 de base applicable aux charges nettes
14 d'exploitation, eux autres, ils tombent en coût de
15 service?

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. C'est la combinaison des deux approches qui fait
18 que c'est une approche hybride.

19 Q. [17] O.K. Alors, les deux approches étant
20 plafonnement des revenus pour les charges
21 d'exploitation et coût de service pour les autres
22 éléments du coût de service?

23 R. Bien, je ne sais pas si je le qualifierais de
24 plafonnement des revenus. Je dirais plutôt, c'est
25 l'application d'un facteur I-X aux charges nettes

1 d'exploitation.

2 Q. [18] Bien, ce n'est pas un « price cap » c'est
3 un...

4 R. Ce n'est pas un « price cap ».

5 Q. [19] C'est un plafonnement des revenus
6 d'exploitation en fonction du facteur de
7 l'inflation moins un facteur de productivité? Ça
8 ressemble à ce qui a été décidé pour le
9 Distributeur?

10 R. La partie qui est... la partie des CNE qui est
11 visée par le I-X, effectivement.

12 Q. [20] Bon. Si on va... Je vais sauter immédiatement
13 au quatrième élément « éléments déterminés selon le
14 coût de service ». O.K. Vous dites d'abord :

15 Rendement sur la base de tarification,
16 amortissement, taxes...

17 Je vais prendre ces trois premiers éléments là.
18 Est-ce qu'il est exact... Et je vais citer le
19 paragraphe de la décision D-2017-043, au paragraphe
20 252 de la décision, la Régie à l'égard du
21 Distributeur a décidé d'inclure ces éléments-là
22 dans la formule d'indexation. Donc, à l'égard de
23 ces trois éléments-là, vous seriez différent de ce
24 que la Régie a décidé pour le Distributeur?

25 R. Absolument.

1 Q. [21] pour les raisons que vos experts ont relatées
2 plus en détail à l'effet que votre structure de
3 coût, entre autres, et votre gestion du réseau de
4 transport est fort différente de la réalité du côté
5 du Distributeur?

6 R. Tout à fait. Pour tous les motifs qui ont été
7 proposés au niveau de la caractérisation du... je
8 dirais en anglais « capital intensive » au niveau
9 de la... le fait que les investissements chez le
10 Transporteur sont très importants, qui représentent
11 une très, très grande partie du revenu requis du
12 Transporteur.

13 Q. [22] O.K. Effectivement, si on va à la page 5 de la
14 présentation PowerPoint de vos experts
15 d'aujourd'hui, donc c'est la pièce C-HQTD-0137,
16 j'ai déduit que le rendement sur la base de
17 tarification, l'amortissement et les taxes
18 représentaient soixante-dix-huit point quatre pour
19 cent (78,4 %) du revenu requis qui demeurerait
20 déterminé en coûts de service, selon vos
21 projections?

22 R. C'est ce qui est indiqué, effectivement.

23 Q. [23] Effectivement. C'est pour ça que vous nous
24 dites que c'est considérable?

25 R. Absolument.

1 Q. [24] Toujours dans ce quatrième item, vous ajoutez
2 « autres composantes ». Et je lisais, et ça a été
3 recoupé ce matin dans les présentations PowerPoint,
4 ça commence à la page 8 de 15 de la pièce sommaire
5 des caractéristiques du MRI, donc toujours la pièce
6 HQTD-0097, et vous ajoutez, sauf erreur de ma part,
7 dans vos charges nettes d'exploitation divers
8 ajustements.

9 Je vois le facteur de croissance (C);
10 l'ajustement pour la maintenance liée à la
11 pérennité (P), qui est inspiré de votre modèle de
12 gestion des actifs (le MGA); l'ajustement pour les
13 activités récurrentes (A); et l'ajustement pour les
14 éléments de suivis particuliers (ESP). Tous ces
15 ajustements qui seraient déterminés sur la base de
16 vos projections en coûts de service viendraient
17 s'ajouter aux dépenses d'exploitation avant
18 l'application du facteur d'inflation et du facteur
19 de productivité X. Est-ce que j'ai bien compris?

20 (10 h 42)

21 M. LUC DUBÉ :

22 R. Comme mentionné ce matin dans la présentation,
23 effectivement l'année de la détermination,
24 effectivement, c'est en coûts de service et l'année
25 subséquente, lors de la réévaluation de la formule

1 des CNE, ces éléments-là seront assujettis, là, à
2 la formule I-X.

3 Q. [25] Oui, oui, mais...

4 M. STÉPHANE VERRET :

5 R. Tel qu'illustré, là, à la page 12 de notre
6 présentation de ce matin.

7 Q. [26] Exact. Moi, ce que je comprends c'est qu'on
8 commence à l'an 1 avec des charges d'exploitation
9 de cinq cents millions (500 M), n'est-ce pas? Et, à
10 l'an 2, ces charges de... marque le point de
11 départ...

12 R. Hum hum.

13 Q. [27] ... des charges d'exploitation. Puis là il y a
14 l'application de l'inflation moins X, pour cinq
15 millions (5 M), ça va? Puis il y a deux autres
16 ajustements. Ce sont donc des ajustements qui sont
17 proposés par le Transporteur sur la base de ses
18 projections en coûts de service et qui viennent
19 s'ajouter au total des charges nettes
20 d'exploitation pour l'an 2.

21 R. Juste pour être sûr qu'on se comprend tous sur la
22 mécanique, là, c'est bien important parce que
23 dans... initialement, dans votre question, vous
24 avez suggéré que les items P et A, là, les
25 différents ajustements, étaient sujets à la formule

1 I-X. Tout ce qu'on vient préciser... prenons
2 l'année 2 dans le graphique, lorsqu'on fait le I-X
3 pour obtenir le cinq (5), c'est sur le cinq cents
4 millions (500 M). Donc, l'élément 6, par la suite,
5 le facteur de croissance et l'ajustement pour la
6 pérennité, le moins dix (-10), viennent après
7 d'avoir appliqué le I-X sur le point de départ des
8 CNE.

9 Q. [28] Exact. Mais ils viennent, pour l'an 2,
10 affecter le montant total affecté, budgété pour les
11 charges d'exploitation?

12 R. Effectivement. Donc, à l'an 2, ces sommes-là seront
13 présentées à la Régie pour que la Régie puisse les
14 étudier et en juger de l'à-propos de nous accorder
15 ces sommes-là supplémentaires qui seraient
16 requises.

17 Q. [29] Si je vais à l'an 3, par exemple, notre point
18 de départ c'est le solde de l'an 2, à cinq cent un
19 (501), le facteur I-X c'est toujours cinq (5), mais
20 là on a un quinze (15) plus trente quarante-cinq
21 (3045), cinquante-cinq millions (55 M) d'ajouts à
22 l'enveloppe de dépenses d'exploitation, qui sont
23 déterminées essentiellement sur la base des
24 projections internes du Transporteur, donc sur une
25 approche coûts de service?

1 R. Bien, vous dites « les projections internes ». Si
2 je prends le facteur de croissance, ce sera selon
3 une méthodologie, un facteur qui aura été déterminé
4 avec la Régie. Donc, ce sera bien connu comment
5 on... ce chiffre-là est calculé.

6 Q. [30] Mais ça va être déterminé comme si on était en
7 cause tarifaire, en coûts de service, c'est-à-dire
8 on présente une projection puis on la justifie?

9 R. Tout à fait. Tout à fait. C'est clairement la
10 proposition. Ce matin, lorsqu'on a résumé les
11 différents facteurs, bien, c'est ce qu'on
12 expliquait, ces éléments-là seront... seront
13 présentés sur une base de coûts de service. Et on a
14 expliqué les justifications pour chacun.

15 Q. [31] Et est-ce qu'il n'est pas exact que, si vous
16 lisez la décision à l'égard des formules
17 paramétriques qui ont été retenues pour les charges
18 d'exploitation du Distributeur, on n'a pas ces
19 ajustements, facteur C, facteur pérennité, et
20 caetera, ce n'est pas là?

21 M. LUC DUBÉ :

22 R. Peut-être une petite correction. Le facteur C est
23 bien présent du côté du Distributeur. Les seuls qui
24 diffèrent par rapport au Distributeur c'est le
25 facteur P et le facteur A.

1 Q. [32] Puis le facteur ESP, lui?

2 R. Excusez, j'allais oublier. Effectivement, le ESP
3 n'ont plus n'est pas présent du côté du
4 Distributeur.

5 Q. [33] Donc, on a trois facteurs que vous proposez
6 qui ne sont pas présents dans la décision de la
7 Régie à l'égard du Distributeur pour les dépenses
8 d'exploitation.

9 R. Effectivement.

10 Q. [34] Donc, vous voulez garder le contrôle sur ces
11 éléments-là qui, dans une certaine mesure, sont
12 inspirés de votre modèle de gestion des actifs?

13 M. STÉPHANE VERRET :

14 R. Bien, l'élément qui est directement inspiré du
15 modèle de gestion des actifs c'est le facteur P.

16 Q. [35] Oui.

17 R. Donc, lorsque le choix optimal... puis ma collègue,
18 Marie-Claude, pourra élaborer là-dessus si vous le
19 souhaitez. Mais lorsque le choix optimal
20 d'investissements et de maintenance est déterminé,
21 c'est le facteur P, qui est l'ajustement à la marge
22 requise au niveau du budget de maintenance, comme
23 l'a été dans le dernier dossier tarifaire, là, le
24 quarante-cinq millions (45 M) que la Régie a
25 autorisé. Alors, c'est ce facteur-là qui est visé.

1 Pour les autres, le facteur A, ça serait de
2 nouvelles activités, qu'elles n'étaient pas
3 réalisées à ce jour par le Transporteur, et qui
4 devraient, de façon récurrente, être réalisées par
5 le Transporteur. Puis pour les éléments de suivis
6 particuliers, bien, c'est déjà des ajustements qui
7 étaient présents, qui étaient existants dans la
8 formule paramétrique qui était déjà appliquée par
9 la Régie. Donc lorsqu'on mentionnait que le régime
10 actuel, on bâtissait sur le régime actuel, bien
11 c'est un élément qu'on retrouvait déjà dans le
12 régime... dans le régime actuel dans la formule
13 paramétrique.

14 (10 h 47)

15 Q. [36] Oui, dans le régime actuel, mais vous dites le
16 P, là, c'est un ajustement de quarante-cinq
17 millions (45 M). Vous dites que ça a été approuvé
18 dans la cause tarifaire. Ça a été approuvé pour
19 combien de temps, Monsieur Verret?

20 R. Excusez-moi, pouvez-vous me répéter votre question?

21 Q. [37] Le facteur P, là, le quarante-cinq millions
22 (45 M) dont vous parliez de la cause tarifaire ça a
23 été approuvé pour combien de temps?

24 R. Le facteur... au niveau du modèle de gestion des
25 actifs ça fait quand même plusieurs années qu'on

1 le... qu'on l'explique et on le présente à la
2 Régie. Donc je vous dirais depuis deux mille treize
3 (2013) je pense où on a présenté à la Régie la...
4 le jumelage entre la stratégie de pérennité et la
5 stratégie de maintenance, donc qui constitue le
6 MGA. La somme de quarante-cinq millions (45 M) a
7 été demandé pour l'année deux mille dix-sept
8 (2017), elle a été autorisée pour l'année deux
9 mille dix-sept (2017). Clairement la Régie nous a
10 demandé de revenir avec une justification
11 économique supplémentaire associée à ce quarante-
12 cinq millions-là (45 M). Je peux vous dire qu'on y
13 travaille et la... la preuve demandée par la Régie
14 sera soumise dans le prochain dossier tarifaire
15 pour pouvoir appuyer. Mais je vous dirais une
16 chose : ce n'est pas parce que la Régie l'a
17 autorisé sur une année que le besoin n'est pas
18 présent et que le modèle... le modèle de gestion
19 des actifs ne justifie pas ce niveau
20 d'investissement là. Je pense que ce que la Régie
21 cherchait à obtenir c'était une démonstration
22 supplémentaire de la rentabilité des gestes posés
23 et ça, nous allons le démontrer dans le prochain
24 dossier.

25 Q. [38] Mais si je regarde votre petit... votre petit

- 1 graphique ou votre petit tableau à la page 12 de
2 votre présentation PowerPoint, celle du
3 Transporteur, la pièce HQT-D-0136, vous présumez que
4 ces ajustements seraient toujours autorisés pour
5 les années 2, 3 et 4?
- 6 R. Bien comme vous pouvez voir à l'année 2, au niveau
7 du... de l'ajustement pour la maintenance lié à la
8 pérennité, il y a un ajustement qui est à la
9 baisse. Donc...
- 10 Q. [39] Puis après ça il est à la hausse à trente
11 millions (30 M) à l'année 3.
- 12 R. C'est ça. Puis on ne sait pas à l'année 4 qu'est-ce
13 qu'il peut être en fonction...
- 14 Q. [40] Mais vous présumez qu'il serait toujours...
15 que l'ajustement à la hausse comme à la baisse sera
16 toujours autorisé.
- 17 R. Oui, absolument. Comme je le mentionnais tout à
18 l'heure c'est un item qui sera présenté dans le
19 cadre du dossier tarifaire et sur lequel la Régie
20 devra se prononcer.
- 21 Q. [41] O.K. Alors là je viens de passer à travers les
22 éléments déterminés selon le coût de service. Le
23 terme du plan, vous proposez trois ans ici. On voit
24 au paragraphe 99 de la décision D-2017-043 qu'un
25 terme de quatre ans a été approuvé par la Régie

1 pour le Distributeur. Est-ce qu'on peut présumer
2 qu'Hydro-Québec Transport serait disposé à modifier
3 sa proposition à l'égard du terme pour l'arrimer
4 avec le terme du Distributeur, donc quatre ans?
5 R. C'est l'esprit de la correspondance qu'on a faite
6 la semaine dernière à la Régie. Une chose
7 importante je pense toutefois que je dois
8 mentionner c'est que, bien entendu, que ce soit un
9 terme de trois ans ou que ce soit un terme de
10 quatre ans, il est très important que le modèle de
11 réglementation incitative qui soit mis en place
12 reconnaisse les particularités du Transporteur.
13 Un mauvais modèle, qu'il soit sur trois ans ou
14 quatre ans, tu fais juste souffrir une année de
15 plus. Donc pour nous, c'est important qu'à la base
16 ce qu'on demande à la Régie, de reconnaître les
17 particularités des investissements sur le réseau de
18 transport, et donc ce modèle-là doit pouvoir
19 accommoder ces particularités-là et donc que ce
20 soit trois ans ou quatre ans, parce qu'on a bien lu
21 la décision de la Régie, on a vu les motifs pour la
22 Régie de retenir le quatre ans, alors pour nous
23 c'est similaire. Donc c'est applicable également au
24 Transporteur dans la mesure où on a un régime qui
25 reflète bien nos particularités.

1 Q. [42] Mais vous remarquerez que ma question était
2 limitée simplement au terme du plan.

3 R. Tout à fait, mais ma réponse ne pouvait pas se
4 limiter au terme du plan.

5 (10 h 52)

6 Q. [43] O.K. J'arrive ensuite un petit peu plus bas au
7 milieu de la page à l'inflation. Ça fait... il y a
8 eu beaucoup de discussions là-dessus lors de la
9 cause du Distributeur. Pour les charges nettes
10 d'exploitation, vous voulez un indice combinant
11 l'IPC et le taux de croissance des salaires
12 d'Hydro-Québec, pour les salaires. Pour les
13 salaires, au paragraphe 127 de la décision D-2017-
14 043, la Régie n'avait pas retenu une proposition
15 semblable du Distributeur et, à ce stade, elle a,
16 et je cite du paragraphe 127 de la décision, elle a
17 dit et je cite :

18 [...] elle propose plutôt comme indice
19 la croissance moyenne historique
20 calculée à partir de l'EERH68 pour le
21 Québec de Statistique Canada. Afin
22 d'atténuer les effets dus à la
23 volatilité, la Régie considère qu'il
24 serait raisonnable d'utiliser à cet
25 effet la moyenne mobile des trois

1 dernières années se terminant le 31
2 mars de l'année tarifaire précédant
3 celle pour laquelle de nouveaux tarifs
4 doivent être fixés. La Régie réserve
5 sa décision sur le choix de cet indice
6 lors de la phase 3.

7 Alors, compte tenu que cette ordonnance, cette
8 décision a été rendue à une proposition... à
9 l'égard d'une proposition qui est identique à celle
10 que vous formulez pour l'indexation des salaires,
11 est-ce qu'on peut assumer que le Transporteur
12 serait disposé à amender sa proposition afin
13 d'arrimer cet aspect-là avec ce qui a été décidé
14 pour le Distributeur?

15 R. Je sens, Maître Sarault, que vous avez bien compris
16 l'esprit de la lettre qu'on a transmise la semaine
17 dernière.

18 Q. [44] Bien, je veux l'avoir dans vos propres mots...

19 R. Oui. Vous...

20 Q. [45] ... parce que...

21 R. ... vous allez l'avoir.

22 Q. [46] ... l'esprit, l'esprit de votre lettre, vous
23 remarquerez qu'il y a eu une réponse de la Régie
24 qui a dit « on va aller en audience...

25 R. Oui.

1 Q. [47] ... on va passer à travers...

2 R. Oui.

3 Q. [48] ... puis on va déterminer ce qui est
4 applicable et ce qui ne l'est pas. » C'est ça que
5 je suis en train de faire.

6 R. Effectivement. Donc, aux fins de la détermination
7 des caractéristiques du MRI pour le Transporteur en
8 phase 1 du dossier, on propose d'adopter la même
9 approche que la Régie a déterminée pour le
10 Distributeur. Et les particularités, les... je
11 dirais, le détail associé à comment ce sera
12 implanté, ça se fera au niveau de la phase 3. Et
13 comme je le mentionnais plus tôt ce matin, on
14 propose que la phase 3 du dossier soit dans la
15 demande tarifaire deux mille dix-neuf (2019) du
16 Transporteur.

17 Q. [49] Et toujours dans l'inflation, vous dites pour
18 les CNE « indice combinant l'IPC » puis là si on
19 saute la ligne, on a « autres composantes intégrées
20 aux prévisions » donc... dont la progression ne
21 serait pas guidée par un indice, mais plutôt par
22 vos projections selon un mode coût de service. Est-
23 ce que j'ai bien compris?

24 R. Bien, peut-être juste donner un exemple pour
25 illustrer. Dans le fond, ce seraient les autres

1 composantes, c'est les composantes qui ne sont pas
2 visées par le I-X, donc ce qui est à l'extérieur
3 des CNE.

4 Q. [50] Dont les facteurs C, P, A...

5 R. Et les autres, et les autres composantes.

6 Q. [51] Comme?

7 R. Bien, si vous retournez à...

8 Q. [52] Prenez votre temps.

9 R. Oui. Il n'y a pas de problème. Vous avez, aux pages
10 10 et 11 de la présentation, les facteurs dont vous
11 venez de mentionner...

12 Q. [53] La présentation PowerPoint ou...

13 R. La présentation PowerPoint du Transporteur de ce
14 matin.

15 Q. [54] Oui.

16 R. Donc, vous avez ces différents facteurs là. Mais,
17 je vous amènerais surtout à l'acétate numéro 13.

18 Q. [55] Donc, si je comprends bien, le facteur C, le
19 facteur P, le facteur A et le facteur ESP, eux
20 autres, leur croissance ne serait pas guidée par le
21 facteur I-X.

22 R. Non. Excusez-moi, je vais corriger, là. Ici C, P, A
23 et ESP, ces ajustements-là sont des ajustements aux
24 charges nettes d'exploitation. Lorsqu'on indique
25 ici « autres composantes intégrées aux prévisions »

1 je vous amènerais à la page 13 de la présentation.

2 Q. [56] Oui.

3 R. Et là vous avez, je vais utiliser un exemple, là,
4 vous avez ici tous les coûts qui sont liés aux
5 actifs, donc tout ce qui est lié aux
6 investissements. Et pour bien comprendre, lorsqu'on
7 dit « intégrées aux prévisions », je vais
8 prendre... je vais prendre, par exemple, un projet
9 d'investissement. Alors, les coûts, les coûts qui
10 sont prévus dans le projet d'investissement, bien
11 ces coûts-là vont évoluer selon leurs propres...
12 selon leurs propres indices d'inflation qui ne sont
13 pas nécessairement ceux qui vont être appliqués
14 dans la formule I-X. Alors, c'était ça la
15 distinction qu'on cherchait.

16 Q. [57] Bien, ils vont évoluer selon vos projections.

17 R. Oui.

18 Q. [58] Présentées à la Régie comme coûts de service.

19 R. Qui incorpore, qui incorpore un indicateur
20 d'inflation qui est différent de celui qui est
21 décidé pour les fins de l'application de la formule
22 I-X.

23 (10 h 58)

24 Q. [59] O.K. Je veux juste m'assurer d'une chose.

25 C'est vrai donc pour les composantes associées aux

1 investissements, rendement sur la base de
2 tarification, amortissement, taxes, autres revenus
3 de facturation interne, frais corporatifs. Or,
4 ceux-là, on a vu que, pour le Distributeur, ils
5 sont assujettis à la formule I-X. Vous, vous
6 proposez de les exclure et de les maintenir en
7 coûts de service?

8 R. Oui.

9 Q. [60] Bon. On se comprend. Et je voudrais revenir au
10 fameux facteur C (croissance), B, A et ESP. Eux
11 aussi, si je comprends bien votre proposition, ce
12 n'est pas assujetti à la formule I-X, mais plutôt à
13 vos projections en coûts de service?

14 R. Bien, le facteur C, comme je le mentionnais, c'est
15 un facteur de croissance selon une méthodologie qui
16 est déterminée par la Régie. Et comme on le
17 mentionnait tout à l'heure, à l'année 2, ces
18 éléments-là seront encore incorporés dans
19 l'enveloppe et seront sujets au I-X à l'année 2.

20 Q. [61] C'est parce que si je regarde votre calcul
21 pour l'année 2, là, vous partez avec cinq cents
22 (500), vous ajoutez le I-X. Ça nous amène à cinq
23 cent cinq (505). Là, après ça, là, vous ne faites
24 pas un calcul d'inflation moins facteur de
25 productivité. Vous faites simplement ajouter deux

1 autres chiffres. Et vous faites la même chose à
2 l'année 3. Alors, ça me semble être des ajouts qui
3 sont le fruit de projections du Transporteur en
4 mode coûts de service?

5 R. Il faudrait prendre plutôt l'année 3, là. Parce que
6 l'année 3, le point de départ est cinq cent un
7 (501). Le cinq cent un (501) inclut les ajustements
8 qui sont proposés à l'année 2. Et donc lorsqu'on
9 applique le facteur I-X à l'année 3, il s'applique
10 sur le cinq cent un millions (501 M\$) qui, lui,
11 incorpore les ajustements de l'année 2, le six
12 millions (6 M\$) de croissance et l'ajustement à la
13 baisse de dix millions (10 M\$) au niveau du facteur
14 de pérennité.

15 Q. [62] Mais à l'année 3, là, le quinze (15) que je
16 vois, le trente (30) puis le dix (10), ce n'est pas
17 fixé en fonction de la formule I-X?

18 R. Non.

19 Q. [63] C'est une projection du Transporteur en mode
20 coûts de service?

21 R. Oui. Ça, je pensais qu'on l'avait déjà établi.

22 Q. [64] Non, bien, moi aussi, je pensais, puis là je
23 ne le pensais plus.

24 R. Non, non, je vous rassure. Ces éléments-là donc, à
25 l'année 3, lorsqu'on se présentera pour faire

1 autoriser nos tarifs à l'année 3, donc ces
2 éléments-là, le quinze (15), le trente (30) et le
3 dix (10), seront présentés sur une base de coûts de
4 service pour que la Régie puisse en juger et les
5 autoriser. Mais si vous regardez l'année 4, de
6 nouveau, ces éléments-là seront incorporés dans
7 l'enveloppe et seront sujets à l'application du
8 facteur I-X à l'année 4.

9 Q. [65] À la ligne de départ. Mais les nouveaux...

10 R. Oui.

11 Q. [66] ... qui vont être proposés, ça va être en
12 coûts de service?

13 R. En coûts de service.

14 Q. [67] Bon. On se comprend. Pour les autres dépenses
15 au paragraphe 129 de la décision, je parle des
16 dépenses autres que les dépenses d'ordre salarial,
17 là, au paragraphe 129 de la décision D-2017-043, la
18 Régie a dit, et je cite :

19 Pour estimer la croissance des autres
20 dépenses, la Régie retient comme
21 indicateur l'IPC Québec tel que mesuré
22 par Statistique Canada.

23 Est-ce que je comprends que, lorsque vous parlez de
24 l'IPC comme facteur d'inflation, c'est précisément
25 ce que la Régie a décidé ici que vous proposez

1 d'appliquer?

2 R. Oui. Dans le fond, ce serait peut-être plus simple
3 de prendre le facteur I global qui se compose de
4 différents éléments, dont la Régie a fait une
5 détermination, je pense, aux trois différents
6 éléments là-dessus, au niveau de l'utilisation
7 d'une valeur historique et l'utilisation de la
8 valeur Québec au lieu de Canada, et caetera. Donc,
9 sur l'ensemble de ces éléments-là, ce qu'on propose
10 aux fins de la détermination des caractéristiques
11 en Phase 1 pour le Transporteur, c'est d'utiliser
12 les mêmes paramètres que ceux établis par la Régie,
13 tout en précisant le résultat final en Phase 3.

14 Q. [68] O.K. Je retiens de votre réponse que vous êtes
15 capable de vivre que si vous êtes en accord avec
16 l'application au Transporteur du paragraphe 129 de
17 la décision de la Régie?

18 R. L'application sera fine, sera déterminée au niveau
19 de la Phase 3. Mais aux fins de la détermination
20 des caractéristiques en Phase 1, on propose
21 d'utiliser les mêmes éléments que ceux décidés par
22 le Distributeur.

23 (11 h 03)

24 Q. [69] C'est clair. Productivité.

25 Charges nettes d'exploitation,

1 jugement exercé par la Régie et autres
2 composantes intégrées aux prévisions.

3 Ça, vous avez écrit ça, évidemment, avant de lire
4 la décision. Et si on va à la décision, au
5 paragraphe... je vais vous les citer puis je vais
6 vous demander si c'est bien ce que vous avez à
7 l'esprit. Alors, j'ai le paragraphe 164 et 165.
8 164, et je cite :

9 La Régie retient la méthode basée sur
10 le jugement préconisée par le
11 Distributeur pour déterminer la valeur
12 du Facteur X à inclure dans la Formule
13 d'indexation.

14 « So far so good », ça reprend le concept de
15 jugement.

16 À cette fin, le Distributeur devra
17 mettre à la disposition des
18 intervenants les études...

19 À la disposition des intervenants.

20 ... les études, analyses et rapports
21 susceptibles d'éclairer la Régie quant
22 à la détermination du Facteur X en
23 phase 3.

24 Donc, on voit qu'on a imposé une obligation au
25 Distributeur de fournir des informations à la Régie

1 et aux intervenants permettant à la Régie de rendre
2 une décision éclairée sur le facteur X en phase 3.
3 Est-ce que c'est quelque chose que le Transporteur
4 serait disposé à faire?

5 R. Donc, votre question, si... pour être sûr de bien
6 répondre à votre question, là, c'est à savoir si le
7 Transporteur mettrait également à la disposition
8 des intervenants des études dont il disposerait sur
9 la productivité?

10 Q. [70] Oui.

11 R. Oui. Bon, c'est ça. Alors, dans la mesure où la
12 décision de la Régie nous demanderait de faire la
13 même chose, on pourrait fournir les informations
14 qui seraient requises par la Régie. Mais je vous
15 soulignerais que, déjà dans nos dossiers
16 tarifaires, on produit déjà de l'information au
17 niveau de l'efficience qui est réalisée au niveau
18 des... le balisage de comparaisons. Madame Roquet
19 en a présenté tout à l'heure au niveau de la CE.
20 Donc, les informations de balisage que l'on a déjà,
21 les études de balisage sont déjà présentées dans
22 les différents dossiers tarifaires du Transporteur.

23 Mais, comme je vous le mentionne, si la
24 décision de la Régie nous demande de fournir la
25 même chose que le Distributeur, bien, on vérifiera

1 qu'est-ce qu'on a de disponible comme information
2 pour éclairer la Régie, pour lui permettre
3 d'exercer son jugement puis de déterminer le
4 facteur X sur une base de jugement.

5 Q. [71] Toujours dans la même optique, la Régie n'en
6 parle pas expressément au paragraphe 164, sachant
7 que la phase 3, ça va être une audience, n'est-ce
8 pas, en bonne et due forme, pour se pencher sur les
9 conditions et modalités plus pointues du MRI du
10 Transporteur et du Distributeur, vous objecteriez-
11 vous à ce que les intervenants également aient le
12 droit de soumettre à la Régie des études, analyses
13 et rapports susceptibles d'éclairer son jugement
14 quant à la détermination du facteur X en phase 3?
15 Audi alteram partem.

16 (11 h 07)

17 Mr. JAMES M. COYNE:

18 A. If I can address that question, I would. And the
19 answer is yes, the...

20 Q. [72] You would object?

21 A. Oh, I'm sorry, deny. Yes, no, we would welcome the
22 opportunity of participants. I should listen
23 carefully.

24 Q. [73] O.K.

25 A. No objection. We would welcome other participants,

1 devra être réalisée à l'intérieur des
2 premières années d'application du MRI
3 du Distributeur pour une application
4 possible du résultat lors de la
5 dernière année du MRI.

6 Donc, ça, on voit qu'il y a une obligation
7 supplémentaire qui est imposée au Distributeur pour
8 les fins d'une étude de productivité
9 multifactorielle en cours d'application du MRI,
10 est-ce que c'est quelque chose avec lequel le
11 Transporteur serait disposé à s'arrimer?

12 M. STÉPHANE VERRET :

13 R. Je vais inviter monsieur... nos experts à commenter
14 davantage sur cette question-là, mais moi, je ne
15 suis pas un expert de ce genre d'étude-là, là, mais
16 de ce que j'en comprends, étant donné le très
17 faible nombre d'entreprises comparables au
18 Transporteur, ce serait une genre d'étude qui
19 serait très difficile et complexe à réaliser, et
20 je... pour cette raison-là, l'entreprise croit que
21 la Régie devrait poursuivre avec la détermination
22 de facteur X à l'année 4 et l'année subséquente,
23 basée sur le jugement et non pas sur une étude de
24 productivité difficilement réalisable pour le
25 Transporteur, je laisserai mes collègues, là, s'ils

1 veulent commenter davantage là-dessus.

2 Q. [75] Je retiens que vous ne seriez pas disposé à
3 vous arrimer avec cette obligation-là qui a été...

4 R. C'est un des éléments distinctifs qu'on avait mis
5 dans notre proposition qui était de continuer à
6 fixer le facteur X basé sur le jugement.

7 Q. [76] Correct.

8 Mr. JAMES M. COYNE :

9 A. I would just reinforce the points made previously
10 in our evidence, and that is that for HQD, one
11 could imagine creating a sample, and the typical
12 process for a TFP study is to create a sample of US
13 electric utilities or a mixture of electric and gas
14 utilities, because you have a better set of data to
15 work with. The problem we have with HQT is you now
16 need to isolate the operations of a transmission
17 company. And that has not been done before in North
18 America successfully. So the question would really
19 be can you create a robust enough database to be
20 able to do so, to be able to represent that you
21 have an industry trend, because the objective of
22 that exercise should be to establish an industry
23 trend that you could hold HQT accountable for from
24 a productivity stand point. And it's not clear how
25 you would define that industry in terms of the data

1 that would be available to you and it would have to
2 probably to come from US companies, one might
3 envision a combination of US and Canadian companies
4 if you had sufficient data.

5 But I think the period of time you provided
6 of the Distributor is a good one to consider that
7 issue and I would suggest that that same period of
8 time would be appropriate to allow the transmission
9 division to examine that issue more fully to see if
10 such a data set could be created, that would
11 provide a proper study. But at this point in time
12 the suggestion of the Transmitter is that the
13 continuation of the informed judgement of the Régie
14 is probably the prudent path because it's not clear
15 that such a study can be prepared because of,
16 again, the issues associated with comparable
17 companies that would allow you to do so. But that's
18 not to say that such investigation wouldn't be
19 prudent to see and verify that such a data set
20 couldn't be established within a period of time.

21 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

22 R. Je me...

23 Q. [77] Mais ne croyez-vous pas que...

24 R. Pardon, est-ce que c'est possible d'ajouter un
25 dernier point, simplement pour...

1 Q. [78] Excusez.

2 (11 h 12)

3 R. ... compléter l'information. Je pense qu'un autre
4 élément intéressant à peut-être ne pas oublier,
5 c'est justement l'impact du modèle de gestion des
6 actifs. Donc depuis deux mille treize (2013) on est
7 en ajout croissant de ressources aux charges pour
8 adresser le vieillissement des actifs. En termes de
9 stratégie, c'est une stratégie atypique par rapport
10 à d'autres transporteurs, du moins les collègues
11 avec lesquels on échange sur les pratiques
12 gagnantes.

13 Alors est-ce qu'on peut trouver un « data
14 set » qui est comparable, des *collectes*
15 comparables, puis en plus est-ce qu'ils adoptent
16 une stratégie aux charges qui est comparable à la
17 nôtre? Ça amène des éléments de variabilité
18 également sur la comparabilité. Simplement pour
19 votre information.

20 Q. [79] Mais écoutez, la Régie clairement au
21 paragraphe 165 semble vouloir parfaire son jugement
22 en cours de terme quant à la justesse du facteur X,
23 du facteur de productivité et pense que la
24 réalisation d'une étude de productivité
25 multifactorielle pourrait être un outil utile pour

1 éventuellement exercer un jugement éclairé ou
2 davantage éclairé sur cette question-là. Êtes-vous
3 même opposée à essayer de sortir des éléments qui
4 pourraient, dans ce sens-là, contribuer à éclairer
5 le jugement de la Régie, en collaboration avec
6 d'autres intervenants comme l'AQCIE et son expert
7 de « Specific Economic Research », docteur Lowry.
8 Parce que, lui, il va peut-être donner un autre
9 point de vue, mais il va témoigner demain, sur la
10 question de savoir s'il est possible ou non de
11 réaliser ce genre d'étude en cours de terme du MRI
12 pour permettre de parfaire et d'améliorer le
13 jugement éclairé de la Régie. Et là je vois comme
14 une fermeture de la part du Transporteur à même
15 essayer de faire cet exercice-là.

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. Bien la position du Transporteur c'est que pour
18 pouvoir éclairer la Régie il faut qu'il y ait une
19 valeur... il faut qu'il y ait une valeur de
20 l'exercice qui serait réalisé. Et avec les bémols
21 que l'on met, pour nous, il serait très difficile à
22 ma compréhension de la position de nos experts, il
23 serait très difficile d'y arriver, d'arriver à
24 faire une étude qui nous permettrait de justement
25 éclairer la Régie sur ce point-là pour ce qui est

1 des activités du Transporteur. Donc... et je veux
2 dire honnêtement, ma réaction première lorsque je
3 vous entends ou si je me soucie de l'article 48.1
4 le troisième paragraphe qui demande d'alléger le
5 processus de fixation des tarifs, je ne suis pas
6 sûr que de se lancer dans ce genre d'étude là, de
7 ce que j'en comprends, participerait à l'allégement
8 de la réglementation.

9 Q. [80] Êtes-vous en train de nous dire que la Régie a
10 fait une erreur au paragraphe 165 de sa décision et
11 qu'elle s'écarte de l'objectif d'allégement
12 réglementaire pour le Distributeur?

13 R. Vous interprétez mal mes propos, je parle
14 spécifiquement pour le Transporteur associé aux
15 difficultés de réaliser une telle étude pour des
16 activités de transport.

17 Q. [81] On continue à descendre dans l'annexe A de
18 votre document de caractéristiques. Et quand je
19 vais arriver au bas de la page, Madame la
20 Présidente, ça veut dire que c'est fini. Alors
21 « ajustements ponctuels », « événements
22 imprévisibles ou exogènes ». Je vous amène au
23 paragraphe 317 de la décision D-2017-043, où la
24 Régie a statué sur un indice de matérialité pour
25 les exogènes et ça se lit comme suit et je cite :

1 [317] Elle juge également que
2 l'établissement d'un seuil de
3 matérialité plus élevé participe à
4 l'allégement réglementaire recherché.
5 À ce stade, la Régie propose que le
6 seuil de 15 M\$ soit retenu aux fins de
7 fixer le seuil de matérialité pour les
8 éléments de coûts à traiter en Facteur
9 Y. La Régie réserve sa décision quant
10 à l'établissement de ce seuil de
11 matérialité lors de la phase 3.

12 Seriez-vous favorable à ce que pour le
13 Transporteur, qu'il y ait également un seuil de
14 matérialité approprié qui soit déterminé par la
15 Régie pour considérer certains facteurs comme étant
16 des exclusions ou des exogènes?

17 (11 h 18)

18 M. LUC DUBÉ :

19 R. Oui. Bon. En fait, pour effectivement le facteur Z,
20 effectivement on a vu dans la décision auprès de la
21 Régie qu'il y avait un seuil qui avait été
22 déterminé. Ce qu'il faut garder en tête, puis je
23 comprends que, au niveau de la phase 3, il va y
24 avoir un exercice pour revalider ce seuil-là. Mais,
25 clairement au niveau du Transporteur, il va falloir

1 que ce seuil-là soit arrimé avec la hauteur des
2 charges ou des coûts qui pourraient être visés
3 par... On s'entend, on n'a pas le même niveau de
4 revenu requis au niveau du Transporteur que du
5 Distributeur.

6 Q. [82] C'était implicite dans ma question. C'était
7 sur le concept de seuil de matérialité et non pas
8 sur le chiffre de quinze millions (15 M\$).

9 R. Sur le facteur... Vas-y. Vas-y.

10 M. STÉPHANE VERRET :

11 R. Sur le facteur Z, effectivement.

12 Q. [83] O.K. Partage des écarts de rendement, vous
13 dites, et je cite :

14 Ajustement aux modalités du MTER aux
15 fins d'un arrimage avec le MRI

16 Au paragraphe... je vous amène aux paragraphes 452
17 et 453 de la décision. Alors, au paragraphe 452, la
18 Régie accepte donc la proposition d'inclure un MTER
19 au MRI, donc là-dessus vous êtes sur la même
20 longueur d'onde parce que c'est... vous proposez
21 d'en avoir un.

22 Mais, pour ce qui est de l'ajustement, aux
23 paragraphes 453 et 454, la Régie dit, et je cite :

24 Pour l'instant, la Régie entend
25 appliquer les modalités prévues à la

1 décision rendue au dossier R-3842-
2 2013...

3 donc, le mécanisme actuel qui est en vigueur.

4 ... sous réserve des dispositions à la
5 présente décision quant aux
6 indicateurs de qualité, mais ces
7 modalités devront être revues en phase
8 3.

9 454 :

10 La Régie s'attend à ce que les
11 excédents de rendement du Distributeur
12 pour l'année 2017, s'il y en a, soient
13 inclus dans le cadre du MRI. À cet
14 égard, il convient d'ajouter un
15 élément à cet effet au MRI dans le
16 calcul du revenu requis pour tenir
17 compte du remboursement à la clientèle
18 de la portion des excédents de
19 rendement qui lui revient.

20 Est-ce que vous seriez disposé à ce qu'un
21 aménagement similaire soit décrété à l'égard du
22 Transporteur à l'égard du MTER?

23 R. L'approche devrait être similaire pour le
24 Transporteur, en effet.

25 Q. [84] Oui?

1 R. Oui.

2 Q. [85] Merci.

3 R. Il est très important au moment de la phase 3, puis
4 je suis certain que mon expert, je le vois, là, il
5 va vouloir intervenir là-dessus, mais je suis
6 certain, ce qui est important au niveau de la phase
7 3, c'est justement de revoir les modalités du MTER
8 à la lumière de ce qui aura été décidé au niveau
9 des caractéristiques du MRI. Et ça, la Régie l'a
10 reconnu également pour le Distributeur, donc...

11 Q. [86] Mais, dans l'intérim que le mécanisme actuel
12 soit conservé. Et l'aménagement pour les
13 remboursements des surplus de deux mille dix-sept
14 (2017), ça, vous êtes capable de vivre avec ça?

15 R. Oui. Oui. La mécanique actuelle, elle est connue.
16 L'année deux mille dix-sept (2017) sera la première
17 année d'ajustement... d'application du MTER. Donc,
18 en principe, on devrait voir cet ajustement-là
19 apparaître dans les tarifs de transport de deux
20 mille dix-neuf (2019).

21 Q. [87] Alors, Madame la Présidente, ça va compléter
22 mes questions au panel et je tiens à vous
23 remercier.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci beaucoup, Maître.

1 Me GUY SARAULT :

2 J'étais rendu au bas de la page.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci beaucoup, Maître Sarault. J'inviterais
5 maintenant Maître Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

6 (11 h 24)

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

8 Q. [88] Bonjour, Maître Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.
9 Alors bonjour à la Régie, bonjour à la Formation,
10 bonjour également à nos panelistes, dear experts,
11 also.

12 My first question will go to the
13 presentation that was made this morning by
14 Concentric. So my question goes to the experts
15 themselves. You talked about, on page 3 of your
16 presentation, if we can go there, we talked about
17 the Z-factor, we talked about the threshold value
18 in your presentation, th threshhold value, so it's
19 going to be the third bullet in the second part of
20 your presentation on page 3. "Z-factor: threshold,
21 value to be determined in the phase 3". We have
22 read also the decision of the Régie for the
23 Distributor, which has determined, for now, fifteen
24 million dollar (15 M \$) as a threshold. What is
25 your opinion on that threshold for the Transmitter?

1 Moneywise, I'm talking.

2 M. JAMES M. COYNE :

3 A. Yes. If you... a couple different ways to look at
4 that. Certainly, one would be to look at the
5 relative revenue requirement, so to look at the
6 impact of that threshold vis-à-vis the total
7 revenue requirement of the company. And HQT's
8 revenue requirement is roughly one quarter of what
9 it is for HQD. So we certainly think a much lower
10 threshold would be appropriate for HQT than it is
11 for HQD, and that the company would make a specific
12 recommendation in phase 3 on that basis. But it
13 certainly should be a prorata, a lower threshold
14 that it would be for HQD.

15 (11 h 26)

16 Q. [89] Thank you. Je retourne en Français,
17 maintenant. Je suis à la demande de renseignement
18 numéro 3 de la Régie C-HQT-HQD-0112. Et ça
19 s'appelle HQT-D-8, Document 1, page 9, pour les fins
20 de référence. Je ne vous relirai pas, soyez-en
21 assurés, ce qu'on retrouve dans le préambule, c'est
22 un peu...

23 M. STÉPHANE VERRET :

24 R. Juste une seconde, on va se situer comme il faut.

25 Q. [90] Oui, d'accord. Excusez-moi, oui.

1 R. 9.

2 Q. [91] Attendez un instant, le numéro de la question,
3 c'est la 2? 2, oui. Excusez-moi, bien oui, je viens
4 de le voir dans le coin.

5 R. O.K. Oui?

6 Q. [92] Alors, je ne relirai pas les références et
7 surtout le préambule, vous allez m'en remercier,
8 j'en suis certain. Mais je vais vous diriger
9 directement aux lignes 24 à 27, où on voit la
10 formule du Transporteur pour les CNE de l'année
11 T+1. Ça va? Alors, 24 à 27, les lignes.

12 Alors, question : Qu'entendez-vous par « un
13 ajustement », tel qu'il apparaît à trois reprises
14 dans la formule, est-ce la différence entre l'année
15 T+1 et l'année T?

16 M. LUC DUBÉ :

17 R. Je pense, le plus simple, la façon de l'illustrer
18 c'est dans la présentation de ce matin, à la page
19 12, qu'on a tenté de faire cette distinction-là.
20 Qui est, en fait... qui n'est pas nécessairement,
21 là... ce que je comprends de votre question, est-ce
22 que c'est la différence année sur année? Il faut
23 juste faire attention. Je prends, par exemple, le
24 facteur de croissance, comme on l'a établi tantôt,
25 c'est un calcul qui sera autorisé de la part de la

1 Régie. Est-ce que je suis sur les facteurs... les
2 mêmes facteurs que... j'ai vu dans vos yeux une
3 question. Est-ce que je suis sur les facteurs que
4 vous vouliez discuter?

5 Q. [93] Non, non, bien, allez-y. Oui, oui. Ça va.

6 R. Ça va. Donc, si on parle du facteur C, qui fait
7 partie du préambule, là, qu'on a ici, c'est selon
8 un calcul de croissance qui serait établi par la
9 Régie. Donc, non, ce n'est pas un écart entre un T
10 ou un T+1. On s'entend, c'est une nouvelle
11 évaluation. Puis même chose, en fait, pour le
12 facteur P et facteur A, ça sera des... dans le cas
13 du facteur A, c'est peut-être le plus simple, là,
14 c'est des nouvelles activités qui n'étaient pas
15 présentes par le passé, donc ça sera... est-ce
16 qu'on peut présumer qu'à la témoin 1 était à zéro?
17 Oui, ce sera une différence, ce sera un ajout d'une
18 nouvelle évaluation d'une activité qui sera
19 récurrente.

20 Et pour le facteur P, bien, tout cela
21 découle, dans le fond, du modèle MGA, dans le fond,
22 ce sera la maintenance additionnelle qui sera
23 requise pour cette année tarifaire là visée.

24 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

25 R. Si je peux me permettre juste une précision, Luc,

1 sur ce que tu viens de dire. En fait, pour le
2 facteur P, ça serait le différentiel qui est évalué
3 comme étant nécessaire pour couvrir les besoins.
4 Alors, dans ce cas-là, ça serait une différence par
5 rapport au temps T. Pas nécessairement pour une
6 année spécifique, ça peut être simplement un
7 constat, là, par rapport à une famille
8 d'équipements que, dorénavant, on réévalue les
9 besoins d'entretien à la hausse d'un facteur de X.
10 Ou à la baisse, le cas échéant.

11 Q. [94] Je vais maintenant vous référer au document
12 C-HQT-HQD-0095. HQT-D-2, Document 1.3, c'est la
13 preuve amendée de Concentric, à la page 6. Et,
14 encore une fois, nous... Je vais vous laisser vous
15 diriger, je m'excuse. Je vous réfère à une formule
16 que je ne relirai pas pour, encore une fois,
17 faciliter la discussion entre nous. Mais on semble
18 proposer une formule où le dernier... où on voit le
19 dernier terme est « Specifically Tracked Items »
20 alors qu'en français, plus haut, aux lignes 24 à 27
21 dont on vient de parler ensemble, on parle plutôt
22 de « ajustement pour les éléments de suivi
23 particuliers », alors ESP entre parenthèses.

24 Alors, question : Laquelle des deux
25 formules est la bonne, celle avec ou sans le terme

1 « ajustement »? Est-ce la formule Concentric ou la
2 formule que vous avez proposée, ou est-ce que je
3 dois en comprendre que c'est la même chose dans les
4 deux cas? Peut-être me l'expliquer à ce moment-là.

5 M. LUC DUBÉ :

6 R. En fait, c'est la même chose. Le terme
7 « ajustement » était pour venir dire que c'était un
8 ajustement annuel qu'on va faire, donc on va
9 représenter auprès de la Régie pour approbation.
10 Dans le terme plus anglophone, « Specifically
11 Tracked Items », ceux-ci... c'est le même principe,
12 dans le fond. C'est un ajustement, donc c'est un
13 dépôt via la tarifaire d'une demande de coût qui
14 devra être approuvé auprès de la Régie.

15 (11 h 31)

16 Q. [95] D'accord, merci. Je retourne à la demande de
17 renseignements numéro 3 de la Régie, C-HQT-HQD-
18 0112, HQTD-8, Document 1, pages 27 et 28. Et c'est
19 à la réponse 10.2. La question et la réponse. Je
20 vous en fais lecture, là :

21 10.2 Veuillez démontrer, notamment à
22 l'aide des données fournies en réponse
23 aux questions 1.1 et 1.2, que les
24 composantes de base citées à la
25 référence (i) évoluent selon une

1 trajectoire autre que celle dérivée
2 par la formule I-X.

3 Alors je vous fais grâce de la réponse, mais on
4 voit le tableau qui est là évidemment et le tableau
5 10.2B également, qui parle de la variation annuelle
6 des autres composantes des revenus requis en
7 millions de dollars. On est au même endroit, ça va?

8 Alors question :

9 Tel que mentionné aux lignes 8 et 9 de
10 la réponse...

11 Et on pourra le regarder ensemble. Alors 8 et 9, on
12 dit :

13 On peut observer de ces tableaux que
14 les variations des composantes de base
15 suivent une trajectoire différente de
16 celle associée à une formule I-X.

17 Alors donc je répète la question :

18 Tel que mentionné aux lignes 8 et 9 de
19 la réponse, comment faites-vous pour
20 observer de ces tableaux - de ces
21 tableaux que vous nous avez présentés
22 à la réponse à la demande de
23 renseignements - que les variations
24 des composantes de base suivent une
25 trajectoire différente de celle

1 associée à une formule I-X?
2 Vous devez choisir un dans le groupe pour répondre.
3 (11 h 33)
4 M. LUC DUBÉ :
5 R. C'est beau, je vais débiter. Si jamais notre expert
6 veut compléter, il n'y a pas de problème. En fait,
7 tout simplement, j'ai... dans le fond, là, I moins
8 X (I-X), là, je l'ai même illustré en page 13 ou
9 12, là, ce matin, là.
10 Q. [96] Votre graphique sur un an, là, où on voit les
11 variations?
12 R. Oui, sur trois ou quatre ans, en fait. On parle...
13 Bien, il y a ça aussi. Page 8, quand on regarde...
14 Mais il y a deux... je vais vous faire deux
15 références, on a page 8, où on regarde, entre
16 autres, pour l'amortissement et le rendement, où on
17 a fait un taux de croissance annualisé qui varie,
18 pour le Transporteur, entre deux et trois pour cent
19 (2 %, 3 %). C'est notre affirmation ce matin que
20 c'est supérieur à ce qu'on voit habituellement d'un
21 facteur I moins X (I-X). J'ai pris comme exemple,
22 aussi, dans mon acétate numéro 12, un I moins X
23 (I-X) estimé à autour d'un pour cent (1 %).
24 Je dirais l'autre principale différence,
25 aussi, quand on regarde les données qui sont au

1 tableau R10.2(a) et R10.2(b), pas nécessairement...
2 en plus qu'ils ne varient pas de l'ordre d'un à
3 deux pour cent (1 % à 2 %) par année, il varie
4 aussi de façon négative, de façon positive et de
5 façon beaucoup plus importante, je vois des
6 variations de l'ordre de dix pour cent (10 %) à
7 certaines années, donc c'est de là notre
8 affirmation où il n'y a pas une évolution constante
9 dans le temps, mais bien des variations à la hausse
10 et à la baisse et à des rythmes ou à des
11 pourcentages beaucoup plus élevés que ce qu'on
12 pourrait s'attendre d'un I moins X (I-X).

13 Q. [97] Donc c'est votre analyse, dans le fond, des
14 lignes de variation, si je peux dire, en dessous de
15 chacun des... quand on regarde la réponse que vous
16 aviez donné à l'époque, là...

17 R. Oui, c'est vraiment les variations qu'on présente
18 en bas de tableau pour chacune des composantes, là.

19 Q. [98] Peut-être pour ma gouverne, là, puis... Est-ce
20 que vous avez terminé la réponse? Excusez-moi, oui,
21 je m'excuse.

22 M. JAMES M. COYNE :

23 A. If I could add to the... yes, the real issue is
24 variability, which you've raised. And you can see,
25 just by looking at the way these numbers in the

1 variation lines are bouncing around between
2 substantial minus numbers and positive numbers,
3 that's not the path you would expect from an I
4 minus X (I-X). We all know that inflation has been
5 positive over this period of time, it's probably
6 averaged in and around a two percent (2 %) range.
7 Let's just hypothesise for a moment that the X
8 fact... the productivity factor was one percent
9 (1 %), so you would have a one percent (1 %) growth
10 in an I minus X (I-X) factor. And you can see that
11 the behaviour of those lines does not look anything
12 like a smooth one percent variation, just the
13 opposite.

14 In fact, in response to a question from
15 AQCIE, and I think it might be worth just looking
16 at this because it answers your question very
17 directly. If you go to our answer to AQCIE, first
18 aid request 10.4, we calculated the coefficient of
19 variation of these dates over time.

20 Me LISE DUQUETTE :

21 Q. [99] Can you give the reference please?

22 R. I'm not as good at that, but I will try. It's...

23 M. STÉPHANE VERRET :

24 R. You want me to give it?

25

1 M. JAMES M. COYNE :

2 R. Please.

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. HQT-4, document 3. O.K.

5 M. JAMES M. COYNE :

6 R. Pages 15 and page 17.

7 M. STÉPHANE VERRET :

8 R. The question 10.4.

9 M. JAMES M. COYNE :

10 R. And the document reference is HQT-4, document 3.

11 And the question is 10.4.

12 (11 h 38)

13 Q. [100] Je vous laisse discuter et compléter votre

14 réponse alors... I'm sorry, I can switch to English

15 if you'd like to. So, I've seen that you've

16 discussed this over with Mr. Verret and the

17 reference is okay?

18 Mr. JAMES M. COYNE:

19 A. Actually, in 10.3, you can see that we have charted

20 the evolution of the rate base over time and the

21 revenue requirement over time and you can see a

22 substantial difference between those two and if we

23 take the next step and we calculate the coefficient

24 of variation between capital operating expenses and

25 amortisation for the company over the same period

1 of time, the past decade, you have coefficients of
2 variation for capital and amortisation that are
3 twenty-two (22) and seventeen percent (17 %)
4 respectively versus six percent (6 %) for operating
5 expenditures.

6 So, that was very key to our evaluation of
7 the expenses that we feel would track well under an
8 I minus X (I-X) versus those who clearly would not.
9 So, it has everything to do with the answer to your
10 question and that is there's significant
11 variability there and it's variability that doesn't
12 track well with I minus X (I-X), which would mean
13 that customers in a given year might be paying more
14 or less for their tariff if we were to try to
15 impose an I minus X (I-X) on the entire revenue
16 requirement that would include amortisation and,
17 well, capitalisation which leads to amortisation as
18 well as the return on rate base. So, the bottom
19 line is they don't track very well with I minus X
20 (I-X) for HQT.

21 Q. [101] Je vais poser la question en français mais,
22 encore une fois, tout le monde peut répondre, bien
23 sûr. Alors, pouvez-vous nous fournir un exemple
24 d'une composante dont la trajectoire est compatible
25 avec la formule I moins X (I-X) et ce, avec des

1 chiffres sur le même horizon que les tableaux de la
2 réponse 10.2 a) et 10.2 b), bien sûr, avec les
3 vrais chiffres, comme je vous dis, des chiffres sur
4 le même horizon, on parle de chiffres réels.

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 R. Bon, alors c'est...

7 Q. [102] Alors, je vous laisse discuter tout ce qu'il
8 faut.

9 R. L'honneur me revient.

10 Q. [103] Alors, c'est monsieur Verret qui va être
11 porteur du ballon.

12 R. Oui, effectivement.

13 Q. [104] Faites attention au placage.

14 R. Donc, essentiellement, ce que je vous dirais, c'est
15 que si on reprend la structure de la formule qu'on
16 a proposée à la Régie avec les charges nettes
17 d'exploitation auxquelles on ajoutait les achats
18 d'électricité et il y a certains facteurs
19 d'ajustements comme ceux pour la pérennité qui
20 vient ajuster la somme qui est visée par le I moins
21 X (I-X) en fonction des besoins qui découlent du
22 modèle de gestion des actifs...

23 Q. [105] Hum hum.

24 R. Ces paramètres-là étaient... donc, les paramètres
25 au niveau des charges nettes d'exploitation étaient

1 déjà visés par une formule paramétrique par le
2 passé, on y a ajouté les achats d'électricité.
3 Malgré ces ajouts-là, on voit qu'il y a certains
4 paramètres qui sont nécessaires pour bien refléter
5 la réalité du Transporteur. La pérennité,
6 l'apparition de nouvelles activités récurrentes, le
7 facteur A, et également le facteur de croissance.
8 Donc, ces ajustements-là viennent apporter des
9 ajustements à ce qui est visé par la formule I
10 moins X (I-X). On n'a pas nécessairement... on n'a
11 pas les données, on n'a pas fait l'exercice, si la
12 Régie souhaite avoir ces données-là, il va falloir
13 prendre un engagement pour pouvoir les produire,
14 parce qu'on n'a pas ce genre de données-là. Mais le
15 point important qu'on cherche à faire ici, c'est
16 clairement identifier les éléments de coûts qui
17 n'évoluent pas selon la formule I moins X (I-X)...

18 Q. [106] Ça, j'avais compris très bien, là.

19 R. ... et c'est ce qui est en preuve, c'est ce qu'on a
20 démontré avec l'amortissement, le taux de
21 rendement, etc. Mais je vous dirais, pour les
22 autres items, comme on disait, on bâtissait à
23 partir d'un régime qui était existant, le régime
24 existant avait déjà une formule paramétrique, donc
25 on proposait de bâtir là-dessus une analyse, là,

1 sur les données qui sont incorporées à ça. Elle n'a
2 pas été produite au dossier, là, on est parti avec
3 ce qui était existant au niveau de la formule
4 paramétrique.

5 Q. [107] Peut-être juste pour vous... je vous laisse
6 discuter, je m'excuse.

7 M. JAMES M. COYNE :

8 R. If you'll permit me to do so, I went back... I know
9 he created some charts around this in our original
10 evidence and if you could refer to figure 12 in our
11 original evidence, we have a chart that shows total
12 OPEX for HQT versus inflation. I would caution that
13 this is OPEX without the adjustments on the going
14 forward basis that was just discussed, but I think
15 it paints the broad picture of how operating
16 expenses for HQT are parallel with inflation over
17 time.

18 Q. [108] We're looking backwards, if you like, so
19 we're looking at... We're trying to find, you know,
20 a specific element where it would not vary as much.
21 In the evidence, there's nothing for sure, because
22 the question was, you know, you were trying to
23 explain what's the variations of... that's the
24 basis of your answer. So I'm asking you, whether
25 it's experts or HQT, do you have elements that do

1 not vary in the same way?

2 R. Well, yes, operating expenses. That's... That was
3 the answer I was just giving you, as illustrated in
4 figure 12 in our original evidence.

5 Q. [109] Going forward.

6 R. Well, It was... no, a chart from two thousand and
7 seven (2007) through two thousand and sixteen
8 (2016).

9 Q. [110] O.K.

10 R. Yes. If it would be helpful, I would see that we
11 can bring it up. This is our revised evidence that
12 was filed in February tenth (10th), twenty sixteen
13 (2016).

14 Q. [111] Yes, we'll look at it and...

15 R. O.K.

16 Q. [112] Thank you for the reference.

17 R. It's figure 12 and figure 13 where we show a blowup
18 of two thousand and twelve (2012) through two
19 thousand and sixteen (2016), both of those are for
20 HQT.

21 Q. [113] Thanks. Thank you very much. Merci beaucoup,
22 ça complète les questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci beaucoup, alors nous allons prendre une
25 pause, nous reprendrons à treize heures (13 h) avec

1 maître Turmel pour la FCEI. Merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 (13 h 02)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Turmel.

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

8 Bonjour, Madame la Présidente, bon après-midi.

9 Bonjour aux Régisseurs, Monsieur Houle, Maître
10 Duquette.

11 Q. [114] Alors, bonjour aux témoins. Good afternoon.

12 On va peut-être commencer, si vous voulez bien,
13 avec la présentation de HQT ce matin faite par
14 monsieur Verret et son équipe. Je vous demanderais
15 peut-être, si vous voulez bien, d'aller à la page
16 13. Ce matin, je ne sais pas si c'est monsieur
17 Verret ou sa collègue qui présentait les
18 caractéristiques du MRI, mais à cette page-là, donc
19 on voit « Caractéristiques du MRI » les autres
20 composantes. Et je comprends que, ce qui est en
21 grisé, ce qui est à la droite, ce sont diverses
22 raisons pour lesquelles on ne devrait pas... ces
23 items-là ne devraient pas être dans la formule.
24 Est-ce que c'est ce que je dois comprendre,
25 Monsieur... Madame Boucher? Pardon.

1 Mme ANDRÉE BOUCHER :

2 R. C'est exact.

3 Q. [115] O.K. Pardon. Alors, le dernier point, le
4 « Taux de taxation découle de dispositions
5 législatives », est-ce qu'on pourrait quand même,
6 vous êtes d'accord avec moi qu'on peut quand
7 même... ça pourrait être traité par un facteur
8 exogène parce que, une fois qu'arrive une nouvelle,
9 on peut, comment dire, faire une correction de
10 manière...

11 R. Considérant que les taux sont assez stables d'une
12 année à l'autre, oui, mais on parlait peut-être
13 d'un seuil, hein, pour les facteurs exogènes.

14 Q. [116] O.K. À la page suivante, c'est-à-dire aux
15 pages... page 15, toujours dans les
16 caractéristiques du MRI, seulement pour comprendre.
17 À l'égard des indicateurs de performance, je
18 comprends qu'il y aurait, à la phase 3, la
19 proposition d'un nombre restreint d'indicateurs
20 parmi ceux retenus par la Régie puis selon
21 différents critères. Et, bon, le premier critère :
22 [...] mesurer des dimensions en lien
23 avec la définition de la performance
24 dans l'exploitation d'un réseau de
25 transport [...]

1 et là vous faites quatre énumérations. La première
2 a trait à la fiabilité du réseau.

3 La fiabilité du réseau, comme vous le
4 savez, il y a quand même des normes de fiabilité.
5 Et ce que je veux savoir avec vous, c'est : est-ce
6 que... à quoi vous... quand vous dites « fiabilité
7 du réseau », est-ce que vous vous dites « si on
8 respecte les normes, on aura rencontré
9 l'indicateur » ou c'est autre chose? Parce que
10 respecter la loi ou la norme, c'est une chose. Je
11 veux juste savoir qu'est-ce qu'on doit comprendre
12 de cet aspect.

13 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

14 R. Les indicateurs auxquels on pensait, par exemple,
15 dans les indicateurs qui sont déjà soumis à la
16 Régie, c'est des indicateurs tels que l'IC, des
17 indicateurs qui mesurent la qualité de service au
18 client.

19 Q. [117] O.K. Ce n'est pas les...

20 R. Ou les durées des pannes ou tout ça. C'est pas
21 l'aspect conformité aux normes de fiabilité.

22 (13 h 05)

23 Q. [118] D'accord. O.K. D'accord. Now, I would go
24 to... Mr. Coyne, Mr. Yardley, welcome back in
25 Montreal. So you and I, we have the same common

1 denominator, we're no longer in the playoffs so
2 we're on the same boat. So, Mr. Yardley, I would
3 ask you, if you want to go to page 8 of your
4 morning presentation, just to understand. At that
5 page entitled, "Integral role of HQT's asset
6 management model (MGA)" modèle de gestion des
7 actifs, the third bullet, you stated that,

8 Distinct treatment of maintenance
9 expenses and CapEx under the MRI will,
10 by definition, incent suboptimal and
11 inefficient expenditures.

12 I just want to understand this sentence. Are you
13 saying in fact that, well, given the fact that you
14 have, and if Régie does accept that you will, this
15 model will act with the MGA, it is MGA that goes,
16 that sort of protect the fact that if we wouldn't
17 have any MGA, we would be in the situation that
18 you're describing at item number 3. Is that what
19 you... I'm trying to, it may not be clear, I just
20 want to understand. So, in itself, you said that,

21 Distinct treatment of maintenance
22 expenses and CapEx under the MRI will,
23 by definition, incent suboptimal and
24 inefficient expenditures.

25 Right?

1 Mr. JAMES M. COYNE:

2 A. We're talking about the future.

3 Q. [119] Yes.

4 A. So, if the incentive is, if there's an MRI with an
5 I minus X (I-X) incentive and either CAPEX or the
6 MGA or the maintenance expenses were to be included
7 within the I minus X (I-X), that would provide an
8 incentive to HQT that if reflected in its actions
9 would, by definition, be a step away from what
10 would be produced by the MGA by looking at
11 maintenance expense and capital expense together
12 through the MGA model. So, by definition, you'd be
13 going to something that would be less efficient and
14 suboptimal.

15 Q. [120] Yes, but this is not what you're proposing,
16 right? I mean, you want to propose something that
17 is more optimal and more efficient.

18 A. The movement by HQT, obviously, they were trying to
19 be efficient before they developed the model.

20 Q. [121] Okay.

21 A. And then, they realised, well, I guess I'm speaking
22 for you, but you realise that there were tools
23 available for you to take a more quantitative look
24 and rely on the data coming from the system so that
25 you could produce more accurate results. It wasn't

1 that they weren't attempting to be efficient
2 before, it's just that here we have a new tool
3 that's much more sophisticated...

4 Q. [122] Okay.

5 A. ... to produce good results, reliable results.

6 Q. [123] Okay. I just want to understand. So that
7 third sentence, in fact, you want to depart,
8 distance yourself from what is described here, what
9 would remain if we wouldn't have this MGA, is that
10 what we have to understand? I just want to...

11 A. We're having a conversation about your question.

12 So, we're proposing to continue to rely on the, not
13 we, HQT is proposing to continue to rely on the
14 MGA, continue to improve it and build upon it, not
15 to step away from it. And that would only be
16 possible if you were to continue the MGA
17 adjustment, you know, keep it out of the I minus X
18 (I-X) formula, keep those maintenance expenses to
19 be direct, outside of the I minus X (I-X) formula.

20 Q. [124] Okay.

21 A. And the CAPEX as well but...

22 Q. [125] Okay. Ça termine mes questions. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci beaucoup. J'inviterais maintenant EBM, Maître
25 Dubé, Maître Hamelin? Maître Dubé?

1 (13 h 10)

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

3 Bonjour. Nicolas Dubé pour EBM. Bonjours mesdames

4 les régisseurs; bonjour Monsieur le régisseur.

5 Bonjour au panel d'HQT.

6 Q. [126] Donc, je vais commencer par vous référer à
7 votre lettre du dix-neuf (19) avril deux mille dix-
8 sept (2017) intitulée « Commentaires sur la
9 décision D-2017-043 », la pièce C-0126. Monsieur
10 Verret, dans cette lettre, le Transporteur indique
11 que la question sur le type de MRI a été déterminée
12 par la Régie en ce qui a trait au Distributeur dans
13 sa décision D-2017-043. On retrouve notamment cela
14 à la page 2 de la lettre à la section 1.1 lorsque
15 vous citez... le Transporteur cite le dispositif de
16 la décision.

17 Type de MRI : méthode du plafonnement
18 des revenus

19 « APPROUVE l'implantation d'un MRI de
20 type plafonnement des revenus pour
21 l'ensemble de la clientèle du
22 Distributeur »

23 Le Transporteur indique également dans cette
24 lettre-là qu'il considère que cette détermination
25 est applicable au Transporteur. On voit cela au

1 haut de la page 2. Je vais lire avec vous.

2 La Régie a statué dans la Décision sur
3 les sujets énoncés à la section 1 de
4 la présente reliés aux
5 caractéristiques du MRI du
6 Distributeur. Ceux-ci sont également
7 applicables au Transporteur.

8 Donc, est-ce exact de dire que, dans votre lettre,
9 vous acceptez l'implantation d'un MRI de type
10 plafonnement des revenus pour le Transporteur?

11 M. STÉPHANE VERRET :

12 R. Peut-être une petite précision. Parce qu'il est
13 clair de notre présentation aujourd'hui qu'on a
14 parlé d'un modèle hybride. On a établi ça un peu
15 plus tôt avec maître Sarault lorsqu'on parlait de
16 la composante qui est visée par I-X versus la
17 composante qui est plus en coût de service. La
18 raison pour laquelle on a pris cette position-là
19 dans la lettre, c'est lorsqu'on va... Je vais vous
20 référer à une pièce qui est le complément de preuve
21 du Transporteur à la suite de la décision
22 D-2016-155 de la Régie, HQT-D-3, Document 1.2. Quand
23 on regarde dans la première case du haut... Je vais
24 vous laisser le temps de la prendre.

25 Q. [127] Oui, j'y suis.

1 R. Parfait. Donc, la première case « type de
2 mécanisme », dans les deux cas, les types de
3 mécanisme qui étaient décrits pour TransÉnergie et
4 le Distributeur, c'était un mécanisme hybride avec
5 formule plus coût de service. Alors, dans la
6 décision, la compréhension qu'on en a de la
7 décision de la Régie, elle a qualifié ce type de
8 modèle-là d'un modèle type plafonnement des
9 revenus. Et comme la description était similaire
10 entre les deux entités, alors c'est une
11 caractéristique que l'on acceptait aux fins de la
12 Phase 1 du présent dossier.

13 Q. [128] Vous êtes d'accord avec moi, par contre, que,
14 dans la décision de la Régie, il y a plusieurs
15 éléments de coût qui, initialement, étaient hors
16 formule paramétrique qui, maintenant, se retrouvent
17 dans la formule paramétrique du Distributeur?

18 R. Pour le Distributeur, c'est tout à fait le cas. Et
19 dans notre cas, on a expliqué. Et justement,
20 l'objectif de la présentation qu'on a faite, tant
21 nous que nos experts, c'était justement de
22 permettre de se concentrer sur les distinctions
23 entre nous et le Distributeur.

24 Q. [129] Donc, si je comprends bien, le Transporteur
25 maintient sa position qu'il y a certains éléments

1 de coût dont on a fait mention tantôt qui sont hors
2 formule paramétrique et vous maintenez la position
3 que c'est une formule hybride?

4 R. Tout à fait. La proposition qu'on a faite est une
5 formule hybride.

6 Q. [130] Je vais vous référer maintenant au paragraphe
7 36 de la décision D-2017-043. Mes prochaines
8 questions vont plus être sur des principes et
9 peut-être vont plus s'adresser à vous, Monsieur
10 Verret. À la première phrase du paragraphe 36, on
11 peut lire :

12 Comme son nom l'indique, le type
13 plafonnement des revenus vise
14 principalement à limiter la croissance
15 du revenu requis qu'une entreprise
16 réglementée pourra récupérer auprès de
17 sa clientèle.

18 Donc, sur le principe, j'imagine que le
19 Transporteur est d'accord avec cette affirmation?
20 (13 h 15)

21 R. Donc, effectivement, un type de mécanisme,
22 plafonnement des revenus, vise à limiter la
23 croissance des revenus requis. Puis c'est
24 probablement... je pense qu'un peu plus bas, la
25 Régie fait le parallèle avec un type de

1 laquelle le revenu requis de
2 l'entreprise est ajusté
3 automatiquement. Cette formule
4 d'indexation est composée d'éléments
5 qui tiennent compte de l'inflation, de
6 la croissance de l'entreprise et de la
7 productivité attendue de cette
8 dernière.

9 Donc, êtes-vous d'accord avec moi sur le principe
10 qu'un type de MRI, plafonnement des revenus,
11 contient généralement ces éléments?

12 R. Oui, généralement. Puis on a vu comment ça se
13 matérialise dans notre proposition au niveau de
14 l'application du I-X sur les charges nettes
15 d'exploitation et les facteurs d'ajustements qui en
16 découlent, dans notre cas.

17 Q. [134] Vous êtes également d'accord avec moi pour
18 dire qu'un MRI de type plafonnement des revenus a
19 pour principal avantage d'encadrer la croissance
20 des coûts de l'entreprise? C'est un principe qui se
21 retrouve également au paragraphe 36 de la décision.

22 R. Oui.

23 Q. [135] Toujours sur les principes, Monsieur Verret,
24 je vais maintenant vous référer aux paragraphes 59
25 à 64 de la décision.

1 R. Si vous permettez, juste compléter ma réponse. Au
2 paragraphe 36, on voit également que :

3 Certains coûts peuvent toutefois être
4 exclus de la formule d'indexation en
5 fonction de certains critères.

6 Et je pense que c'est la démonstration qu'on en a
7 fait aujourd'hui, là.

8 Q. [136] Oui, je vais y revenir. Je vous réfère
9 maintenant au paragraphe 59. Je peux continuer?

10 R. Oui.

11 Q. [137] Je vous réfère aux paragraphes 59 à 64 de la
12 décision, Monsieur Verret. Donc, toujours sur les
13 principes. En référence au paragraphe 59 de la
14 décision, vous êtes d'accord avec la Régie
15 lorsqu'elle affirme que le type de MRI :

16 [...] plafonnement des revenus est le
17 type qui, dans le cadre d'un MRI de
18 première génération, possède le plus
19 d'avantages s'il est utilisé à son
20 plein potentiel.

21 R. Je suis un peu mal à l'aise avec la prise de
22 position ferme sur les affirmations que la Régie
23 peut faire sur ce type de modèle là. Je vous dirais
24 bien honnêtement, je suis plus à l'aise de vous
25 répondre à savoir est-ce que le modèle qu'on vous

1 propose correspond bien aux particularités de
2 l'entreprise? Je ne suis pas... on a des experts
3 avec nous, je ne suis pas un expert sur l'ensemble
4 des modèles puis toutes les nuances qu'on peut
5 apporter sur ce qu'apporte tel modèle versus tel
6 modèle. Mais je suis certainement à l'aise de
7 répondre à des questions sur l'efficacité du modèle
8 qu'on vous propose.

9 Q. [138] Et sur le modèle que le Transporteur propose,
10 est-ce que vous êtes d'avis que c'est un modèle qui
11 est utilisé à son plein potentiel?

12 R. Je suis tout à fait d'avis que le modèle qu'on
13 propose reflète bien les particularités du
14 Transporteur.

15 (13 h 20)

16 Q. [139] Au paragraphe 61 la Régie mentionne qu'un MRI
17 de type plafonnement des revenus est « de
18 conception simple afin de favoriser une transition
19 d'un mode de réglementation basé sur le coût de
20 service vers une réglementation incitative ». Vous
21 êtes d'accord sur ce principe?

22 R. Oui, et le modèle qu'on propose correspond à ça.

23 Q. [140] Et finalement ma dernière question dans cet
24 ordre d'idée, au paragraphe 64 de la décision on
25 peut lire ce qui suit :

1 [64] Par ailleurs, ce type de MRI a
2 pour effet d'alléger le processus
3 réglementaire. L'application de la
4 formule d'indexation fait en sorte que
5 l'ensemble des coûts n'ayant pas à
6 être examiné en détail lors des
7 dossiers tarifaires annuels, ce qui
8 contribue à réduire le fardeau
9 réglementaire.

10 Êtes-vous également d'accord avec cette affirmation
11 et le principe qui est établi par la Régie?

12 R. C'est certain que plus il y a de coûts qui sont
13 incorporés dans la formule, moins il y aura
14 d'études dans le détail du dossier lorsqu'on va se
15 présenter dans les années 2, 3 et années
16 subséquentes, là, pour l'application de différentes
17 formules. La question pour nous n'est pas d'avoir
18 une approche dogmatique, de dire : il faut
19 absolument mettre le maximum de coûts à l'intérieur
20 de la formule. Je pense que les coûts qui doivent
21 être incorporés dans la formule doivent être des
22 coûts sur lesquels on peut agir au niveau de
23 l'efficience. Il doit... ça doit être des coûts qui
24 sont... dont le profil correspond à un taux
25 d'évolution qui est I-X. Alors, honnêtement, nous

1 ne regardons pas du tout l'approche à savoir de
2 quelle façon on peut incorporer le maximum de coûts
3 possible, parce que ce qui est important c'est que
4 les coûts qui sont incorporés sont des coûts sur
5 lesquels on peut directement agir et qui reflètent
6 un « pattern », je dirais, de I-X. Et la
7 proposition qu'on a faite à la Régie, pour nous,
8 reflète bien ces caractéristiques-là.

9 (13 h 22)

10 Mr. ROBERT C. YARDLEY:

11 A. The... so this section of the Order relates to HQD
12 and in the HQD case, you know, there was a proposal
13 to have a price cap for one set of customers and
14 revenue cap for the other. And ultimately, there
15 was a lot of discussion about the complexities and
16 how it would work and the potential for cost
17 allocation and subsidisation issues, and I think
18 the Régie determined that we weren't quite ready
19 for that.

20 But here, in this case, there's a revenue
21 cap proposal, as far as I'm aware, there's no
22 proposal to have a price cap for come segment of
23 the customer group, unless I've missed it, and have
24 a revenue cap for the others, so I think here,
25 we're just... the proposal is to have a revenue

1 cap. I'm not sure that these four opinions, it's
2 really hard to sort of translate them, I think you
3 might have been struggling with that, to facts in
4 this case.

5 Q. [141] Je vais changer de ligne de question. Maître
6 Sarault a posé quelques questions plus tôt ce matin
7 sur le pourcentage des revenus requis qui sont
8 couverts par la position de MRI hybride du
9 Transporteur, je ne reposerai pas les mêmes
10 questions, mais en lien, en continuité avec ces
11 questions, je vous réfère à la question 1.3 de la
12 Régie, DDR numéro 3. C'est la pièce C-0112, HQT-8,
13 Document 1, donc la réponse 1.3 au bas de la page
14 8. Donc, la Régie posait en question 1.3 :

15 Pour l'année témoin 2017, veuillez
16 préciser et commenter la proportion
17 des composantes couvertes par la
18 formule I-X relativement au total du
19 revenu requis.

20 En réponse, le Transporteur a répondu :

21 Pour l'année témoin 2017, les
22 composantes couvertes par la formule
23 I-X s'élèvent à 750 M\$ et représentent
24 23 % (750 M\$ / 3 297 M\$) du total des
25 revenus requis.

1 Là en page 9, on a une explication pour arriver au
2 vingt-trois pour cent (23 %), le Transporteur a
3 écrit :

4 Dans le cadre du MRI proposé par le
5 Transporteur, le facteur de
6 croissance...

7 donc le C

8 ... l'ajustement pour la maintenance
9 liée à la pérennité...

10 donc le P

11 ... et l'ajustement pour les activités
12 récurrentes...

13 le A

14 ... entraînent un rehaussement des
15 coûts des activités de base. Une fois
16 intégrés aux activités de base, ces
17 ajustements deviennent par la suite
18 assujettis à la formule I-X.

19 Donc, il y a une série de questions qui ont été
20 posées par maître Sarault, à savoir si le C, le A
21 et le P sont réellement traités en vertu de la
22 formule ou non. La question que j'aurais pour vous,
23 c'est : êtes-vous en mesure de nous indiquer quelle
24 serait la proportion des revenus qui serait
25 couverte par la formule si on excluait les facteurs

1 C, P et A de la formule?

2 M. LUC DUBÉ :

3 R. J'imagine qu'on pourrait le faire, mais on ne l'a
4 pas fait.

5 Q. [142] Donc, je demanderais en engagement, je crois
6 que c'est le premier engagement, donc...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Écoutez, c'est un dossier...

9 Me NICOLAS DUBÉ :

10 Pardon!

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 C'est un dossier où il y a beaucoup de matière
13 déjà. Je m'en remets à vous sur l'utilité à ce
14 stade-ci d'obtenir ce type de détails-là. Mais, si
15 la Régie le souhaite à propos, c'est des choses
16 qu'on pourra obtenir, mais le délai pour vous
17 produire, on a déjà des réponses aux demandes de
18 renseignements à vous fournir dès demain. Il y a
19 déjà une masse de données qui sont disponibles.
20 Alors, on s'en remet à la Régie sur l'à-propos
21 d'obtenir de telles informations à ce stade-ci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça nous apparaît pertinent, alors s'il vous plaît.

24 Me NICOLAS DUBÉ :

25 Donc, comme engagement numéro 1, indiquer quel

1 pourcentage des revenus requis serait couvert par
2 la formule paramétrique proposée par le
3 Transporteur si l'on excluait les facteurs C, P et
4 A.

5
6 E-1 (HQT) : Indiquer quel pourcentage des revenus
7 requis serait couvert par la formule
8 paramétrique proposée par le
9 Transporteur si l'on excluait les
10 facteurs C, P et A (demandé par EBM)

11
12 LA PRÉSIDENTE :
13 Le facteur C aussi?

14 Me NICOLAS DUBÉ :
15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :
17 O.K.

18 Me NICOLAS DUBÉ :
19 Oui, le facteur C puisque dans la réponse du
20 Transporteur à la Régie, on intégrait les facteurs
21 C, P et A pour arriver au vingt-trois pour cent
22 (23 %).

23 Q. [143] Mes prochaines questions vont être en lien
24 avec le facteur de productivité, le facteur X. Je
25 vous réfère à HQT3-3, Document 1.2, qui est la

1 pièce C-0108, à la page 9.

2 M. STÉPHANE VERRET :

3 R. Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît?

4 Q. [144] HQT-3, Document 1.2, à la page 9. Donc, dans
5 le tableau à la ligne « Productivité (X) », je
6 comprends qu'HQT, dans sa preuve amendée, propose
7 une approche similaire à celle d'HQD, c'est exact?
8 D'où le terme « similaire » à la quatrième colonne.

9 R. En ce sens que le facteur X soit déterminé sur la
10 base du jugement.

11 Q. [145] Donc, à la colonne à côté, on peut lire :

12 Détermination du facteur de
13 productivité X selon l'approche du
14 jugement en se basant sur ses gains
15 d'efficience historiques et différents
16 exercices de balisage.

17 (13 h 29)

18 Donc, simplement vous nous confirmez que le
19 jugement à être exercé par la Régie va tenir compte
20 de différents exercices de balisage dans
21 l'établissement du facteur X, est-ce exact?

22 Mr. JAMES M. COYNE:

23 A. I'm not sure if I entirely understand your question
24 but if I could state what I think the question is,
25 I'll answer it. If your question is in the informed

1 judgement of the Régie, would the company recommend
2 that the chosen X factor incorporate specific
3 evaluation of HQT's characteristics then the answer
4 would be yes. Was that your question?

5 Q. [146] Ma première question, en fait, on peut voir
6 que dans l'exercice du jugement à être exercé par
7 la Régie, ce que propose le Transporteur au
8 document HQT-3, Document 1.2, c'est une approche
9 de jugement qui se base sur des gains d'efficience
10 historiques du Transporteur et différents exercices
11 de balisage.

12 Donc, simplement une question de
13 confirmation, si je comprends bien, ce que le
14 Transporteur propose c'est que le jugement soit
15 exercé en fonction de données historiques
16 d'efficience du Transporteur mais également sur la
17 base de différents exercices de balisage. Est-ce
18 que c'est exact?

19 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

20 R. Oui, on mentionnait, permettez-moi, on mentionnait
21 dans certaines de nos réponses les balisages qui
22 sont déjà présents sur le marché donc ça, c'est des
23 éléments qui existent comme information puis qu'on
24 se propose de poursuivre.

25 Q. [147] O.K. Je vais sauter sur votre réponse, Madame

1 Roquet, au paragraphe 140 de la décision D-2017-
2 043, je vais vous le lire si vous voulez y référer,
3 vous irez. On peut lire :

4 Le jugement exercé par la Régie serait
5 basé sur l'étude des valeurs du
6 Facteur X utilisées dans d'autres
7 juridictions, de même que sur
8 l'analyse des gains d'efficience
9 réalisés par le Distributeur à ce jour
10 et du potentiel de réalisation de
11 gains d'efficience supplémentaires
12 dans les années à venir.

13 Donc, lorsqu'on lit dans la preuve amendée du
14 Transporteur que le jugement de la Régie sera
15 exercé selon une approche qui va tenir compte de
16 différents exercices de balisage, est-ce qu'on doit
17 comprendre que ça serait en fonction d'exercices de
18 balisage dans d'autres juridictions? J'imagine que
19 oui puisqu'on parle de balisage.

20 Mr. JAMES M. COYNE:

21 A. The answer is as you see here. In 139 and 140, of
22 course, the Board goes on to say it will be based
23 on the study of the values of the Factor X used in
24 other jurisdictions as well as the analyses of
25 efficiencies achieved by the Distributor to date

1 and the potential for realising efficiency gains in
2 the years to come. And I would think that the same
3 factors would inform the Régie's judgement in the
4 case of HQT.

5 The cautionary note that I would add there
6 is that the studies performed in other
7 jurisdictions were all incorporated sample groups
8 of integrated electric utilities. They were T and D
9 companies, in some cases there were T and D and
10 generation companies. So, with the provision that
11 the weight that those other studies are given has
12 to consider that this is a pure transmission
13 company and not an integrated electric utility, as
14 are these other companies.

15 But I still think it's appropriate to look
16 at those studies because they have something to say
17 about broad industry trends regarding productivity
18 in the industry. So, I would think the Régie would
19 still want to examine those studies and determine
20 what appropriate weight they should be given.

21 Q. [148] Toujours au paragraphe 140 de la Régie, on
22 vient d'en parler, on voit que ce qui était proposé
23 par le Distributeur c'est un jugement exercé en
24 fonction :

25 De valeurs du Facteur X utilisées dans

1 d'autres juridictions, de gains
2 d'efficience réalisés par le
3 Distributeur à ce jour...

4 Mais également :

5 ... du potentiel de réalisation de
6 gains d'efficience supplémentaires
7 dans les années à venir.

8 Tantôt quand on a regardé la proposition du
9 Transporteur par rapport à l'exercice du jugement
10 par la Régie, on voyait que c'était selon une
11 approche du jugement en se basant sur des gains
12 d'efficience historiques et différents exercices de
13 balisage. On ne retrouve pas dans la proposition du
14 Transporteur le potentiel de réalisation de gains
15 d'efficience supplémentaires dans les années à
16 venir. Donc, est-ce que c'est un oubli ou c'est
17 également une donnée qui va permettre à la Régie
18 d'exercice son jugement bien informée?

19 (13 h 33)

20 M. STÉPHANE VERRET :

21 R. On hésitait parce qu'il me semble que, dans la
22 preuve, à quelque part on a mis ces facteurs-là.
23 Notamment, je pense que nos experts, dans leur
24 preuve, mentionnent que les gains d'efficience
25 importants ont été réalisés par le passé, et qu'il

1 va être plus difficile d'accomplir des gains
2 d'efficience dans le futur. Donc, bien entendu, on
3 ne peut pas juste se fier sur le passé au niveau de
4 l'évaluation des gains d'efficience. Il faut
5 regarder la capacité de générer des nouveaux gains
6 d'efficience dans le futur. Alors, oui, il va de
7 soit pour moi que cette information-là aussi va
8 être utile à la Régie pour pouvoir prendre une
9 décision éclairée.

10 Q. [149] Merci. Je vous posais la question parce que
11 ça ne se retrouvait pas dans le tableau et ça ne se
12 retrouve pas également non plus dans votre document
13 HQT-3, Document 1.1 lorsque vous donnez la
14 définition du facteur X. Mais je comprends votre
15 réponse, Monsieur Verret.

16 R. C'est peut-être dans une des réponses à une demande
17 de renseignements. Je n'arrive pas à m'en souvenir.
18 Mais il me semble que c'est quelque part dans la
19 preuve.

20 Q. [150] O.K. En DDR numéro 2 en réponse à une...
21 (13 h 35)

22 Me. JAMES M. COYNE:

23 A. If I might I just found what I was looking for in
24 our evidence, and that's on page 13, and this would
25 be of our revised evidence dated September

1 thirtieth (30th), two thousand and sixteen (2016),
2 the last sentence of the first paragraph. And I
3 think this is a fair summary of our position and I
4 believe the company agrees with it. And I could
5 read: "rather Concentric recommends reliance on
6 informed judgement which may include results from
7 the other utility productivity studies and HQT's
8 actual productivity trends to determine the
9 prospects for future utility gains."

10 Q. [151] O.K., thank you.

11 R. Future efficiency gains, my apologies.

12 Q. [152] Je vais vous référer maintenant à la DDR
13 numéro 2 d'EBM, qui est HQT-8, document 4, la cote
14 de la Régie, C-0115. À la question 1.1 d'EBM, EBM
15 demandait :

16 Parmi les transporteurs d'électricité
17 assujettis à un MRI à travers le monde

18 bon

19 à l'exception du Canada et du reste de
20 l'Amérique du Nord où aucun
21 Transporteur assujetti à un MRI a été
22 identifié, veuillez indiquer si ces
23 transporteurs sont assujettis à des
24 MRIs de type hybride, selon laquelle
25 la composante de charge nette

1 d'exploitation des revenus requis est
2 assujettie à une formule de type I-X
3 alors que les autres composantes des
4 revenus requis demeurent déterminés en
5 fonction de la méthode du coût de
6 service.

7 Donc, en réponse, Concentric répondrait :

8 Concentric has not undertaken a
9 comprehensive review of MRI plans
10 worldwide.

11 Je vous réfère également au rapport d'Elenchus à la
12 page 84. C'est la pièce A-0005.

13 M. STÉPHANE VERRET :

14 R. À quelle page, pour le rapport d'Elenchus?

15 Q. [153] Page 84. J'ai la référence en version
16 française, malheureusement, là.

17 R. Peut-être avec la section où...

18 Q. [154] Je n'ai pas la référence en anglais, je
19 pourrais peut-être vous la retrouver.

20 M. JAMES M. COYNE :

21 R. Could you just describe what it is you're looking
22 at?

23 Q. [155] Je vais poser la question, peut-être que vous
24 n'aurez pas de besoin d'aller à la référence, je
25 vais lire l'extrait.

1 actuellement 22 exploitants européens
2 de réseaux de transport et utilise une
3 méthode plus avancée.

4 Donc, ma question est la suivante. En réponse à la
5 question d'EBM, Concentric mentionne qu'il n'a pas
6 effectué une analyse des MRIs à travers le monde.
7 La question posée d'EBM visait spécifiquement les
8 MRIs de transporteurs à travers le monde.
9 Considérant le rapport d'Elenchus et le fait qu'il
10 est possible d'effectuer une étude de balisage
11 auprès de transporteurs au niveau international, la
12 Norvège semble l'avoir fait, est-ce que le
13 Transporteur serait disposé à collaborer avec des
14 transporteurs au niveau international pour
15 effectuer une étude de balisage afin d'arriver à
16 une étude plus avancée?

17 R. So, if I can compartmentalise, I think, the
18 question that you had at the end of your remarks or
19 questioning, it was would the company be willing to
20 participate and would it find value in
21 participating in an international benchmarking
22 study that might inform the view of the Board when
23 it comes to evaluating the company's productivity
24 and perhaps its future productivity potential. Is
25 that in essence your question?

1 Q. [156] That's the essence of my question. And as
2 Norway did in the Elenchus report.

3 A. Right. Yes, we thought that was interesting. I
4 think there are two issues there. One is, from my
5 understanding of the Norway study is, of course,
6 that they're using a European sample which is
7 appropriate. At least, you might argue that within
8 the European continent, you might be looking at a
9 comparable set of cost structures and you might be
10 looking at comparable economic and labour drivers,
11 although we know that there are significant
12 differences between European countries certainly.

13 The cautionary note there, of course, would
14 be for it to have value, you would have to be
15 convinced that the economic environment, the
16 regulatory environment, the cost, those cost
17 drivers were sufficiently comparable as to be able
18 to make valid comparisons to HQT and my own
19 experience from making those international
20 comparisons, as difficult as it is to do
21 benchmarking and productivity studies using a North
22 American sample, and to hold those factors
23 constant, it becomes even more difficult when you
24 introduce international economies into the
25 equation.

1 So, I think it could have some value if you
2 were convinced that you had the right sample and
3 that those economies and cost structures were valid
4 competitors. And in that case, you'd have to
5 evaluate it on its merits. But I think the second
6 issue, of course, would be the cost effectiveness
7 and the effort required to conduct such a study and
8 would it be of sufficient merit to the Board in
9 comparison to looking at HQT's efficiency trends
10 over time, as opposed to looking at the efficiency
11 trends of North American electric utilities over
12 time, which to me probably would have more value in
13 informing its opinion than an international sample
14 of electric transmission companies.

15 But it would, there would have to be a
16 specific proposal in place and you'd have to get
17 agreement and cooperation from those companies that
18 they'd be willing to share their data to begin with
19 and then you'd have to evaluate, of course, as I
20 mentioned, whether or not the value of the study
21 would be equal to its cost and time required.

22 Q. [157] Actuellement, dans les causes tarifaires,
23 est-ce exact de dire que, je prends comme exemple
24 la pièce HQT-D-3, Document 3, balisage, qui vise la
25 présentation d'une preuve démontrant la rentabilité

1 économique de la nouvelle pratique
2 d'approvisionnement du Transporteur. Donc, est-ce
3 exact que ce balisage-ci est effectué auprès
4 d'autres juridictions à travers le monde? C'est
5 peut-être plus une question au Transporteur.

6 (13 h 45)

7 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

8 R. Les informations qui sont fournies au niveau de la
9 pièce balisage, dans les causes tarifaires,
10 couvrent la comparaison, généralement, de coûts
11 de... soit de maintenance, ONM, ou les coûts
12 d'investissements. Dans un cas, on fait le balisage
13 avec un forum canadien/US, qui est le balisage du
14 PA Consulting. Du côté canadien, on fait un
15 balisage, encore là, coûts... excusez-moi, je
16 disais, coûts ONM, investissements et fiabilité,
17 donc les trois grands paramètres. On le fait avec
18 donc un panel US/canadien pour PA Consulting et on
19 le fait avec un panel canadien pour le balisage de
20 l'ACA.

21 Dans les éléments de différence, on a
22 abordé, dans les dernières causes tarifaires, des
23 éléments qui étaient propres à des
24 caractéristiques, des spécifications d'équipements.
25 Puis ça, pour faire... on a donc abordé les

1 exigences de spécifications techniques mais on n'a
2 pas fait de balisage de... les pratiques
3 d'exigences de spécifications techniques sur les
4 équipements.

5 Q. [158] Merci. Ma prochaine question va être en lien
6 avec le compte d'écarts pour coûts de retraite, et
7 je vous réfère au paragraphe 371 de la décision de
8 la Régie. Donc, au paragraphe 371 la Régie en vient
9 à la conclusion que :

10 [...] les coûts de retraite devraient
11 être couverts par la Formule
12 d'indexation.

13 Pour le Distributeur, bien entendu.

14 Elle réserve sa décision finale à cet
15 égard en phase 3, lors de la
16 détermination finale du MRI.

17 Si vous allez un peu plus loin, aux paragraphes 402
18 et 403. Vous retrouvez le principe qui sous-tend
19 cette conclusion-là. Donc, au paragraphe 402 la
20 Régie écrit :

21 La Régie a déjà statué que les coûts
22 d'achats d'électricité et de service
23 de transport répondent aux critères
24 établis pour être traités en Facteur
25 Y. En toute cohérence, la Régie est

1 d'avis que les CÉR liés à ces deux
2 éléments de coûts font également
3 l'objet d'exclusion [...].

4 Au paragraphe 403 :

5 Par ailleurs, la Régie a déterminé que
6 les coûts de combustible et ceux de
7 retraite devraient faire partie des
8 coûts couverts par l'application de la
9 Formule d'indexation. La Régie accorde
10 donc le même traitement aux comptes
11 d'écarts en lien avec ces deux
12 éléments de coûts. Ces CÉR ne
13 devraient pas être traités en Facteur
14 Y.

15 Et vous référez, si vous en jugez le besoin, mais
16 dans la DDR numéro 3 de la Régie, en réponse à la
17 question... bien, en préambule aux questions... à
18 la question 2, la Régie éclate la formule proposée
19 par le Transporteur et, sous les Y, on peut voir
20 « Compte d'écart pour coût de retraite ».

21 Donc, compte tenu de la détermination de la
22 Régie, est-ce que le Transporteur est disposé à
23 traiter les comptes d'écarts pour coûts de retraite
24 dans la formule paramétrique, considérant que dans
25 la lettre que vous avez soumise le dix-neuf (19)

1 avril dernier, les coûts de retraite, vous admettez
2 que c'est traité dans la formule?

3 M. LUC DUBÉ :

4 R. On a effectivement pris connaissance de la décision
5 de la Régie concernant le compte d'écart de la
6 retraite et on voit aussi clairement que ce sujet-
7 là, au paragraphe suivant, que vous n'avez pas lu
8 mais que l'inclusion ou pas du compte d'écart du
9 coût de retraite sera finalisé... la décision
10 finale sera déterminée en phase 3. Donc, on est
11 encore, nous aussi, de notre côté, à analyser les
12 impacts concernant le compte d'écart du coût de
13 retraite.

14 Q. [159] Juste pour bien comprendre. Votre position,
15 pour l'instant, c'est que vous n'avez pas encore
16 pris de position ou que le compte d'écart relié au
17 coût de retraite ne doit pas être inclus dans la
18 formule?

19 R. En fait, c'est notre compréhension qu'il reste à
20 peaufiner mais, clairement, l'approche sera la même
21 du point de vue soit HQD ou HQT parce que, dans le
22 fond, le coût de retraite suit la même logique tant
23 chez HQD que chez HQT.

24 Q. [160] Et votre position, ma compréhension c'est
25 qu'elle va s'appliquer aussi pour l'ensemble des

1 comptes d'écarts et de report? Si un élément de
2 coût est inclus dans la formule, le compte d'écart
3 et de report en lien avec cet élément de coût va
4 également être inclus dans la formule, c'est exact?

5 R. Ma compréhension était que les... outre ceux qui
6 sont considérés dans la décision actuellement, les
7 autres qui demeurent... mais je crois que, chez le
8 Transporteur, il n'y en a quand même pas beaucoup,
9 là, ceux qui resteraient par rapport à ça seraient
10 débattus ou, en tout cas, discutés en phase 3.

11 Donc, je ne pense pas que la Régie s'est
12 positionnée autre que sur ceux mentionnés dans sa
13 décision.

14 (13 h 50)

15 Q. [161] On a parlé, on a abordé plus tôt ce matin le
16 MGA. Donc vous êtes d'accord avec moi pour dire que
17 le MGA ça sert entre autres à évaluer les
18 investissements en pérennité et en maintenance qui
19 sont nécessaires pour le réseau?

20 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

21 R. Oui.

22 Q. [162] Sur un horizon de dix (10) ans?

23 R. Oui.

24 Q. [163] Donc êtes-vous d'accord avec moi pour dire
25 que les investissements en maintenance et en

1 pérennité sur le réseau ne sont pas totalement
2 imprévisibles, puisque le MGA existe et que c'est
3 un outil de prédiction qui est quand même assez
4 performant, si je peux reprendre vos termes?
5 R. Oui. Ce qu'on constate par ailleurs c'est qu'avec
6 certaines familles, au fur et à mesure qu'on les
7 fait vieillir on a parfois à revisiter leur... leur
8 rythme de remplacement, si je peux prendre le cas
9 des PK. Il était sur le plan de match de les
10 remplacer sur un horizon de cinq ans et puis force
11 est de constater qu'on a révisé le plan de match.
12 Alors... puis les investissements c'est une chose
13 et on cherche à les niveler du côté de la
14 pérennité, mais ensuite ça se traduit par des mises
15 en service. Certains projets sont réalisés dans des
16 petits projets à la pièce, dans d'autres cas ce
17 sont des projets plus importants au niveau de
18 l'installation complète. Alors là on se retrouve
19 avec des projets sur un horizon multi-annuel, avec
20 une mise en service plus considérable. Je crois que
21 dans le contexte dans lequel on parle, ici on parle
22 davantage des éléments de mise en service qui
23 arrivent en à-coup important puis qui font une
24 pression. Puis ça, c'est difficile à lisser dans le
25 temps.

1 Q. [164] Je vais vous référer au paragraphe 452 de la
2 décision de la Régie. Donc au paragraphe 452 on
3 voit que la Régie « accepte [...] la proposition
4 d'inclure un MTÉR au MRI ». La Régie mentionne que
5 les modalités du MTÉR seront pour l'instant celles
6 prévues dans la décision D-2014-034. Et lorsqu'on
7 va au paragraphe 440 de la décision, paragraphe
8 dans lequel la Régie dresse un portrait sommaire
9 des principales caractéristiques du MTÉR contenues
10 dans la décision D-2014-034, le premier boulet on
11 mentionne « le MTÉR est de type asymétrique, les
12 écarts de rendement négatifs étant à la charge du
13 Distributeur et du Transporteur ». Donc est-ce que
14 le Transporteur est d'accord avec cette conclusion
15 de la Régie à ce que le MTÉR soit applicable dans
16 le cadre du MRI et du Transporteur soit
17 asymétrique?

18 (13 h 53)

19 Mr. ROBERT C. YARDLEY:

20 A. This is a decision... excuse me. So this decision
21 was made, I think, two or three years ago, but are
22 you talking about the future?

23 Q. [165] Yes.

24 A. So in the future, this decision was made with
25 consideration, and if you read the Order, this

1 particular order, it really reflected the Régie's
2 perspective with respect to how well that the
3 revenue requirements model was working and there
4 were a lot of questions raised during that period.
5 And so that's consistent, certainly, with the
6 record in that particular case.

7 But going forward, we're going to have a
8 different revenue requirement while I'm not quite
9 sure what it will be. And so when we understand
10 what that model is, we'll want to look at it and
11 say okay, does... it's premature to say that it
12 should be... have no down side sharing. It may be
13 appropriate to have a larger debt band if we're...
14 it really depends on how all the pieces fit
15 together, and it may be in everyone's interests to
16 make some changes to that model. But whatever it
17 is, this is why it needs to be in phase 3, because
18 it needs to be decided when all the facts are in
19 front of us in the same proceeding.

20 But again, with the objectives in mind,
21 let's have sharing, that's a fundamental objective,
22 but let's do it in a way that doesn't harm
23 efficiency more than we intended, because by
24 definition, sharing tends to diminish the incentive
25 for efficiency gains.

1 Q. [166] Je vais vous référer à nouveau au document
2 HQT-3, document 1.2, à la page 10. Donc, à la
3 ligne partage des écarts de rendement, à la
4 quatrième colonne, on peut voir que le MTER proposé
5 par le Transporteur est identique à celui proposé
6 par le Distributeur, c'est exact?

7 M. STÉPHANE VERRET :

8 R. D'accord. Ce qui est identique, c'est la
9 proposition d'ajustement aux modalités du MTER aux
10 fins d'un arrimage avec le MRI. Donc, dans ce sens-
11 là, en phase 3, de revoir les MTER à la lumière des
12 paramètres qui ont été... qui seront déterminés
13 pour les deux entités au niveau des MRIs, c'est ça
14 qui est la position qui est identique entre les
15 deux divisions.

16 Q. [167] Donc, si je comprends bien, les modalités à
17 être déterminées quant au MTER en phase 3, le
18 Transporteur est disposé à ce que ce soit les mêmes
19 modalités quant au Distributeur?

20 R. Non, ce qu'on dit, c'est que le principe de revoir
21 les modalités du MTER en phase 3, c'est ça la
22 position qui est commune entre le Distributeur et
23 le Transporteur, c'est qu'on est... les deux
24 divisions sont d'avis qu'il sera opportun, en phase
25 3, de revoir les modalités. Est-ce qu'elle seront

1 exactement les mêmes, je vous dirais qu'il est
2 vraiment trop tôt pour le dire.

3 Le Distributeur a une idée des
4 caractéristiques qui lui sont applicables, en ce
5 qui nous concerne, les caractéristiques qui seront
6 applicables ne sont pas... les caractéristiques du
7 MRI qui nous seront applicables sont toujours
8 inconnues.

9 M. ROBERT C. YARDLEY JR. :

10 A. And I think they're slightly different today
11 between HQD and HQT, if I'm correct. So each...
12 it's likely the models would be different, so you
13 would want to look at each... you wouldn't force
14 both of them to have the same MTER formula, that
15 would not make sense. You'd want to have an MTER
16 formula that makes sense based on the model you're
17 deciding in the parameters for each division.

18 (13 h 57)

19 Q. [168] Thank you. Il me reste deux lignes de
20 questions et j'ai terminé. Des questions qui ont
21 été posées plus tôt ce matin par maître Sarault sur
22 le seuil de matérialité. Maître Cadrin a abordé ce
23 sujet-là également. Monsieur Dubé et Monsieur
24 Verret, en réponse à des questions à maître
25 Sarault, vous avez mentionné que le Transporteur

1 était disposé à l'établissement d'un seuil de
2 matérialité pour le facteur Z. Pour ce qui est du
3 Distributeur, la Régie était disposée à
4 l'établissement d'un seuil de matérialité. Elle l'a
5 fixé à quinze millions (15 M\$), mais réserve sa
6 décision finale en Phase 3. Bon. La réponse que
7 vous avez donnée, c'était en lien avec le facteur
8 Z. Moi, ce qui m'intéresse, c'est le facteur Y
9 également, donc les exclusions et non les exogènes.

10 Le Transporteur est-il disposé à
11 l'établissement d'un seuil de matérialité pour le
12 facteur Y, soit les exclusions, en considérant
13 qu'au paragraphe 320 de la décision de la Régie,
14 après avoir analysé la littérature des MRI, la
15 Régie en vient à la conclusion que la définition
16 d'un facteur Y doit inclure un certain seuil de
17 matérialité?

18 M. STÉPHANE VERRET :

19 R. Si vous regardez la preuve du Transporteur, HQT-3,
20 Document 1... 1.1. Pardon. Aux pages 8, 9 et
21 suivantes. Lorsqu'on décrit la proposition du
22 Transporteur, vous pouvez voir qu'on parle des CNE.
23 Par la suite, on parle des autres composantes qui
24 sont les composantes de base et les CER et, par la
25 suite, les facteurs exogènes. Pour l'ensemble des

1 composantes de base, la proposition du
2 Transporteur, c'est que ces éléments-là soient
3 déterminés sur une base de coût de service. Donc,
4 s'ils sont déterminés sur une base de coût de
5 service, il n'y a pas de seuils qui leur sont
6 applicables.

7 Q. [169] C'est également ce qui ressortait de la
8 présentation PowerPoint de ce matin. Donc, si je
9 comprends bien la position du Transporteur, c'est
10 que vous rejetez en quelque sorte la définition à
11 laquelle la Régie en arrive quant au facteur Y?

12 R. Bien, la raison pour laquelle je vous réfèrais à la
13 preuve, c'est que, dans le fond, notre description,
14 notre formule proposée n'incorpore pas de facteur
15 Y. On parle des CNE, on parle des autres
16 composantes et du facteur Z, exogène. Et pour les
17 autres composantes, elles sont déterminées sur une
18 base de coût de service.

19 Q. [170] Je vais vous référer à la DDR numéro 3 de la
20 Régie, qui est HQT-8, Document 1 (C-0112).

21 R. J'imagine à la page 10?

22 Q. [171] Tout à fait. Donc, lorsque la Régie éclate la
23 formule proposée par le Transporteur, on peut voir
24 « Y, autres composantes ». Et, là, vous listez
25 l'ensemble des composantes des revenus requis qui

1 se retrouvent dans le Y, sont essentiellement les
2 composantes des revenus requis dont vous avez fait
3 état ce matin qui sont hors formule paramétrique
4 traités en coût de service. Et à la question 2.1,
5 la Régie vous demande :

6 Veuillez confirmer l'interprétation
7 par la Régie, en préambule, de la
8 formule proposée.

9 En réponse vous dites, mise à part une certaine
10 nuance, que la compréhension de la Régie est la
11 bonne. Donc, moi, quand je regarde ça, je comprends
12 que le rendement sur la base de tarification,
13 l'amortissement, les taxes, les frais corporatifs,
14 et caetera, c'est traité par le Transporteur comme
15 étant un facteur Y, une exclusion.

16 R. Non, effectivement, lorsqu'on a reçu cette demande
17 de renseignements de la Régie, on voyait un effort
18 de vouloir synthétiser la proposition du
19 Transporteur. Et la Régie en a fait une description
20 avec laquelle on s'est dit, on s'est dit en accord
21 avec la description, mais c'était aux fins de...
22 Comme on l'a perçu, c'était aux fins de simplifier
23 la présentation qui a été faite de notre
24 proposition. Je vous dirais que si... Il faut
25 comprendre que les éléments lorsqu'ils sont décrits

1 sous le facteur Y, qu'on dit qu'ils reflètent notre
2 proposition, bien, il faut comprendre que ces
3 éléments-là sont proposés sur une base de coût de
4 service pour le Transporteur. Si vous retournez à
5 la preuve originale du Transporteur, vous ne
6 trouverez pas de facteur Y dans la description de
7 notre proposition initialement. C'était vraiment...
8 ici, on comprenait que la Régie, aux fins d'une
9 simplification de la présentation, les avait
10 regroupés de cette façon-là. Puis, comme on
11 répondait dans la réponse, on trouvait que ça
12 reflétait ce qui est proposé. Mais, pour être plus
13 précis, il faut voir que ces composantes-là sont
14 proposées sur une base de coûts de service.

15 (14 h 02)

16 Q. [172] Donc, si je comprends bien, les autres
17 composantes, qui sont les composantes de base, donc
18 celles mentionnées à Y à l'époque, et les CER, ce
19 ne sont ni des exclusions ni des exogènes ni des C,
20 des P, des A, c'est des autres composantes traitées
21 en coûts de service?

22 R. Ils sont décrits, effectivement, comme d'autres
23 composantes qui affectent le revenu requis.

24 Q. [173] Ma dernière question c'est une question de
25 compréhension. Je vous réfère à la page 8 de votre

1 présentation PowerPoint, celle du Transporteur, qui
2 est la pièce C-0136. Au premier tiret :

3 Structure de coûts dominée par les
4 coûts associés aux investissements.

5 Pouvez-vous nous dire quels sont les coûts associés
6 aux investissements, simplement une question de
7 compréhension?

8 M. LUC DUBÉ :

9 R. Bien, en fait, c'est vraiment ceux qu'on a
10 identifiés principalement au niveau de nos autres
11 composantes. Dans l'exemple ici, on faisait
12 référence principalement à l'amortissement et au
13 rendement, là, mais ça comprend la liste qu'on a
14 définie à la page 13 de la même présentation. Qui
15 est définie sur les coûts... on l'avait intitulée,
16 dans la présentation « Coûts liés aux actifs ».

17 Q. [174] Et seriez-vous en mesure de nous expliquer
18 comment le Transporteur en est arrivé à ces
19 chiffres, là, le deux virgule zéro six pour cent
20 (2,06 %), trois virgule onze (3,11), deux virgule
21 cinquante-neuf (2,59)? Peut-être que ça pourrait
22 être fait sous la forme d'un engagement?

23 R. Dans le fond, on a exactement refait le même
24 processus de l'analyse qui avait été effectuée par
25 la Régie dans sa décision en annexe, tout

1 simplement. Mais avec les chiffres du Transporteur.

2 Q. [175] Ça va compléter de mon côté, je n'ai plus de
3 questions.

4 R. Si je peux me permettre, j'ai la réponse à
5 l'engagement numéro 1, je ne sais pas si on peut la
6 divulguer dès maintenant?

7 Q. [176] Oui.

8 R. Donc, juste peut-être une précision que je voulais
9 apporter. Quand vous faisiez référence, dans le
10 fond, d'avoir le chiffre... le pourcentage, dans le
11 fond, excluant le facteur C, le facteur P et le
12 facteur A, peut-être juste une précision que, dans
13 sa décision, la Régie mentionne que dans la formule
14 d'indexation il y a le I, le X et ça inclut
15 également le facteur C. Donc, je ne veux pas
16 complexifier de plus en plus l'analyse ou la
17 demande qui a été faite mais si donc, j'exclus
18 seulement le facteur P et le facteur A, donc si je
19 veux me conformer à ce que la décision de la Régie
20 a pris au niveau du Distributeur, on parlerait...
21 puis je vais reprendre les chiffres qui sont dans
22 le tableau, ça fait que, comme ça, ça va être plus
23 facile de se retrouver. On part du sept cent
24 cinquante millions (750 M), qu'il y avait au
25 tableau R1.3 de la pièce HQT-8, Document 1, page

1 8. Donc, sept cent cinquante millions (750 M) moins
2 le quarante-cinq millions (45 M) du facteur P et le
3 vingt-cinq millions (25 M) du facteur A, nous amène
4 a un total de six cent quatre-vingts millions
5 (680 M) divisé par le même diviseur, là, de trois
6 point deux neuf sept (3.297), qui donne un
7 pourcentage de vingt virgule six pour cent
8 (20,6 %).

9 Q. [177] Quand vous dites que vous avez fait le même
10 calcul que celui qui a été fait dans le cadre du
11 dossier du Distributeur, est-ce que ça serait
12 possible, en engagement, d'avoir le détail du
13 calcul?

14 R. Oui, on peut fournir le tableau, là, qui nous a
15 servi pour déterminer les facteurs.

16 Q. [178] Donc, comme engagement numéro 2. Donc,
17 fournir le détail du calcul effectué par le
18 Transporteur pour en arriver aux chiffres du
19 tableau qu'on retrouve en page 8 de la présentation
20 du Distributeur. Donc, précisément, là, pour en
21 arriver aux chiffres de deux virgule zéro six pour
22 cent (2,06 %), trois virgule onze pour cent
23 (3,11 %) et deux virgule cinquante-neuf pour cent
24 (2,59 %).

25

1 E-2 (HQT) : Fournir le détail du calcul effectué
2 par le Transporteur pour en arriver
3 aux chiffres du tableau qu'on retrouve
4 en page 8 de la présentation du
5 Distributeur, soit 2,06 %, 3,11 % et
6 2,59 % (Demandé par EBM)
7

8 Q. [179] Et, pour l'engagement numéro 1, ma collègue
9 me... je comprends ce que vous m'avez dit pour le C
10 mais on aimerait également avoir le chiffre si on
11 exclut le C.

12 (14 h 07)

13 R. Je l'ai. Le pourcentage donnerait vingt virgule
14 deux pour cent (20,2 %), donc tout simplement c'est
15 douze millions (12 M) qu'il faudrait rajouter à la
16 soustraction que j'ai effectuée précédemment, donc
17 on arriverait à un total de six cent soixante-huit
18 millions (668 M) divisé par trois point deux neuf
19 sept milliards (3,297 G).

20 Q. [180] O.K. Je vous remercie. Ça complète mes
21 questions. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Dubé. Maître Thibault-Bédard pour le
24 RNCREQ.

25 (14 h 08)

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Donc, Prunelle Thibault-Bédard pour le RNCREQ.

3 Bonjour Madame la Présidente, Monsieur et Madame
4 les Régisseurs et bonjour aux membres du panel.

5 Q. [181] Alors, pour ma première question, I would
6 like you to consider the presentation that was made
7 by the expert this morning, page 2, where you say
8 at the last bullet,

9 No North American jurisdiction
10 currently has an MRI program for a
11 transmission-only entity, and this
12 proposed program would be a first-of-
13 its-kind in North America.

14 How many transmission only entities are there in
15 North America? Not taking into account the presence
16 of an MRI.

17 Mr. JAMES M. COYNE:

18 A. Well, I guess you can measure it two ways. One is
19 separate corporations in which case there are two
20 or three, maybe four tops and then, if you measured
21 divisions of large companies that are transmission
22 providers, that is a much larger number. Virtually,
23 every holding company in the US has a transmission
24 division that's regulated by FERC so that number
25 would be in the, it's probably approaching a

1 hundred (100).

2 Q. [182] Are you able to name us the two, three or
3 four that are separate corporations?

4 A. Separate corporations? Yes. Well, ITC was but there
5 were just acquired by Fortis so now, they're rolled
6 up as part of Fortis Corp. ATC I believe is still
7 independent.

8 Q. [183] Uh, huh.

9 A. Well, Hydro One is set up as a division of, I'm not
10 sure if you would qualify them as, they're
11 certainly not a publically-traded separate company
12 if that is your definition of separate corporation.

13 Q. [184] Thank you.

14 A. Yes.

15 Q. [185] Now turning to page 3 of the same
16 presentation, where at the next to last bullet you
17 say concerning productivity study,

18 Productivity Study: limited number of
19 comparable transmission companies for
20 HQT to perform a statistically valid
21 productivity study.

22 So, of course, "limited number" does not mean zero.
23 Can you give me a bit more details, are we speaking
24 like one possible comparison, two, three? I'm
25 trying to have an idea of the scale here.

1 A. Well, if you had data on all those divisions, in
2 addition to those few independent transmission
3 companies, then you would start to have a data set
4 that was meaningful. The issue is this that you
5 would have to strip out of those corporations the
6 data that applies to the transmission entity. And
7 if you were able to do so, then you could start to
8 make some meaningful comparisons between those
9 transmission entities and a company like HQT.

10 As long as you were able to account for the
11 fact that HQT is even unlike the other transmission
12 companies in North America in that it's the
13 largest, it covers the broadest geography, you
14 know, the most climate zones and things of that
15 nature.

16 Q. [186] But when you mention a limited number of
17 comparable entities, it's a handful, it's...

18 A. Well, there's no company in North America that's
19 like HQT.

20 Q. [187] Okay.

21 A. It is a stand-alone entity. So, when we say
22 limited, the reality is there is none.

23 Q. [188] Okay.

24 A. We do make comparisons to other companies that have
25 no comparable and the question is can you extract,

1 is there enough information for those that are
2 different but yet similar enough so that you can
3 extract comparable information.

4 Let me, you know, to go to the opposite end
5 of the spectrum, you take the case of Ontario that
6 has seventy-two (72) electric distributors. When
7 the Ontario Energy Board made the determination
8 that it would conduct a productivity study in order
9 to measure the relative performance, it was able to
10 require that all seventy-two (72) of those
11 companies submit data to the OEB so that its
12 experts could manipulate that data and determine
13 productivity trends.

14 (14 h 13)

15 So, that's an unusual case. In most other
16 jurisdictions in Canada and elsewhere where we see
17 productivity studies performed, they rely on sample
18 sets of North American integrated electric
19 utilities. There's T&D companies, as I mentioned
20 earlier, and sometimes, they have generation as
21 well. So they're counting on the aggregate trends
22 from that data as representing the distribution
23 company. The distribution company is typically a
24 much larger portion of the enterprise than the
25 transmission company is. If you have to start to

1 rely on an aggregate data to represent the
2 transmission company, it's going to be a less
3 reliable indicator. So that's what we... there's a
4 lot buried in that sentence when we said limited
5 number. There actually are none, but there are some
6 large distribution com... there are large
7 transmission companies in North America that one
8 could use as a limited data set, I would suggest.

9 Q. [189] You mentioned that transmission division
10 reports... Reports, yes, to FERC. Would FERC be an
11 interesting source of data to draw conclusions if
12 they all report it?

13 R. Yes, the FERC does require data reporting and it
14 breaks out certain data by division and others not
15 so. That's the FERC Form 1. And on the FERC Form 1,
16 an integrated electric utility will file certain
17 data for its distribution company, other data for
18 its transmission company, other data for its
19 generation assets, other data for its other
20 activities. But it does not do so across all of its
21 shared service costs. So you're not going to be
22 able to get a complete set of costs for a
23 standalone transmission company that way. You will
24 be able to get some segregation of some of those
25 costs.

1 Q. [190] Thank you. J'attire maintenant votre
2 attention à la page 8 de la présentation du
3 Transporteur de ce matin où on présente deux
4 tableaux. Donc, sous le titre « Structure de coût
5 différente du Distributeur », au deuxième tableau,
6 on nous parle de coûts, donc une différence, le
7 coût important des mises en service individuelles
8 et la variabilité des prévisions.

9 (14 h 15)

10 Alors, quand je consulte les chiffres du
11 tableau sous le sous-titre, je vois effectivement
12 une différence en importance de coût, mais je
13 constate... la variabilité me semble plus
14 importante chez le Distributeur que chez le
15 Transporteur. Pouvez-vous m'expliquer?

16 M. LUC DUBÉ :

17 R. Mais, en fait, au niveau du Distributeur, si on
18 reprenait les chiffres, ce que j'ai mentionné
19 d'emblée, puis là je pourrais retrouver des
20 chiffres, mais dans les chiffres du Distributeur,
21 dans les années deux mille quinze (2015) et deux
22 mille seize (2016), ce qu'il faut faire attention,
23 c'est qu'il y avait les données de mises en service
24 du projet LAD qui est un projet assez unique du
25 côté du Distributeur qui ne... en tout cas, pas

1 dans les prochaines années, j'imagine, va se
2 reproduire, donc effectivement. Mais, sinon c'est
3 de l'ordre de quatre-vingts, quatre-vingt-dix
4 millions (80 M\$-90 M\$) si on excluait LAD.

5 Q. [191] O.K. Donc, c'est seulement que les données
6 que vous présentez... donc les données que vous
7 présentez dans ce tableau-là ne reflètent pas ce
8 qui serait le scénario standard ou la variabilité
9 selon votre position est plus importante chez le
10 Transporteur que chez le Distributeur.

11 R. La position est effectivement que la variabilité
12 est plus importante chez le Transporteur,
13 effectivement. Quand on regarde que sur... entre
14 deux années, et dans le tableau, on le voit très
15 bien, on peut varier d'entre quatre cent et cinq
16 cent millions (400 M\$-500 M\$) d'une année à l'autre
17 au niveau des mises en service, au niveau du
18 Transporteur. Même en pourcentage, puis je n'ai pas
19 le chiffre, c'est significativement plus important
20 que ce qu'on voit au niveau du Distributeur.

21 (14 17)

22 Q. [192] O.K. Now going back to the... If you may
23 please take page 7 of your presentation. So, the
24 chart here shows variability in CAPEX and
25 commissioning and you use variability as a motive

1 for not including them in the I minus X (I-X)
2 formula. So that is the first statement. I do have
3 now a second statement that I will draw from the
4 rapport d'expertise révisé de PEG. We are at piece
5 C-AQCIE-CIFQ number 0107.

6 So, keeping in mind the chart we just
7 discussed, I would also like to read an extract
8 from the revised report of PEG. I am at page 122,
9 starting at line 10 where we say, well, we don't
10 say it, I'm not saying it, PEG says,

11 The suitability of an index-based
12 attrition relief mechanism for HQT
13 depends on the trajectory of its
14 efficient total cost. This trajectory
15 can be very different from those of
16 its capital expenditure ("capex") or
17 amortization. To illustrate the point,
18 suppose that HQT's capex were a mere
19 \$100 in 2018, \$1,000 in 2019, and \$3
20 in 2020. Capex would be quite volatile
21 but would nevertheless have a trivial
22 impact on HQT's revenue requirement.
23 While the actual capex of HQT is, in
24 reality, high enough to materially
25 influence its total cost trajectory,

1 it is still the total revenue
2 requirement trajectory that matters.
3 So, keeping that into mind, isn't it true that the
4 variability of the capital cost component of the
5 revenue requirement is less important than the
6 variability of the CAPEX and commissioning costs.

7 A. The variability of the CAPEX is important from a
8 cash flow standpoint from the company. But, in
9 general, in this proceeding we're talking about,
10 regulating the income or regulating costs that
11 ultimately regulate the income from the company.

12 So, volatility or variability in CAPEX is
13 very important in terms of managing the cash flow
14 of the corporation. So, I'll set that aside for a
15 moment. In assuming your question addresses whether
16 or not it's important from a regulated return,
17 which is an income concept, then I would agree with
18 you. It's commissioning that's important and it's
19 also, and commissioning begets changes in rate base
20 which begets changes in amortisation.

21 So, those are the factors that are the
22 consequential outcomes of capital projects that
23 impact the company's bottom line, it's income, it's
24 earned return. And under a cost of service model,
25 of course, those would flow onto rate base and that

1 rate base would be multiplied by weighted average
2 cost of capital which determines the company's
3 allowed return.

4 But in this case, it is the case that
5 amortisation, which is the result of those
6 investments, is also highly variable for the
7 company and they're not consistent with an I minus
8 X (I-X) trajectory. As we were discussing before
9 lunch break this afternoon, the amortisation, if
10 you measure that, and the coefficient of
11 variability, is the way you could look at its
12 variability.

13 Over a ten (10) year period, it was
14 seventeen percent (17%) so that's the relationship
15 of the variation and amortisation in relationship
16 to average amortisation. So, that's a pretty
17 variable number over that period of time. And to
18 put it into perspective, if you were to measure the
19 variability in its operating expenditures over that
20 same period of time, it was six percent (6%).

21 To your point, if you were to measure the
22 variability of capital expenditures, it was higher
23 at twenty-two percent (22%). But that twenty-two
24 (22) doesn't convert to six percent (6%) like OPEX.
25 By the time it flows through amortisation, it

1 converts to seventeen percent (17%). So, it still
2 is a highly variable element and that is the crux
3 of the matter when it comes to HQT.

4 And as we look at with the company's data
5 before the break, the change in rate base and the
6 change in amortisation are highly variable on a
7 year-to-year basis. So, if you try, the problem,
8 the practical problem is if you try to link those
9 to I minus X (I-X), the allowed revenue requirement
10 will be too high or too low on average in a given
11 year and there's no reason to believe that they
12 would work out over time to be equal to the right
13 number.

14 (14 h 22)

15 Mr. ROBERT C. YARDLEY:

16 A. And just to add to that, they could be
17 significantly different based on the chart we had
18 on the previous slide.

19 Q. [193] But... excuse me?

20 A. I'm sorry, my voice is failing me. I'm saying the
21 impact on earnings could be quite significant as
22 shown on slide 7. So we would not agree with this
23 statement in the PEG report.

24 M JAMES M. COYNE :

25 R. Not agreeing with it as applied to HQT. In

1 principle, if that were the case, then I think it
2 would be a fair point, but the data does not
3 illustrate that's the case for HQT.

4 Q. [194] You've mentioned variability studies or
5 report, is this something apparent somewhere in
6 your evidence? The numbers you've mentioned, the
7 seventeen percent (17 %), the twenty-two percent
8 (22 %) measuring the variability? Can we find it
9 somewhere in your evidence?

10 R. The... we responded that in IRs.

11 Q. [195] O.K.

12 R. In the first set of questions to the Régie.

13 Q. [196] Do you have the reference?

14 R. Yes. Here's the... I misspoke, it's AQCIE and it
15 was the first set of... the first set of data
16 requests from AQCIE, question 10.4.

17 Q. [197] Thank you. For my next question, I would
18 first like to read two quotes from your
19 presentation again, the first one will be on page
20 8, last bullet, where we say

21 The MGA is a central component of
22 HQT's asset strategy and the MRI
23 proposal should reinforce this
24 approach to asset optimization.

25 And the second quote would be on page 6, last

1 bullet.

2 With the continuous refinement of the
3 MGA, HQT's capital spending is
4 efficient.

5 Is it your expert opinion that with the application
6 of the MGA, HQT's capital spending is efficient?

7 Mr. ROBERT C. YARDLEY:

8 A. First of all, in this case, we're focussing on the
9 existing capital in place, the aging
10 infrastructure, so with the... as the MGA continues
11 to be improved with experience, then it will
12 continue to make improved decisions with respect to
13 those trade off decisions between do we replace a
14 piece of equipment or do we increase maintenance in
15 order to extend the life of that particular piece
16 of equipment or asset. So it's certainly
17 contributing to the efficiency today, over time, it
18 should be at that efficiency, should only... their
19 contribution should only be enhanced by
20 improvements in the quality of the inputs based on
21 experience.

22 Mr. JAMES M. COYNE:

23 A. I'd like to supplement that if I could, with three
24 pieces of data... it is not our expert... we have
25 not expertly evaluated the efficiency of the

1 company, we haven't done a separate study on that
2 ourselves, but they're... the evidence we have seen
3 from the company's data, as was presented this
4 morning and the company's presentation shows that
5 on a benchmarking basis, it's in the top quartile
6 compared to its Canadian peers.

7 The other evidence that we have seen is
8 that the company's transmission rate decreased in
9 real terms by twenty-four point two percent
10 (24.2 %) over the two thousand and one (2001), two
11 thousand and sixteen (2016) period as report in the
12 company's original evidence, which is remarkable.
13 And the third piece is that in response to AQCIE
14 data requests, series 2, question 1.2, we were
15 asked to compare HQT's revenue requirements with
16 similarly situated transmission company. So we did
17 an examination that we hadn't done before, we
18 pulled the data for the ISO New-England
19 transmission providers over the period two thousand
20 and nine (2009) through two thousand and fifteen
21 (2015). And their revenue requirements grew an
22 average of eight point four percent (8.4 %) over
23 the two thousand and nine (2009), two thousand and
24 fifteen (2015) period. Whereas the total revenue
25 requirements for HQT grew by two percent (2 %)

1 annually over the same period of time.

2 So at least, to us, that showed evidence of
3 efficiency compared to its peers and compared to
4 its trend line over time, but I think our opinion
5 can go no further than that based on the work that
6 we've done today.

7 (14 h 27)

8 Q. [198] Je vais rester sur le sujet du MGA. Ma
9 cliente, le RNCREQ, n'est pas impliquée dans les
10 dossiers tarifaires d'HQT. Donc, je m'excuse si
11 certaines de mes questions sont un peu...
12 démontrent ma faible connaissance du sujet. Est-ce
13 qu'il existe un document qui décrirait plus en
14 détail le fonctionnement du MGA qu'on pourrait
15 consulter?

16 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

17 R. Oui, tout à fait. On a déposé dans le dernier
18 dossier tarifaire, à la pièce HQT-3, Document 1.1
19 une pièce substantielle qui décrit la portée du
20 MGA, comment il est calculé, les principes derrière
21 la modalité puis une démonstration coût/bénéfice
22 qui va être bonifiée dans le prochain dossier
23 tarifaire par une démonstration de rentabilité
24 économique. On travaille très fort dessus. Ça va
25 être prêt.

1 Q. [199] D'accord. Et qui a développé ce modèle-là?

2 C'est à l'interne chez le Transporteur, des
3 consultants?

4 R. Oui, c'est à l'interne. Le Transporteur au début
5 des années deux mille (2000) constatait que
6 plusieurs de ses actifs arriveraient à la fin de
7 vie, il y a eu des grandes vagues de construction
8 dans les années soixante (60), soixante-dix (70),
9 et a pris une décision proactive de regarder une
10 gestion long terme de ces remplacements-là, puis
11 cherché à minimiser les investissements tout en
12 maintenant la fiabilité. Puis il a pris une
13 stratégie qui, dans le fond, dit, je vais accepter
14 que l'ensemble du parc soit exploité à un âge plus
15 élevé. Donc, on vise un âge dans la trentaine
16 plutôt que garder un âge moyen de vingt (20) ans
17 sur des actifs qui ont une durée de vie disons
18 d'une quarantaine d'années. Mais évidemment ça a le
19 caveat de dire, un actif plus vieux généralement a
20 besoin de plus d'entretien. Alors, c'est un
21 équilibre qu'on maintient entre les deux, qui
22 permet de minimiser les « invest » avec un niveau
23 approprié de charge pour maintenir la même
24 fiabilité.

25 Q. [200] D'accord. Et lorsque vous avez développé le

1 modèle, est-ce que vous vous êtes appuyé sur des
2 études qui démontraient la fiabilité, la
3 performance de ce type de modèle là?

4 R. Au niveau de chaque équipement, c'est toujours un
5 principe de meilleur rendement. Alors, t'sais, est-
6 ce que c'est plus rentable de remplacer, par
7 exemple, la commande hydraulique à vingt (20) ans
8 sur un disjoncteur plutôt que de remplacer
9 l'équipement? Si on se dit, en absence d'une
10 commande hydraulique fonctionnelle, bien, je ne
11 peux plus utiliser mon disjoncteur versus... C'est
12 des études vraiment de retour économique très
13 simple de vendre sur les dépenses. Dans un tout,
14 quand on regarde l'ensemble du parc, bien, c'est de
15 trouver un équilibre sur le renouvellement global
16 des familles.

17 Il pourrait y avoir un excellent « pay
18 back » pour faire certaines maintenances ciblées
19 sur des familles, mais si elles sont peu nombreuses
20 en termes d'actifs, l'effort pour développer les
21 procédures, coacher les gens, développer les gens,
22 peut-être qu'on ne serait pas capable de mettre en
23 mesure une efficacité opérationnelle là-dessus.
24 Alors, on va peut-être garder ces efforts-là pour
25 certaines familles plus nombreuses puis moins pour

1 d'autres. Alors, c'est une combinaison de retour
2 sur le geste et en plus d'applicabilité pertinence
3 en fonction des volumes de familles. Vous verrez
4 ça. Ça va être décrit dans le document.

5 Q. [201] D'accord. Pour ma prochaine question, je vous
6 inviterais à prendre la présentation du
7 Transporteur à la page 6. Où, toujours sur le sujet
8 du MGA, vous précisez au dernier point qu'il s'agit
9 d'un modèle qui est reconnu par la Régie. Et vous
10 citez à l'appui de cette affirmation la décision
11 D-2016-029 le paragraphe 38. J'aimerais vous
12 faire... vous en faire la lecture. Et j'ajouterai
13 également le paragraphe 39 dans ma lecture. Donc je
14 suis bien à la décision D-2016-029, paragraphes 38
15 et 29.

16 [38] Le Transporteur se dit convaincu
17 d'avoir fait le bon choix en retenant
18 une stratégie visant à maximiser
19 l'utilisation de l'actif en place et à
20 niveler dans le temps les
21 remplacements. La Régie réitère son
22 appui à la stratégie de gestion du
23 Transporteur, mais elle estime qu'il
24 doit avancer avec prudence. Étant
25 donné le caractère récent de

1 l'expérience, les résultats
2 parcellaires obtenus ainsi que le
3 manque de données concrètes, la Régie
4 ne peut donner son aval à
5 l'intensification du rythme des
6 activités du Transporteur sur la seule
7 base d'un acte de foi.
8 [39] En l'absence d'une preuve claire
9 sur la justesse des hypothèses
10 utilisées, la Régie est soucieuse des
11 implications à moyen et à long termes
12 de l'intensification de cette
13 stratégie. Elle juge qu'il est
14 essentiel que le Transporteur obtienne
15 davantage de preuves de réussite de sa
16 stratégie de gestion des actifs et
17 qu'il en fasse une démonstration
18 économique devant la Régie.

19 Donc, votre position, c'est de dire que cet extrait
20 démontre une reconnaissance par la Régie du modèle
21 de gestion des actifs?

22 (14 h 32)

23 R. Ce qu'on dit au paragraphe 38, c'est, on souligne
24 le fait que la Régie réitère l'appui à la stratégie
25 de gestion du Transporteur. Dans le paragraphe

1 suivant, elle demande toutefois une démonstration
2 plus substantielle de la rentabilité. D'où la pièce
3 qui a suivi l'an prochain, qui est la pièce HQT-3,
4 Document 1.1 dans laquelle on faisait une
5 démonstration de coûts/bénéfices. Parce que c'était
6 l'information qui était disponible au moment où on
7 a préparé la pièce. À nouveau, la Régie, dans sa
8 décision, reconnaît des éléments importants du
9 modèle, donc le fait que le volume d'équipements
10 qui vieillissent et le fait que le taux de
11 maintenance nécessaire sur un équipement plus vieux
12 gruge bel et bien l'enveloppe de la maintenance qui
13 est disponible pour nos travaux, elle reconnaît ces
14 principes-là. Et, d'ailleurs, dans sa décision de
15 deux mille dix-sept (2017), elle nous a accordé
16 pour un an les montants additionnels nécessaires
17 et, à nouveau, elle nous invite de déposer une
18 démonstration de rentabilité économique.

19 Alors, on a bien compris le message, on
20 travaille à compléter les éléments de preuve, qui
21 sont déjà en place, qui à notre avis demeurent
22 pertinents par une démonstration de rentabilité
23 économique des argents additionnels.

24 Q. [202] Seriez-vous d'accord avec moi qu'il serait un
25 petit peu plus juste de parler d'une reconnaissance

1 avec réserve?

2 R. Je ne suis pas une experte en domaine
3 réglementaire. Moi, ce que je comprends c'est, ils
4 sont sensibles que les équipements continuent de
5 vieillir, ils sont sensibles que les besoins sont
6 présents. Par ailleurs, il y a une obligation, je
7 pense, pour regarder une reconnaissance de coûts
8 qui serait récurrente, d'avoir une suffisance de
9 preuves puis, entre autres, de couvrir l'élément de
10 rentabilité. Alors, on comprend que c'est des
11 devoirs incomplets qu'on doit compléter pour
12 pouvoir permettre à la Régie de porter une décision
13 sur la récurrence de ces coûts-là.

14 Q. [203] D'accord. Merci. Dans le dernier dossier
15 tarifaire du Transporteur il y a eu un débat sur
16 une dépense de quarante-cinq millions de dollars
17 (45 M\$) relative à des frais de maintenance, qui
18 ont finalement été accordés dans la décision
19 D-2017-021. Ce chiffre découlait de l'application
20 du modèle, du MGA. Est-ce que, selon votre
21 proposition dans le contexte du dossier qui nous
22 occupe aujourd'hui, ce type de débat aura lieu
23 chaque année dans l'application du MRI étant donné
24 le rôle important que joue le MGA dans votre
25 proposition?

1 R. De la façon qu'on le voit c'est que, tant que le
2 parc va continuer à vieillir, on aura probablement
3 des retours d'expérience soit au niveau du
4 comportement de certaines familles d'équipements
5 soit peut-être au niveau des coûts qu'on aura
6 estimés pour des activités nouvelles à mettre en
7 place. Puis, avec un retour d'expérience, on va
8 peut-être avoir à rajuster le tir sur nos estimés.
9 On a vu ce cas de figure là au niveau des transfos
10 il y a quelques années.

11 Alors, ce qu'on dit c'est que tant que la
12 réalité que le parc continue à vieillir, on aura à
13 accepter qu'on serait... il serait intéressant
14 qu'on ait ce rendez-vous-là annuel pour faire le
15 point, pour aller faire les ajustements, si
16 nécessaire. On espère que ce ne sera pas toujours à
17 la hausse, on espère qu'à l'occasion ce sera à la
18 baisse. Mais c'est sûr que d'exploiter un parc plus
19 vieux, ça tend à exiger plus de besoins au niveau
20 de la maintenance.

21 Q. [204] Simplement une précision à la réponse que
22 vous m'avez donnée. Donc, les débats qui auront
23 fort probablement lieu sur certaines dépenses,
24 certains chiffres générés par le MGA dans le futur,
25 en termes d'encadrement réglementaire, voyez-vous

1 le même type de débat avec le même niveau
2 d'intervention que ce qui a eu lieu lors de la
3 cause tarifaire?

4 R. Je ne pense pas que ce serait de la même envergure.
5 Je pense qu'on a établi, avec la pièce HQT-3,
6 Document 1.1, les grands principes, la capacité
7 de... à tout le monde de se mettre à niveau sur les
8 concepts, les principes, les éléments de
9 modélisation, comprendre comment qu'on bâtit cette
10 information-là. Je vois davantage un retour peut-
11 être plus spécifique. Donc... puis je prends le cas
12 de figure qu'on a fait, j'oublie si c'est en deux
13 mille quatorze (2014) ou deux mille quinze (2015),
14 où on avait proposé des travaux additionnels au
15 niveau des transformateurs avec une estimation de
16 coûts au niveau d'une maintenance ciblée, qu'on
17 n'avait pas vraiment faite auparavant. Et on est
18 revenu l'année suivante en disant : « Bon, bien, on
19 l'a mis en oeuvre, sauf que ça n'a pas tout à fait
20 coûté ce qu'on pensait puis voici une mise à jour
21 des coûts. On se propose de maintenir les mêmes
22 activités, ça demeure payant de le faire. Mais
23 plutôt que d'être de l'ordre de six millions (6 M),
24 l'estimé est davantage de l'ordre de huit millions
25 (8 M). » Moi, je m'attends davantage à ce que ce

1 soit ce genre de retour là d'expérience qu'on
2 viendrait, année sur année. Ou peut-être de dire :
3 « On a davantage analysé les statistiques par
4 rapport à une famille... » Le pire cas de figure,
5 comme je le mentionne c'est les PK, tu sais : « Mes
6 modèles m'annonçaient que ça, je pensais que mes
7 modèles étaient bons puis, finalement, j'ai une
8 situation qui m'amène à me dire, ça ne fait pas
9 sens de maintenir ces appareils-là en réseau, c'est
10 trop pénalisant pour d'autres... », tu sais. Puis
11 on fait un ajustement.

12 (14 h 37)

13 Q. [205] Mais lorsque vous parlez de retour vous
14 voulez dire simplement une transmission
15 d'information à la Régie ou un processus qui se
16 termine par une décision de la Régie, qui va
17 approuver l'écart dont il est question?

18 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

19 R. Ce serait un processus qui amènerait une décision
20 sur l'ajustement demandé.

21 Q. [206] O.K. Il me reste deux questions très brèves.
22 La première à la page 13 de la présentation du
23 Transporteur. Dans le tableau, la colonne de droite
24 à l'avant-dernier point. Vous parlez « l'acuité des
25 MES assurée par le facteur de glissement annuel ».

1 Pouvez-vous me fournir quelques explications
2 supplémentaires, qu'est-ce que le facteur de
3 glissement annuel?

4 R. Oui. Le Transporteur a introduit en deux mille
5 quatorze (2014) un facteur de glissement pour
6 considérer le report dans certaines dates de mise
7 en service de projet. On sait que les mises en
8 service de projet se font principalement dans les
9 derniers mois de l'année, octobre, novembre,
10 décembre. On a un volume important de mises en
11 service qui sont faites dans ces mois-là. Alors
12 pour améliorer l'acuité des prévisions au niveau
13 des mises en service, parce qu'on sait que ce sont
14 les mises en service qui occasionnent un impact sur
15 l'amortissement, le rendement et les taxes. Alors
16 chaque année lorsqu'on fait le dossier, lorsque le
17 Transporteur prépare sa demande tarifaire, regarde
18 les éléments nouveaux dans l'année de base,
19 l'avancement de certains projets, c'est une analyse
20 factuelle qui est faite à un certain moment. C'est
21 pas... on ne pourrait pas, par exemple, de façon
22 précise, de façon efficace, établir un facteur de
23 glissement pour deux, trois ou quatre années. Il
24 faut vraiment avoir une certaine vue, une certaine
25 vision sur les mises en service prévues d'une

1 année. Et ça permet d'éviter de surévaluer les
2 mises en service et de demander du tarif pour des
3 mises en service qu'on ne sera pas en mesure de
4 faire.

5 À titre d'exemple, l'année dernière lors de
6 la dernière cause tarifaire on a prévu un facteur
7 de glissement de huit cent millions (800 M) qui
8 était très élevé cette fois-ci parce qu'il y avait
9 un élément particulier qui était le dossier des PK,
10 qui risquait de repousser d'autres mises en service
11 étant donné qu'on allait prioriser la maintenance
12 d'une part et la réalisation des travaux sur les
13 PK. Alors c'est quelque chose qui s'évalue
14 annuellement et qui vient préciser le niveau de
15 mise en service que le Transporteur sera en mesure
16 de réaliser.

17 Q. [207] Et pour terminer à la page 10 toujours dans
18 la présentation du Transporteur dans le premier
19 tableau au sujet du facteur C. La colonne de droite
20 vous mentionnez que « l'approche proposée est une
21 approche globale, simple et reconnue par la Régie
22 depuis plusieurs années ». Avez-vous la référence
23 de la décision de la Régie qui reconnaît cette
24 approche?

25

1 Mme ANDRÉE BOUCHER :

2 R. Je vous amènerais à la DDR, à la réponse à la DDR
3 5.1 à la pièce HQT-8, Document 1.1, page 15, où on
4 a listé les différentes décisions dans lesquelles
5 la Régie a statué sur le facteur de croissance.

6 Q. [208] Parfait. Ça complète mes questions, je vous
7 remercie beaucoup.

8 R. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, Maître Thibault-Bédard. J'inviterais
11 maintenant maître Neuman pour SÉ-AQLPA.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Q. [209] Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,
14 Madame la Régisseur, Monsieur le Régisseur, bonjour
15 Messieurs, Dames. Dominique Neuman pour Stratégies
16 énergétiques et l'Association québécoise de lutte
17 contre la pollution atmosphérique. Je m'adresse au
18 panel, si vous le voulez bien on va partir de votre
19 présentation d'aujourd'hui, qui est la pièce C-HQD-
20 HQT-136, HQT-10, Document 1. À partir de la
21 planche numéro 10. Et ce que je voudrais voir un
22 petit peu de façon schématique avec vous c'est sur
23 chacun des éléments qui sont dans cette page et
24 dans les pages suivantes qu'est-ce qui fait
25 l'objet, qu'est-ce qui doit faire l'objet d'une

1 décision de la Régie de l'énergie lors des causes
2 tarifaires annuelles, donc sur une base
3 prévisionnelle? Et qu'est-ce qui doit faire l'objet
4 d'un réajustement lors de l'examen du rapport
5 annuel?

6 (14 h 43)

7 Donc, on commence par l'item « Croissance des
8 activités » le facteur C. Est-ce que j'ai raison de
9 comprendre que la croissance de l'infrastructure du
10 réseau implique donc qu'il y aura, dans les causes
11 tarifaires annuelles sur une base prévisionnelle,
12 une décision qui sera prise par la Régie sur ces
13 éléments-là, les éléments qui font partie du
14 facteur C.

15 M. LUC DUBÉ :

16 R. Là je sais que vous parlez du facteur C, mais si
17 j'y vais d'une façon plus générale pour les quatre
18 facteurs qui sont énumérés ici, à chaque dossier
19 tarifaire, il y a une décision qui serait attendue
20 sur l'évaluation du montant auquel on fait
21 référence dans l'ajustement de la formule.

22 Q. [210] O.K. Alors, donc ce sera le montant. Et la
23 méthode de détermination de ce montant, bon, je
24 passe tout de suite au facteur P, par exemple. Le
25 MGA, je présume que le MGA sera à un moment donné

1 établi sur une base plus permanente, mais que c'est
2 le montant qui découle de l'application du MGA qui,
3 lui, sera revu annuellement dans la cause
4 tarifaire. C'est bien ça?

5 R. Oui, effectivement, le montant relié au MGA sera
6 revu annuellement, effectivement.

7 Q. [211] D'accord. Bien, écoutez, pour; on peut peut-
8 être parler globalement des quatre facteurs C, P, A
9 et ESP. Lors de l'examen du rapport annuel, donc on
10 aura un réexamen de... c'est-à-dire on aura
11 l'information quant aux montants réels qui se sont
12 appliqués dans chacun de ces facteurs?

13 R. En fait, ici, avec l'inclusion de ces facteurs-là,
14 on va à la fin déterminer, comme un peu à l'exemple
15 de notre acétate je crois à la page 12, on va venir
16 déterminer, par exemple, le montant de... je vais
17 prendre l'année deux mille deux (2002) par exemple,
18 cinq cent un millions (501 M\$), en rapport annuel,
19 on va venir comparer l'ensemble des coûts qui sont
20 couverts par la formule à ce cinq cent un millions
21 (501 M\$) là. On ne viendra pas valider, comme on ne
22 fait pas aujourd'hui pour le facteur de croissance,
23 on ne vient pas revalider, en rapport annuel, le
24 réel versus le prévu du facteur de croissance.
25 Donc, ça va faire partie de l'enveloppe de coûts de

1 base et c'est à ça qu'on va comparer le rendement
2 réel. Et s'il y a écart par rapport à ce qui était
3 autorisé, bien à ce moment-là c'est le MTER qui va
4 capter ces écarts-là.

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 R. Peut-être en complément d'informations, là.

7 Q. [212] Oui.

8 R. Dans le fond, dans le rapport annuel, on connaît
9 aujourd'hui l'information qui est déposée au niveau
10 du rapport annuel. Ce qu'on voit de plus comme
11 information, ce sera de l'information qui va nous
12 permettre de voir l'application du MTER, donc du
13 calcul du partage des écarts de rendement. Et
14 également, dans la mesure où l'atteinte
15 d'indicateur de performance pourra venir affecter
16 le partage, donc les résultats des indicateurs de
17 performance et de quelle façon ces résultats-là
18 vont affecter le MTER sera présentée dans le
19 rapport annuel. Ce qui va nous permettre de fournir
20 l'ensemble de l'information à la Régie qui, par la
21 suite, pourra être disposé dans le cadre du dossier
22 tarifaire. Mais, il y aura une validation
23 administrative qui sera faite dans le cadre du
24 rapport annuel.

25 Q. [213] Oui. Mais, je suis un petit peu surpris de ce

1 que vous avez répondu juste avant et je veux être
2 sûr que j'ai bien compris. C'est qu'on n'aura pas,
3 dans le rapport annuel, le réel qui permettra
4 d'identifier chacun de ces quatre facteurs. Est-ce
5 que c'est ça que vous me dites? Qu'on n'aura pas
6 cette information pour chacun de ces quatre
7 facteurs, on ne pourra pas le déduire ou la
8 découvrir dans le rapport annuel?

9 M. LUC DUBÉ :

10 R. Dans les facteurs qu'on connaît aujourd'hui, on va
11 prendre le facteur de croissance qui existe à
12 l'heure actuelle. Actuellement, dans le rapport
13 annuel, on ne fait pas de... on ne recompare pas le
14 réel du facteur de croissance par rapport à ce qui
15 avait été autorisé. Il faut comprendre, et je
16 prends spécifiquement le facteur de croissance, il
17 faudrait peut-être se poser la question pour les
18 autres, mais un facteur de croissance, ça vient
19 s'appliquer après ça sur une multitude de lignes au
20 niveau de notre revenu requis. D'être capable après
21 ça, après coup, en mode réel, d'être capable
22 d'aller chercher ces éléments-là, ça devient
23 pratiquement impossible.

24 (14 h 48)

25 Q. [214] O.K. Oui. Bien, écoutez, je comprends ça,

1 mais actuellement il n'y a pas de mécanisme de
2 réglementation incitative. Est-ce que vous ne
3 pensez pas que ça aurait été une bonne chose de
4 permettre dans le rapport annuel de reconstituer
5 ces quatre facteurs de manière à ce qu'on ait une
6 information qui nous permet de savoir si on l'a
7 bien prévu la dernière fois. Comme ça, lorsque
8 viendra une année subséquente, on aura cette
9 information en main.

10 Mme ANDRÉE BOUCHER :

11 R. Pour certains des éléments particuliers dont on
12 parle ici, que ce soit le facteur P, le facteur A
13 ou un élément de suivi particulier, ce ne sera pas
14 dans le cadre du rapport annuel, mais ce sera dans
15 le cadre du prochain dossier tarifaire où là on
16 fera comme aujourd'hui, on donnera de l'information
17 utile pour la Régie, que ce soit en termes d'année
18 de bas, en termes d'année historique précédente, en
19 termes d'année prévisionnelles, c'est certain qu'on
20 fournira l'information, comme on le fait
21 aujourd'hui, l'information utile pour la prise de
22 décision par la Régie. Mais pas prévu dans le cadre
23 du rapport annuel.

24 Q. [215] O.K. Je passe aux planches 13 et 14. Vous
25 intitulez la liste, qui se trouve à la planche 13

1 « coûts des actifs », mais je comprends qu'il y a
2 d'autres frais, comme les frais corporatifs qui ne
3 sont pas... ou revenus de facturation interne,
4 taxes, qui ne sont pas des coûts liés aux actifs,
5 c'est d'autres coûts qui sont dans la catégorie Y.

6 R. Tout... Pardonnez-moi! Tous les coûts dans la
7 partie gauche du tableau sont des coûts qui sont en
8 lien avec les actifs.

9 Q. [216] D'accord.

10 R. Les frais corporatifs sont répartis sur la base des
11 charges nettes d'exploitation pour cinquante pour
12 cent (50 %) et sur la base des immobilisations
13 nettes pour cinquante pour cent (50 %).

14 Q. [217] D'accord. Et tous ces coûts qui se trouvent
15 énumérés à la planche 13 feraient partie d'une
16 prévision dans chaque cause tarifaire annuelle?
17 C'est ce que j'ai compris?

18 R. Sur la base d'un coût de service, effectivement.

19 Q. [218] Et dans le rapport annuel, la réalité de ces
20 coûts entrerait dans la grande équation qui sert à
21 appliquer le MTER, c'est bien ça, ou pas du tout?

22 R. Ces éléments-là feront partie du mécanisme de
23 traitement des écarts de rendement. Et on pourra
24 voir de façon distincte les résultats réels par
25 rapport aux résultats projetés.

1 Q. [219] De chacun de ces éléments qui sont énumérés à
2 la planche 13?

3 R. Oui.

4 Q. [220] Bien, finalement, est-ce qu'on peut dire la
5 même chose quant aux éléments, aux quatre éléments
6 qui se trouvent listés à la planche 14?

7 R. Oui.

8 Q. [221] D'accord. Alors ça complète mes questions.
9 Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Neuman. Maître Ouimette.

12 INTERROGÉS PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

13 Merci beaucoup, Madame la Présidente. Jean-François
14 Ouimette pour la Régie.

15 Q. [222] D'abord pour débiter, peut-être référer à
16 votre présentation de ce matin, une petite question
17 de détail juste pour nous assurer qu'on comprenne
18 bien le tableau que vous avez présenté à la page 8.
19 Donc, vous faites référence aux mises en service
20 pour les projets de plus de dix millions (10 M\$).
21 Et je parle ici, je fais référence au tableau en
22 bas de la page. Donc, on s'entend que ce sont les
23 projets de plus de dix millions (10 M\$) pour le
24 Distributeur qui, normalement... En fait, on parle
25 ici du seuil applicable au Distributeur pour le

1 dépôt de projets spécifiques à la Régie pour
2 approbation. Mais juste m'assurer que, pour le
3 Transporteur, qu'on parlait réellement des projets
4 de plus de dix millions (10 M\$) également pour
5 vous, que ce n'était pas lié au seuil approbation
6 de la Régie?

7 M. LUC DUBÉ :

8 R. En fait, en cherchait à avoir une base comparable
9 tout simplement. Donc, on est allé chercher
10 l'information des projets supérieurs à dix millions
11 (10 M\$) même au niveau du Transporteur.

12 Q. [223] Parfait. Alors, je vais d'abord vous référer
13 à la pièce HQT-HQD-0097 page 11. Vous l'avez déjà?

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 R. Non. HQT-0097. Avez-vous HQT? Quel numéro?

16 Q. [224] 0097, le numéro de la pièce. Vous voulez dire
17 votre pièce à vous?

18 R. Oui, oui. Ça aiderait.

19 Q. [225] Oui, oui. On me demande d'utiliser la cote de
20 la Régie. Mais, effectivement, je devrais peut-être
21 utiliser les deux cotes. HQT-3, Document 1.1 à la
22 page 11.

23 R. Merci.

24 (14 h 54)

25 Q. [226] Où vous discutez du processus réglementaire

1 et, à la section 3.4, la deuxième puce, vous faites
2 référence ou, en fait, vous dites, et je vais vous
3 citer :

4 Le dépôt, sur une base annuelle et
5 selon un format allégé à être
6 déterminé par la Régie, des
7 ajustements annuels des données
8 nécessaires à la révision des tarifs,
9 soit notamment, les paramètres de la
10 formule (à l'exception du facteur de
11 productivité), les composantes de
12 base, les CER, les éléments exogènes
13 ainsi que les besoins des services de
14 transport;

15 On voulait vous demander, puis évidemment on
16 insiste sur la question d'allégement, le format
17 allégé, mais on voulait vous demander ce que vous
18 alliez proposer pour les éléments du CAPEX, soit
19 les amortissements et le rendement? Est-ce que vous
20 allez proposer un format allégé pour ces éléments-
21 là?

22 Mme ANDRÉE BOUCHER :

23 R. Pour ce qui est des autres composantes, on va avoir
24 un niveau de détails comparable à ce qu'on a
25 aujourd'hui parce qu'on considère que c'est un

1 niveau de détails utile pour la prise de décision.

2 Q. [227] Incluant les... les amortissements, le
3 rendement. Donc, si je comprends bien, il n'y aura
4 pas de différence par rapport à ce qu'on voit
5 présentement dans les dossiers tarifaires?

6 R. Ça devrait être très semblable pour ce qui est des
7 autres composantes qui seront établies selon un
8 coût de service.

9 Q. [228] Maintenant je vais référer au rapport de
10 l'expert, HQT-HQD-0095 à la page 9. Simplement une
11 question de compréhension peut-être d'un des...
12 d'un paragraphe du rapport où vous faites référence
13 au « capital program » et aux approbations de la
14 Régie sous l'article 73. Donc, je vais vous référer
15 au quatrième paragraphe, page 9. Et puis je vais
16 vous demander peut-être d'élaborer davantage sur la
17 deuxième... la troisième ligne. Donc, je vais vous
18 la lire. Donc, c'est :

19 While this may not be an incremental
20 advantage of the Hybrid MRI relative
21 to the existing ratemaking model, it
22 nonetheless represents an integral
23 element of the overall proposal.

24 Est-ce que vous pourriez élaborer sur la manière
25 dont le processus d'approbation des projets

1 d'investissement s'inscrit comme un élément
2 intégral de la proposition du Transporteur?

3 (14 H 57)

4 Mr. JAMES M. YARDLEY :

5 A. We start with the proposal, the approaches that
6 capital be treated more on a cost of service
7 basis so it's really essential that we have the
8 MGA and the model, which we look at existing
9 assets, investments and those as compared to
10 maintenance but here with the 73, I think it's
11 article 73 filings, HQT provides a detailed
12 description of projects greater than twenty-five
13 million (25 M) and they also provide quite a bit
14 of detail with respect to the bundle of projects
15 that are grouped under twenty-five millions
16 (25 M).

17 So, we think it's essential that the Régie
18 and other stakeholders understand what capital is
19 being proposed, how it's being allocated among
20 various priorities of HQT, how it contributes to
21 not just revenue requirements but how it
22 contributes to achievement of HQT's priorities:
23 reliability, availability and so forth.

24 So the greater visibility that the Régie and
25 other stakeholders have with respect to HQT's

1 capital, the more acceptable this model will be.
2 So, it's in that context that we would view those
3 filings as being deserving all the attention that
4 they should receive.

5 Q. [229] O.K. Et un petit peu plus loin, dans le
6 même paragraphe, vous dites :

7 These reviews provide an opportunity to
8 review proposed capital projects at a
9 critical phase in their development.

10 Lorsque vous faites référence aux termes « these
11 reviews » vous faites référence aux examens des
12 projets d'investissement sous l'article 73? Est-
13 ce que c'est à ça que vous faites référence ici?

14 A. Yes.

15 Q. [230] Oui. Et lorsque vous, pourriez-vous juste
16 nous préciser ce à quoi vous faites référence
17 lorsque vous indiquez qu'il s'agit d'une
18 "critical phase in their development".

19 A. Well, it's at the point where new projects are
20 being authorised and that is the point that the
21 decision is being made, the commitment is being
22 made to potentially engage in a large multi-
23 project. So, that's really the critical phase.
24 Now, obviously, HQT will come back and provide
25 updates, things change during the development

1 that may not have been anticipated, it could
2 affect cost one way or the other, positive or
3 negative.

4 So, you'd want to make sure you understood
5 what was going on, whether there were changes
6 that took place during the construction period
7 but, certainly, when things are being, when a
8 major project has been authorised for the first
9 time, we would view that as a critical period
10 because you're really committing to incurring
11 revenue requirements for multiple decades
12 potentially.

13 Q. [231] La prochaine question va être liée à un
14 enjeu qui a été soulevé par la FCEI lié à
15 l'exclusion du CAPEX de la formule. Je vais vous
16 référer à la preuve de la FCEI-0071 page 21.
17 (15 h 00)

18 Mr. ROBERT C. YARDLEY:

19 This may take us a moment, I'm sorry.

20 M. JAMES M. COYNE :

21 R. In which page in the FCEI evidence?

22 Q. [232] Ça commence à la page 20. Ça se poursuit à
23 la page 21. Je veux vous faire surtout référence
24 à deux paragraphes en particulier. Alors je vais
25 peut-être débiter la lecture, là, donc

1 La proposition de CEA ne tient pas
2 compte de l'historique d'écarts de
3 prévision récurrents propre au
4 Transporteur. En permettant le
5 recalibrage du revenu requis à tous les
6 trois ans, la proposition de CEA
7 perpétue un contexte qui favorise les
8 reports de projets et d'activités ainsi
9 que la surestimation des coûts en
10 général. Le modèle proposé...

11 R. I apologise, could you just let me know which
12 section number you're reading from, I may have
13 different pagination.

14 Q. [233] C'est la section 4.2.1.

15 R. O.K. Beginning with comments of the FCEI?

16 Q. [234] Yes.

17 R. Yes.

18 Q. [235] Donc, c'est le paragraphe... le deuxième
19 paragraphe de cette section-ci que j'étais en
20 train de lire.

21 R. O.K., thank you.

22 Q. [236] O.K. Et je vais poursuivre la lecture, là,
23 la dernière ligne du paragraphe qui dit

24 Le modèle proposé est sur ces points
25 très semblable au cadre réglementaire

1 existant et en perpétue les iniquités.

2 Et deux paragraphes plus loin, la FCEI indique ce
3 qui suit.

4 La FCEI estime que les ajustements au
5 revenu requis entre les termes du
6 mécanisme devraient être ciblés et ne
7 pas reposer sur l'analyse du coût de
8 service. De cette manière, les reports
9 de projets et d'activités devront
10 éventuellement être assumés par le
11 Transporteur à même l'enveloppe
12 établie, évitant aux clients de devoir
13 financer en double les mêmes coûts.

14 Alors j'insiste surtout sur la dernière partie de
15 la phrase où on parle de double financement.

16 Alors la question serait de voir si... comment
17 votre proposition répond à cet enjeu-là soulevé
18 par la FCEI à l'égard du double financement?

19 Mr. ROBERT C. YARDLEY:

20 A. Maybe I could ask you for a clarification. I was
21 with you for a moment and then I lost you in the
22 text. So with you in the paragraph beginning
23 with... I guess what I'm struggling with is to
24 find the text referring to double payment.

25 Q. [237] C'est le paragraphe qui précède la section

1 processus réglementaire.

2 R. I see.

3 Q. [238] O.K.

4 R. And your question is how does this proposal
5 address that problem?

6 Q. [239] Yes.

7 R. Can you give us one moment, please?

8 (15 h 05)

9 Thank you for your patience. So certainly, it's
10 not our intention that there be any double
11 payment, I'll start with that. That would not be
12 a good regulatory principle. The... so this is
13 the issue that has been addressed by... this is a
14 sort of historical issue related to the fact that
15 not all projects are being commissioned by the
16 end of the year, so you have a forecast base of
17 projects that you expect to be commissioned that
18 if they would be... that if they're not
19 commissioned, but they're included in revenue
20 requirements, then you could arguably say for at
21 least two or three months or some period, perhaps
22 not that long, that customers are paying for a
23 plant that was not in service. And so the sliding
24 factor has really been designed and implemented
25 and will continue to be tweaked in order to try

1 to eliminate that particular occurrence. Now, you
2 know, I suppose... that's really the point of
3 attack, I would say, let's get the sliding factor
4 correct and continue to work on that so that that
5 doesn't happen. It's possible that if there were
6 some over earnings, there might be some sharing
7 later on, but it would really be better to attack
8 the problem at its root and get the forecast of
9 what assets you expect to be commissioned as
10 accurate as possible.

11 Q. [240] Maintenant, sur les critères d'exclusion,
12 facteur Y. Dans la décision D-2017-043, au
13 paragraphe 120... 320, pardon, la Régie a retenu
14 des critères pour l'établissement d'éléments de
15 coûts devant être traités en facteurs Y. Et
16 j'allais vous demander de nous indiquer pour
17 chacun des critères établi par la Régie lesquels
18 étaient ou non applicables au Transporteur. Mais
19 ce que j'ai compris il y a peut-être une demi-
20 heure, là, c'est que pour le Transporteur, ces
21 critères-là ne seraient pas pertinents aux
22 éléments qu'il veut exclure de la formule, est-ce
23 que j'ai bien compris votre position?

24 M. STÉPHANE VERRET :

25 R. Ce que je précisais plus tôt c'est que l'ensemble

1 des éléments qui sont présentés comme autres
2 composantes sont présentés sur une base du coût
3 de service, donc à cent pour cent (100 %) de leur
4 valeur, donc il n'y aurait pas de... on
5 parlait... lorsqu'on avait cet échange-là on
6 parlait d'un seuil de matérialité, donc je
7 répondais sur cette question-là, qu'il n'y aurait
8 pas de seuil de matérialité puisque ce seraient
9 des items qui seraient présentés sur une base de
10 coûts de service. Et la... la logique de
11 l'exclusion de ces éléments-là est fournie, là,
12 un sommaire de ça est fourni aux pages 13 et 14
13 de la présentation qu'on a faite ce matin.

14 Q. [241] O.K. Mais je reviens aux critères que la
15 Régie a établis, si je comprends bien ces
16 critères-là, selon le Transporteur, ne
17 s'appliqueraient à aucun élément de coût que vous
18 proposez d'exclure de la formule.

19 R. Bien c'est-à-dire les critères de l'exclusion, si
20 on prend au niveau des composantes de base, on a
21 le niveau du rendement, de l'amortissement, taxes
22 et les frais corporatifs. Le critère qu'on
23 utilise pour exclure ces éléments-là de la
24 formule, qui est spécifique au Transporteur,
25 c'est le fait que l'ensemble de ces éléments-là

1 sont reliés aux investissements du Transporteur.
2 Donc de par le rôle que joue le modèle de gestion
3 des actifs au niveau de l'optimisation du choix
4 entre les investissements et la maintenance
5 ciblée, il faut... c'est ce que je mentionnais au
6 départ dans ma présentation, on souhaite que le
7 régime qui soit mis en place permette
8 d'accommoder le plein potentiel de ce... de ce
9 modèle de gestion-là des actifs et donc, en
10 excluant ces éléments-là ça va permettre de
11 refléter le résultat que l'on obtient lorsqu'on
12 applique le modèle de gestion des actifs qui est
13 en lien avec les besoins du réseau de transport
14 et non pas en lien avec une évolution d'une
15 inflation ou d'un facteur de productivité.

16 Q. [242] Mais vous me confirmez que pour les fins du
17 Transporteur les critères établis par la Régie
18 dans la décision D-2017-043, paragraphe 120 ne
19 seraient pas applicables à votre... à votre MRI,
20 dans votre MRI.

21 R. Je... j'imagine la référence c'est le paragraphe
22 320 de la décision de...

23 Q. [243] Oui, oui, pardon, on me soulignait que
24 j'avais donné la mauvaise référence effectivement
25 c'est le paragraphe 320 de la décision.

1 R. Oui, c'est ça. Donc probablement qu'en partie
2 certains de ces critères-là, je pense au premier
3 au niveau de la récurrence des coûts, bien
4 entendu au niveau du rendement, de
5 l'amortissement, ce sont des coûts qui sont
6 récurrents qui sont applicables, donc celui-là
7 serait... serait applicable. Les autres ce serait
8 peut-être en partie, mais comme je vous
9 l'expliquais tout à l'heure le raisonnement qui
10 nous a amenés à les traiter comme d'autres
11 composantes c'est bien celui qui était au fait...
12 qui était associé aux investissements. Et les
13 investissements découlent de notre... de notre
14 modèle de gestion des actifs et donc de
15 l'optimalité qui vient avec les simulations du
16 modèle.

17 Q. [244] Et en ce sens-là, si je comprends bien, ça
18 vous différencie du Distributeur.

19 R. Absolument.

20 Q. [245] Concernant maintenant... puis je vais y
21 aller peut-être plus spécifiquement aux facteurs
22 ESP, P et A, donc éléments de suivi particulier
23 et ajustements pour la maintenance liés à la
24 pérennité et ajustements pour les activités
25 récurrentes. Alors si je comprends bien encore

1 une fois, puis je vais vous faire peut-être
2 répéter, là, mais les critères établis par la
3 Régie au paragraphe 320 ne s'appliqueraient pas à
4 ces exclusions-là.

5 M. LUC DUBÉ :

6 R. Effectivement, les critères ne s'appliqueraient
7 pas à ces facteurs d'ajustements annuels,
8 effectivement.

9 Q. [246] Et à ce moment-là quels critères la Régie
10 devrait appliquer pour décider si ces éléments
11 doivent être exclus ou pas de la formule?

12 R. Notre proposition est... comme le facteur C, on
13 voit nos facteurs d'ajustements annuels comme un
14 même type qu'un facteur C. Et comme dans la
15 décision de la Régie, elle considère que le
16 facteur C fait partie de la formule, on considère
17 que ces ajustements-là annuels font partie de la
18 formule que propose le Transporteur.

19 (15 h 13)

20 Q. [247] O.K. et est-ce que le Transporteur est au
21 fait, est au courant que dans d'autres
22 juridictions... que d'autres juridictions ont
23 accordé l'équivalent des facteurs P et A comme
24 ajustement au revenu requis tel que vous le
25 proposez, est-ce que c'est quelque chose qui

1 existe, puis c'est fait ailleurs dans une autre
2 juridiction, pas nécessairement pour le transport
3 d'électricité, mais transport ou distribution,
4 est-ce qu'il y a des exemples ailleurs, dans
5 d'autres juridictions? Qu'on ait accepté ce type
6 d'ajustement-là dans un MRI?

7 M. JAMES M. COYNE :

8 R. Let me address... You've asked about P and A
9 specifically.

10 Q. [248] Yes.

11 R. In the case of P, it might... well, again, there
12 is no other transmission provider in North
13 America that has an MGA, so there is no exact
14 parallel, but I'm not aware of a distributor that
15 has a P factor per se. I am aware, though, that
16 for example, gas distributors that are replacing
17 leak prone pipe. They'll typically have some sort
18 of a tracker that will adjust for that mechanism.
19 It's not an exact parallel to P, but it's
20 recognition that it doesn't fit well under the I
21 minus X (I-X) program. In the case of A, in the
22 case of the example that's cited here is the... a
23 CIP... a new CIP requirement for NERC. In almost
24 every MRI that I'm aware of, that would be an...
25 treated as an exogenous factor that would

1 probably treated as a Z factor in most MRI
2 programs because it's a new regulation or
3 requirement by the government. And I think it's
4 worth bearing in mind, too, that I think it's a
5 natural... it's natural given the deliberations
6 that the board's just gone through to reach its
7 important HQD decision, to draw those parallels
8 and to see how many of those fit exactly for HQT.
9 But I think it's also important to note that at
10 the outset, the Régie indicated that it would
11 consider different models for HQT than for HQD,
12 and from the outset, our analysis has shown that
13 that's perfectly appropriate because they're...
14 the operating requirements, the capital
15 requirements and even the cost drivers for them
16 are quite different across the board... well, are
17 different enough to warrant a different model
18 than for HQD.

19 Q. [249] Maintenant... Oui, O.K. Concernant la
20 formule paramétrique que le Transporteur utilise
21 dans ses dossiers tarifaire, ce que je comprends,
22 c'est que vous avez votre propre formule que vous
23 utilisez dans les dossiers tarifaires
24 annuellement où vous considérez un certain nombre
25 d'éléments dont l'inflation, l'efficience

1 paramétrique, la croissance du réseau, ça, ça se
2 fait déjà dans la formule que vous appliquez dans
3 les dossiers tarifaires. Et vous prenez également
4 en compte des éléments de suivi particulier. Puis
5 je vais vous les lister. Il y en a cinq. Coûts de
6 retraite nets; budget spécifique; coût de main-
7 d'oeuvre pour effectif déjà en place;
8 implantation, application et maintien de la
9 conformité aux normes CIP; mise à niveau de la
10 maintenance. Est-ce que je comprends bien que ce
11 sont les mêmes éléments que vous proposez
12 d'exclure dans votre proposition de MRI ici?

13 (15 h 16)

14 Mme ANDRÉE BOUCHER :

15 R. C'est effectivement le même type d'éléments.

16 Q. [250] O.K. Est-ce qu'il y a des distinctions que
17 vous faites entre les éléments que vous excluez
18 dans votre formule paramétrique appliquée à
19 chaque année et la proposition que vous faites
20 ici dans le dossier? Est-ce qu'il y a des
21 différences?

22 R. Par exemple, les éléments de suivi particulier
23 peuvent varier d'une année à l'autre. Dans les
24 exemples que vous venez de donner, on parlait de
25 coût de main-d'oeuvre pour effectifs en place. Ce

1 serait un facteur A dans ce qu'on propose
2 actuellement. C'est un rehaussement du budget de
3 façon récurrente. Une fois qu'il va avoir été
4 autorisé par la Régie, il va être intégré dans la
5 formule, sujet au facteur I-X. Vous aviez dans la
6 décision des coûts de mise en place pour les
7 nouvelles normes CIP. On parlerait d'un élément
8 de suivi particulier, mais en termes de budget
9 spécifique. Alors, au cas le cas, les ajustements
10 seront définis annuellement en fonction des
11 différents critères.

12 Q. [251] Mais c'est très similaire. Ce que je veux
13 dire, ce que je veux soulever ici, c'est que la
14 proposition que vous faites, ou en fait la
15 proposition que vous faites dans ce dossier-ci et
16 la formule paramétrique qui est appliquée par le
17 Transporteur à chaque année, on parle de deux
18 choses assez similaires. C'est ce que j'essaie
19 de...

20 R. Considérant qu'il y a l'ajout des achats
21 d'électricité du Transporteur auprès du
22 Distributeur, oui, le reste est assez similaire.

23 Q. [252] Et peut-être plus spécifiquement sur le
24 rendement sur les actifs des fournisseurs
25 internes. Dans le cadre du MRI, vous proposez de

1 le traiter en exclusion. Puis dans le cadre de
2 votre formule paramétrique, est-ce que c'est le
3 même traitement? Est-ce que c'était le même
4 traitement?

5 M. LUC DUBÉ :

6 R. Effectivement, au niveau du rendement des
7 fournisseurs, il n'était pas inclus dans la
8 formule. C'est un élément qui était présenté
9 séparément. Donc, on faisait un plus et un moins.
10 On enlevait le montant de l'année dernière et on
11 ajoutait le montant de l'année en cours, bien
12 l'année projetée, pour être capable de refléter
13 le bon montant dans les tarifs.

14 Q. [253] Et encore une fois, concernant les éléments
15 ESP, P et A, est-ce que vous êtes en mesure de
16 fournir des projections de coûts pour les cinq
17 prochaines années pour ces éléments-là? Est-ce
18 que ça se fait? Est-ce que vous êtes en mesure de
19 le faire?

20 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

21 R. Pour le facteur P, on est en mesure d'annoncer
22 une projection. En fait, pour les besoins du MGA,
23 on fait une projection des besoins, autant aux
24 charges qu'aux investissements sur plusieurs
25 années. Le facteur P représenterait le delta

1 entre la mise à jour des projections qu'on fait à
2 chaque année. Alors si, par exemple, on roule un
3 scénario pour la cause tarifaire deux mille dix-
4 sept (2017) et qu'en janvier deux mille dix-sept
5 (2017), on roule un scénario pour la fin de la
6 cause tarifaire deux mille dix-huit (2018), si
7 entre les deux années on aurait actualisé, par
8 exemple, des statistiques de comportement au
9 niveau d'une famille donnée ou on aurait
10 actualisé des coûts pour la réalisation de
11 certains travaux, puis que ça générerait un delta
12 sur la simulation précédente, c'est le delta
13 qu'on présenterait comme facteur P, puis qu'on
14 expliquerait, le cas échéant.

15 Q. [254] Ce que je veux dire, c'est qu'aux fins...
16 Dans le présent dossier, est-ce que vous êtes en
17 mesure de présenter une projection de cinq ans de
18 cet élément-là?

19 R. On m'invite à me préciser juste pour être sûr
20 d'être bien claire pour tout le monde. Donc, ce
21 qu'on dit, c'est qu'on fait une projection des
22 coûts sur plusieurs années. On se rappelle, on
23 fait une... On cherche à optimiser les scénarios
24 sur un horizon plus long terme. Par ailleurs,
25 évidemment, plus les dépenses sont pour des

1 années futures, plus elles vont pouvoir profiter
2 de la bonification du modèle puis du retour
3 d'expérience.

4 (15 h 21)

5 Alors, c'est ça qu'on souhaiterait faire
6 avec l'actualisation à chaque année en cours d'un
7 terme de MRI quatre (4) ans, d'actualiser les
8 prévisions de l'année 2 puis actualiser les
9 prévisions de l'année 3 au bénéfice de
10 l'information additionnelle qu'on aura accumulée
11 au cours de l'année 1 puis de l'année 2 et ainsi
12 de suite. Est-ce que c'est plus clair?

13 Q. [255] Bien, en fait, je vous posais la question,
14 plus spécifiquement, sur ces éléments-là, qui
15 étaient peut-être, à mon esprit, un peu plus
16 problématiques. Mais la question de base c'était
17 de vous demander s'il était possible de faire une
18 projection sur cinq (5) ans de l'ensemble des
19 charges nettes d'exploitation du Transporteur?

20 M. LUC DUBÉ :

21 R. De l'ensemble ou... En tout cas, je vais peut-
22 être juste compléter la réponse pour les facteurs
23 A et ESP. Marie-Claude a parlé des facteurs P.
24 Mais pour ce qui est des facteurs A et ESP, c'est
25 dans la nature même de ce qu'on demande, des

1 facteurs qu'à l'heure actuelle, aujourd'hui, on
2 ne les connaît pas. Et c'est pour cette raison-là
3 qu'on les demande au niveau de l'ajustement des
4 CNE. C'est d'être capable... année après année,
5 d'être capable de réagir à une nouvelle situation
6 et d'être capable de venir demander des budgets
7 qui sont au-delà de ce que la formule de l'année
8 dernière nous donne. Donc, d'être capable de
9 prévoir ces éléments-là sur cinq (5) ans... en
10 tout cas, je parle du facteur A et ESP, non. Au
11 niveau de la croissance, la proposition du
12 Distributeur, on s'entend, c'est une formule
13 basée sur les investissements. Désolé, du
14 Transporteur. C'est basé sur les investissements
15 en croissance. On pourrait, là, mais c'est un
16 facteur qu'on actualise de toute façon à chaque
17 année en fonction des... Donc, non, je ne pense
18 pas que, pour ces facteurs-là, on soit en mesure
19 de faire une prévision cinq (5) ans.

20 Q. [256] Ça va, je vous remercie.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Duquette?

23 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

24 Me LISE DUQUETTE :

25 Q. [257] Alors, bonjour au panel. Lise Duquette pour

1 la formation. J'ai plusieurs petites questions et
2 deux grosses. Alors, on va commencer par les
3 petites.

4 (15 h 24)

5 Mr. Coyne, it's following AHQ-ARQ testimony.
6 It's just you said in an answer to them that some
7 of the elements should not be included in the I
8 minus X formula because they were too important
9 compared to the overall revenue requirements. Do
10 you know any jurisdiction that has refused to
11 include in a I minus X (I-X), any cost element
12 because they were too important compared to the
13 revenue requirements?

14 Mr. JAMES M. COYNE :

15 R. Not on the basis of importance. And if it was...
16 I don't think we would characterise our evidence
17 that way either, but based on its ability to be
18 too important factors that other jurisdictions
19 use in this regard as well and I believe we're
20 being consistent here in our recommendation. Is
21 it reasonably within management's control and is
22 it reasonably captured under an I minus X (I-X)
23 trajectory such that the company would have an
24 opportunity to manage that cost and also to earn
25 a reasonable return.

1 In essence, those are the criteria that
2 we've applied here and I think you see them
3 applied elsewhere. It's not, to your comment
4 specifically about what we see in other
5 jurisdictions and, mind you, we're always talking
6 about distributors. So, to extract from that,
7 that it's a distributor and not a transmission
8 company.

9 Transmission companies are typically treated
10 as cost of service for the very reasons we
11 described here. Their capital is lumpy and not,
12 and typically not managed by the company as it is
13 managed, associated with the load that it needs
14 to hook up and the generation that it needs to
15 hook up. That's why we're at the forefront in
16 North America in terms of considering whether or
17 not we can apply these types of models to
18 transmission companies.

19 But to take into the case of transmission
20 companies, we've seen in Alberta, we've seen in
21 BC, we've seen in Ontario a variety of different
22 experiments with capital. Capital is the hardest
23 thing to get right under an I minus X (I-X)
24 model. And in all those jurisdictions, we see
25 special allotments for capital either through

1 capital trackers or K factors or other models
2 that allow for some discretion around the fact
3 that capital isn't readily fit, even for a
4 distributor under a straight I minus X model (I-
5 X).

6 And another case is, of course, we see
7 carves out for Y and Z factors for things either
8 that don't fit under an I minus X (I-X) or
9 they're not deemed to be good public policy to
10 put them under an I minus X (I-X). For example,
11 in the case of an emergency efficiency programme,
12 it's not desirable to see the company squeeze
13 those expenditures. If anything, the desire is to
14 see them expanded.

15 So, we do see carves out but almost
16 universally. That's why we say in Bob's opening
17 remarks, every I minus X (I-X) model is a hybrid
18 model of some form. There's no such thing as a
19 pure I minus X (I-X) where you just say, "Let's
20 just put everything under it and hope for the
21 best." Because time as taught us that it's just
22 not possible.

23 Q. [258] Thank you. So, I understand from your
24 answer that there's a lot of points to consider
25 but the fact that the way that they have on the

1 revenue requirement should not be one or it
2 should not be put a major point on it.

3 A. It's a factor because, as Bob indicated in the
4 opening remarks, it is a factor because if you
5 don't get it right - and it's really important -
6 then, of course, it's going to have a significant
7 impact on the company's earnings. And in the case
8 of a Crown corporation such as Hydro-Québec
9 Transmission or Distribution, for that matter,
10 it's a conservative shareholder, it's managed
11 with a low-risk capital structure and a low-risk
12 rate of return so one wants to be mindful not to
13 take a very big item that's variable and attempt
14 to fit it under a model that doesn't fit well and
15 then risking that you get a highly variable
16 return when you try to manage a low-risk
17 enterprise.

18 Q. [259] So, if I take, just for example, corporate
19 expenses, I am at page 5 of our presentation,
20 corporate expenses, in millions of dollars, it's
21 thirty-two point one (32.1) and in percentage of
22 revenue requirement, it's one percent (1%). Would
23 that be a factor to eliminate corporate expenses
24 from the I minus X (I-X) formula?

25 A. No. The reason that corporate expenses were

1 included is because the formula that Hydro-Québec
2 uses to allocate these corporate expenses is in
3 part based on capital spending. So, in this
4 approach, we thought it would be better to be
5 consistent in terms of, "Take those things that
6 are capital related and treat them in an
7 aggregate basis that's consistent." But to your
8 point, they are clearly small and that's not the
9 kind of item that would break the bank in terms
10 of earnings versus amortisation or return of rate
11 base by comparison.

12 Q. [260] Thank you. On that, if you go to page 13 of
13 the Transporteur... Sorry, I keep switching
14 French and English, page 13 de la présentation du
15 Transporteur.

16 A. We are sympathetic.
17 (15 h 29)

18 Q. [261] About that and it's les coûts liés aux
19 actifs and I can understand « le rendement,
20 l'amortissement et les taxes. » The last one you
21 said, you know, it's a « frais corporatif », it's
22 corporate expenses, you said it's been there
23 because it's based on... Sorry! I'll do it in
24 french. It will be much easier for me.

25 Alors, les frais corporatifs, ils sont là

1 parce que vous les avez divisés en fonction des
2 actifs. Et à moins que ma mémoire me fasse
3 défaut, ce qui est fort possible, mais ces
4 actifs-là, dans le fond, les frais corporatifs,
5 eux, lorsqu'ils sont décidés, ce n'est pas en
6 fonction des actifs. Ce sont des activités que le
7 corporatif décide de faire. Et ils sont répartis,
8 si ma mémoire est bonne, en fonction d'une
9 décision de la Régie où on a dit, ou à peu près,
10 un tiers, un tiers, un tiers entre le
11 Distributeur, le Transporteur et le Producteur.
12 Est-ce que je suis... est-ce que je me trompe?

13 Mme ANDRÉE BOUCHER :

14 R. Les frais corporatifs effectivement ce sont des
15 dépenses encourues qui n'ont pas nécessairement
16 de lien avec les actifs. La répartition des frais
17 corporatifs aux différentes entités et aux
18 différents groupes dans l'entreprise, ils sont
19 répartis à cinquante pour cent (50 %) en fonction
20 des charges nettes d'exploitation et à cinquante
21 pour cent (50 %) en fonction des immobilisations
22 nettes.

23 Q. [262] Je comprends que ça a été la base de la
24 décision de la Régie à l'époque pour diviser,
25 mais ce pourcentage-là n'a pas changé depuis, il

1 demeure le même. Il ne change pas d'année en
2 année, là, en fonction des actifs.

3 R. Le pourcentage peut évoluer d'une année à
4 l'autre. Par exemple, si HQT réalise beaucoup
5 plus de mises en service qu'HQP ou que le
6 Distributeur, la proportion des frais corporatifs
7 qui va être répartie au Transporteur va augmenter
8 par le fait même.

9 Q. [263] Oui, mais on se comprend, quand on parle de
10 changer, vous avez déjà une base de dix-neuf
11 milliards (19 G\$) ou à peu près. Que vous
12 rajoutez huit cent millions (800 M\$), ça ne fait
13 pas un... pour une année, ça ne fait pas
14 nécessairement un changement où vous allez vous
15 ramasser tout d'un coup, au lieu de trente-trois
16 pour cent (33 %), à trente-neuf pour cent (39 %)
17 de la facture des frais corporatifs.

18 R. La répartition entre les différentes divisions,
19 et je n'ai pas les données avec moi, ça dépend
20 effectivement des mises en service de chacun des
21 groupes. La proportion de mises en service d'un
22 groupe par rapport à un autre groupe. Ce que je
23 peux vous dire par contre, c'est qu'effectivement
24 les frais corporatifs varient au fil des années.

25 Ce que je constate, si je prends les années

1 historiques deux mille treize (2013) à deux mille
2 dix-sept (2017), année témoin, c'est que, entre
3 les années treize (13) et quatorze (14), on
4 constate une baisse des frais corporatifs
5 attribués au Transporteur de sept pour cent
6 (7 %). Entre deux mille quatorze (2014) et deux
7 mille quinze (2015), une croissance des frais
8 corporatifs de onze pour cent (11 %). Entre
9 quinze (15) et seize (16), une croissance de deux
10 pour cent (2 %). Alors, ça varie énormément d'une
11 année à l'autre.

12 Q. [264] Mais, en absolu, ça ne change pas tant que
13 ça.

14 R. Considérant la valeur des frais corpo, c'est
15 moins impactant que le rendement sur la BD,
16 effectivement.

17 Q. [265] Merci. Juste l'autre point au-dessus
18 « Autres revenus de facturation interne. » On l'a
19 vu récemment. Ça aussi, je comprends que la
20 répartition se fait en fonction des actifs,
21 principalement les actifs télécom. Mais, c'est
22 pas quelque chose qui va varier non plus ou qui
23 n'est pas... Ces frais-là ne sont pas faits en
24 fonction des actifs. Ils sont faits en fonction
25 des services qui sont rendus par le Transporteur

1 et on les facture en fonction de certains coûts,
2 mais c'est pas ces actifs-là ou ces actifs-là ne
3 risquent pas d'être modifiés ou de varier d'une
4 année à l'autre de façon significative. Parce que
5 si on regarde les dernières années, là, ces
6 coûts-là n'ont pas bougé beaucoup.

7 R. Je pense que vous parlez des frais de conduite du
8 réseau qu'HQT facture à HQP pour les... la
9 fonction de téléconduite du réseau. Ici, on ne
10 parle pas de ces frais-là.

11 Q. [266] C'est lesquels?

12 R. On parle plutôt... on parle des coûts de télécom.
13 Alors, lorsqu'on a parlé beaucoup en phase 2 de
14 la fonction GOP, on parlait des coûts de
15 téléconduite pour les activités de téléconduite
16 réalisées par le Transporteur au profit du
17 Producteur. Ici, on parle plutôt de l'utilisation
18 des actifs de télécommunication de façon globale
19 et générale par les autres entités. Puis les
20 actifs de télécom, des investissements sont quand
21 même assez importants annuellement, plus de cent
22 millions (100 M\$) par année.

23 (15 h 34)

24 Q. [267] Je vous remercie. Je vais prendre la
25 présentation du Transporteur, juste quelques

1 petites questions. Enfin, il y en a que c'est des
2 questions de précision. Page 4, vous dites à la
3 fin « examen des paramètres précis du MRI en
4 phase 3 dans le dossier tarifaire 2019 du
5 Transporteur », basé un peu sur la décision qu'on
6 vient de rendre dans le dossier du Distributeur.
7 C'est juste une précision parce que, des fois,
8 entre ce qu'on veut dire, ce qu'on écrit, ce que
9 l'autre comprend ou ce qu'il veut comprendre, des
10 fois, ce n'est pas toujours pareil. Alors, on
11 comprend que c'est 3897 qui absorbe les dossiers
12 tarifaires et non pas les tarifaires qui
13 absorbent la Phase 3, dans les deux cas. Est-ce
14 que ça serait ça dans les deux cas?

15 M. STÉPHANE VERRET :

16 R. Je n'avais pas compris cette...

17 Q. [268] Nuance?

18 R. Cette nuance-là. Mais...

19 Q. [269] Est-ce que ça fait une différence?

20 R. C'est un banc de trois régisseurs.

21 Q. [270] O.K. C'est beau.

22 R. Ça assure certainement une continuité avec les
23 travaux qui sont en cours.

24 Q. [271] Oui. Bien c'est l'idée. Madame Roquet, avec
25 le MGA, vous avez mentionné que c'était innovant

1 dans le modèle des actifs. Connaissez-vous
2 d'autres entreprises qui ont un type de MGA? Je
3 sais que monsieur Coyne s'y est essayé tantôt aux
4 États-Unis. Est-ce que, vous, vous en connaissez?
5 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :
6 R. Non, pas vraiment. Quand on partage, justement
7 dans le « Best Practice Working Group », on
8 échange beaucoup en fait d'informations. C'est
9 une des pratiques gagnantes d'ailleurs qu'on a
10 partagées avec les autres. C'est sûr que les
11 autres utilités ont des réseaux vieillissant qui
12 sont à chercher leur stratégie. Ce qu'on voit
13 beaucoup dans leur cas, c'est des programmes de
14 remplacement, des choses comme ça. On ne voit pas
15 une stratégie vraiment de revisiter les charges.
16 Ils sont en train de le contempler. Je crois...
17 Là, c'est rendu une opinion purement personnelle,
18 pas nécessairement étudiée ou fondée, ou tout ça.
19 Je crois que ça dépend beaucoup de leur cadre
20 réglementaire puis leur capacité de recouvrir les
21 coûts en OPEX typiquement. C'est
22 traditionnellement très contraint. Alors, de
23 contempler la possibilité d'aller chercher plus
24 de charges, bien, t'sais, c'est retrousser tes
25 manches puis de partir à la guerre, et caetera.

1 Ils étudient la situation. Je pense que, là-
2 dessus, on est bien en avant par rapport à eux.

3 Q. [272] Partir à la guerre et de fournir les bonnes
4 études de rentabilité, des fois, on peut vivre
5 ça.

6 Là-dessus, je suis bien contente de vous
7 entendre sur le fait qu'on va avoir de belles
8 études dans le prochain dossier tarifaire. Là-
9 dessus et sur le MGA, la question est pour madame
10 Boucher, le MGA, l'an passé, vous avez offert la
11 possibilité, parce que c'est ce que vous deviez
12 regarder, la possibilité de faire le suivi des
13 coûts directs du MGA. C'était... Et je ne sais
14 pas si c'est maintenant rendu une possibilité,
15 mais je me souviens très bien que l'ancien
16 contrôleur qui était assis sur le même panel
17 avait sauté sur sa chaise quand vous aviez fait
18 cette possibilité-là, parce qu'on a eu quelques
19 années où on nous a dit que le suivi par
20 activité, c'était absolument impossible. Alors,
21 là, je me pose la question : Comment peut-on
22 faire le suivi par activité avec un P dans votre
23 formule?

24 Mme ANDRÉE BOUCHER :

25 R. Je n'oserais jamais contredire l'ancien

1 contrôleur. C'est tout à fait vrai qu'on ne fait
2 pas de comptabilité par activité. C'est vrai, nos
3 systèmes comptables ne nous permettent pas de le
4 faire. Ce n'est pas une possibilité qu'on a.
5 Toutefois, lorsqu'on avait offert l'année
6 dernière de sortir sur une base globale et non
7 pas jusqu'à la marge, les coûts directs de
8 maintenance, c'est quelque chose sur lequel on
9 travaille très fort. Puis je pense qu'on pourra
10 arriver à quelque chose sur les coûts directs. Je
11 pense qu'il sera possible d'arriver à quelque
12 chose. On ne parle pas de comptabilité par
13 activité. Mais une information de gestion
14 disponible pour évaluer les coûts directs, on y
15 travaille actuellement.

16 Q. [273] Et puis, évidemment, vous comprenez la
17 difficulté en ce moment, notamment pour le P, ne
18 sachant pas si c'est possible ou pas de faire ce
19 suivi-là et d'avoir les difficultés peut-être
20 d'informations entre... puisque c'est les mêmes
21 personnes qui font le matin des opérations
22 journalières et l'après-midi peut-être du MGA,
23 comment on fait pour s'assurer que des OPEX qui
24 seraient supposés être à I-X, il n'y a pas des
25 ajustements d'OPEX qui se repasseraient dans le

1 MGA, dans l'ajustement de MGA? Est-ce qu'il y a
2 une façon qu'on pourrait s'assurer de cet...
3 d'enlever cette porosité-là
4 (15 h 40)

5 R. Lorsqu'on parle des gens qui travaillent sur le
6 réseau, sur les différentes activités, lorsqu'on
7 parle des activités de maintenance, on parle
8 principalement de deux groupes de métiers, les
9 techniciens automatismes, les électriciens
10 d'appareillages. Et ces gens-là, soit travaillent
11 sur des projets d'investissements, à faire les
12 mises en route, mises en service des projets ou
13 ils travaillent principalement à réaliser la
14 maintenance sur le réseau. Alors, c'est ce qu'on
15 voit actuellement qui peut être possible pour
16 différencier les coûts directs en lien avec la
17 maintenance.

18 Q. [274] Merci. Je reviens avec le facteur A. Puis
19 là j'ai deux questions. Le facteur A, pourquoi le
20 A ne serait pas un Z? Je vois deux distinctions,
21 dites-moi s'il y en a plus qu'une, là; la
22 distinction en ce moment avec le Z c'est que, le
23 Z, il y aurait un seuil de matérialité, le A n'en
24 aurait pas. Mais, autrement... et puis les
25 deux... et que le A, bien sûr, après la première

1 année, il repasserait dans la formule I-X, c'est
2 la deuxième caractéristique. Est-ce qu'il y en a
3 d'autres et pourquoi ça ne serait pas un Z, à ce
4 moment-là?

5 R. Les critères du facteur Z, c'est souvent un
6 élément qui n'est pas connu lors du dépôt du
7 dossier tarifaire, en coûts de service ou lors
8 d'une année d'ajustement avec la formule. Alors
9 qu'un facteur A, c'est un élément qui peut être
10 connu, qui demande un rehaussement de la formule.
11 Par exemple, des coûts additionnels en lien avec
12 une nouvelle norme CIP, c'est un élément qu'on
13 peut être en mesure de voir venir lorsqu'on
14 établit le coût de service. Par contre, c'est un
15 élément qui sort de la formule. C'est une
16 augmentation de coûts considérable pour prendre
17 en compte des nouvelles activités et ces coûts-là
18 seront récurrents par la suite et incorporés à la
19 formule.

20 Q. [275] Votre réponse m'amène à la deuxième
21 question, mais vous me dites que c'est des
22 activités qui sont... qui peuvent être connues
23 mais on ne connaît pas le montant. Mais, à votre
24 page 11, page 11, là, vous dites que, A, ce sont
25 des activités qui n'étaient pas connues lors de

1 l'établissement des CNE. Alors, c'est les
2 activités qui ne sont pas connues ou c'est les
3 coûts des activités? Parce que c'est vraiment une
4 distinction à faire.

5 M. LUC DUBÉ :

6 R. Juste correction sur l'acétate... la
7 présentation, page 11, comme vous faites
8 référence. On fait référence qu'elles n'étaient
9 pas connues l'année précédente. Donc, au moment
10 de l'établissement de la tarifaire, exemple, en
11 août prochain, donc ce serait un élément...
12 facteur A, c'est un élément qu'on connaît rendu à
13 cette étape-là, qu'on est en mesure de planifier
14 et de prévoir. Contrairement à un Z où on serait
15 rendu au mois de septembre, octobre, janvier de
16 l'année suivante et qu'il y a quelque chose qui
17 apparaît et là on serait dans une situation où
18 demander un facteur Z. Donc, un élément qui est
19 imprévisible au moment du dépôt, au moment de
20 l'établissement des tarifs. C'est là où on voit
21 une distinction entre un A et un Z.

22 Le A, on est en mesure de le prévoir au
23 moment de la tarifaire devant nous et le Z arrive
24 après la présentation de la demande et qu'on
25 n'était pas en mesure de prévoir et c'est un

1 imprévu, je vais appeler ça comme ça, qui se
2 pointe et qu'on n'avait pas les capacités, à
3 l'époque, de prévoir dans la tarifaire.

4 Q. [276] Si la seule distinction c'est la date à
5 laquelle l'événement arrive pour ou pas la
6 tarifaire, pourquoi les critères de Z ne
7 s'appliqueraient pas à A, d'abord?

8 R. Dans le A, aussi, il y a une notion de récurrence
9 que je ne pense pas qui est présente au niveau du
10 facteur Z.

11 Q. [277] Ça fait que votre A est un hybride entre le
12 Y et le Z mais il n'y a aucun des critères de Y
13 ou de Z qui s'applique à A? J'essaie juste de
14 comprendre lorsque vous me dites...

15 R. Bien, il y a un critère... puis là j'y vais de
16 mémoire, je ne les ai pas devant les yeux, mais
17 il y a la notion de « hors du contrôle ». Dans un
18 A on considère que la journée où on connaît
19 l'activité qui se pointe ou l'élément, il devient
20 sous notre contrôle de prévoir et de réaliser
21 cette activité-là. Donc, au niveau du critère du
22 choix du Y ou du Z, il y a la notion de « hors du
23 contrôle du Transporteur », bien, au niveau du A
24 il n'y a pas cette notion-là la journée qu'on
25 connaît l'activité qui se rajoute ou le besoin

1 qui se rajoute au niveau des CNE.

2 Q. [278] Alors, ça, ça expliquerait la réponse de
3 madame Boucher qui disait que le quinze millions
4 (15 M)... parce que ça me... ça c'est moi que ça
5 a surpris, là. Le quinze millions (15 M) de masse
6 salariale supplémentaire serait un A, ça c'est
7 une activité récurrente parce que l'exploitation
8 du réseau est quand même, on l'espère, récurrente
9 d'année en année.

10 (15 h 45)

11 C'est juste que vous n'aviez pas anticipé,
12 vous n'auriez pas anticipé... vous l'auriez
13 anticipé de janvier à septembre, mais en
14 septembre... ou en fait d'ici le dépôt de votre
15 demande tarifaire vous auriez anticipé le
16 montant, mais si jamais vous anticipiez le
17 montant en octobre, ça, ce serait un Z? Je veux
18 juste... j'essaye de comprendre.

19 Mme ANDRÉE BOUCHER :

20 R. En fait l'ajustement pour les... l'ajustement de
21 masse salariale pour effectifs déjà en place
22 c'était un élément que le Transporteur avait
23 constaté déjà depuis quelques années. On était
24 défavorables dans la masse salariale. Alors dans
25 ce cas-là c'était un facteur A, c'était une

1 demande du Transporteur de rehausser le niveau de
2 masse salariale pour récupérer des coûts qui
3 étaient connus au moment du dépôt. Et par contre
4 ce n'était pas un montant qui pouvait être
5 récupéré à même la formule I-X. Alors c'était un
6 montant à la marge, récurrent, mais qui était
7 connu lors du dépôt, qui était évalué, évaluable,
8 identifiable.

9 Q. [279] D'accord, je vous remercie. Ça ne sera pas
10 long. Ah, une petite question ici sur les... je
11 ne me souviens plus, je pense que c'est monsieur
12 Coyne ou monsieur Yardley qui avait dit que les
13 à-coups dans la... dans les CAPEX étaient
14 difficiles à lisser dans le temps. Et je me
15 demandais si le fait d'utiliser le mécanisme
16 proposé par PEG, d'utiliser une prévision, parce
17 que vous nous fournissez année après année dans
18 les tarifaires des prévisions trois ans, des
19 prévisions dix ans d'investissement, est-ce que
20 cette prévision-là ou cette méthode-là proposée
21 par PEG ne serait pas une façon de... sans
22 lisser, mais du moins de prévoir mieux qu'une
23 formule I-X, les CAPEX, je voulais savoir ce que
24 vous en pensiez.

25

1 Mr. JAMES M. COYNE :

2 You recall that that was the basis of our initial
3 proposal, which is the building block for CAPEX.
4 And so, the company certainly though it was
5 possible to forecast CAPEX for three years. The
6 controversy that that raised was whether or not
7 ther'd be sufficient confidence on behalf of the
8 stakeholders that that forecast be the correct
9 one. Because I think underlying your question, is
10 the notion that you know about capital for some
11 period of time, these projects are planned year
12 in advance.

13 What isn't known is when exactly are they
14 going to go into service and what they're going
15 to cost by the time they're done and if they're
16 going to be any changes in plans and scope with
17 those projects as they unfold. And so that
18 creates an element of uncertainty and that's been
19 the case in the pas with the company's capital
20 forecast. So in taking the building block
21 proposal off the table and replacing it with a
22 cost to service proposal, we basically sought to
23 remedy that controversy associated with a
24 forecast and its accuracy.

25 So the I minus X (I-X) treatment for those

1 things that are under the company's control, we
2 felt as though was a good compromise in this
3 hybrid model. And then, leaving capital to a cost
4 to service approach.

5 Q. [280] Et je vais vous poser ma dernière ligne de
6 questions, mais vous allez voir, c'est ma grosse
7 question, alors... Parce que ça n'a pas été
8 abordé avant. Et je vais vous amener à la planche
9 8 de la présentation du Transporteur. Je vous ai
10 bien écouté toute la journée sur la difficulté de
11 dissocier le MGA et les investissements en
12 pérennité, c'est d'ailleurs une des lignes plus
13 loin dans la présentation et la difficulté, j'ai
14 également lu, j'ai bien lu la preuve sur le fait
15 que certains investissements peuvent être
16 « lumpy », ou enfin on a cherché beaucoup de
17 termes français pour « lumpy », on n'a pas... à
18 part « dent de scie », on n'a pas trouvé vraiment
19 grand-chose. Mais peuvent être variables. Et
20 j'aimerais vous demander, si la Régie, en
21 admettant qu'on puisse effectivement faire un
22 suivi des coûts directs du MGA, est-ce qu'on
23 pourrait penser à séparer les investissements
24 dans la formule en fonction de leur catégorie?

25 Alors, on se comprend, les investissements

1 en croissance sont faits en fonction de la
2 demande de la clientèle. Je pourrais qualifier ça
3 qu'ils ne sont pas sous le contrôle du
4 Transporteur puisqu'il répond à la demande de sa
5 clientèle. Et il y a les autres, les
6 investissements en pérennité et en maintien et,
7 je ne me souviens jamais au long de la deuxième
8 catégorie, et amélioration de la qualité. Si on
9 devait séparer les investissements... Et quand je
10 dis « séparer les investissements » ça voudrait
11 dire aussi leur coût satellite que j'appellerais
12 d'amortissement et de taxes. En fonction d'un
13 côté les investissements en croissance seraient
14 dans les... ce qu'on pourrait appeler Y, ou
15 autres composantes, et les investissements en
16 pérennité et en maintien et amélioration de la
17 qualité, dans la formule I-X, également avec leur
18 satellite amortissement et taxes. J'aimerais
19 savoir quelles sont vos idées sur cette façon-là
20 de faire.

21 Je vais vous interrompre quelques secondes.
22 Si vous préférez y penser ce soir et nous
23 répondre demain matin, c'est également une
24 possibilité. Parce que j'aurais également un
25 engagement à vous demander. Votre planche 8 où on

1 voit Distributeur, Transporteur. Si vous pouviez
2 distinguer Transporteur selon l'investissement en
3 croissance d'un côté et les investissements
4 maintien et pérennité de l'autre côté avec leur
5 satellite, ça serait fort apprécié.

6 M. LUC DUBÉ :

7 R. Je peux peut-être en partie, puis là je ne sais
8 pas... En tout cas, je vais répondre au deuxième
9 volet.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Pendant qu'ils délibèrent, je ne sais pas si vous
12 aurez d'autres questions qui viendront de vous
13 deux ou...

14 M. LUC DUBÉ :

15 R. Donc, je vais prendre le deuxième volet, qui
16 était en lien avec l'engagement. Au niveau de
17 l'amortissement et rendement, de la façon que
18 c'est fait actuellement, une fois que l'actif est
19 mis en service, je ne suis pas en mesure de
20 décortiquer mon rendement et mon amortissement en
21 fonction de la classification initiale. Donc, la
22 façon que notre registre des immobilisations est
23 fait, c'est que je vais suivre mes disjoncteurs,
24 je vais suivre par type d'équipement, mais je ne
25 le suis pas par type d'investissement. Cette

1 notion-là de type d'investissement disparaît une
2 fois mis en service. Donc, de venir refaire les
3 calculs en séparant les types de classification,
4 ce n'est pas possible.

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 R. Pour ce qui est de la première partie de la
7 question, je vais vous répondre. Ça revient à se
8 poser la question : Pourquoi on ferait ça? Quelle
9 serait la finalité de faire cet exercice-là? Et
10 tel que... Je donne ma vision tel que je le
11 comprends. Ça serait d'augmenter la portée de ce
12 qui serait couvert par le I-X. Et dans la
13 décision que vous avez rendue pour le
14 Distributeur, un des éléments importants que vous
15 avez soulignés, c'est lorsqu'on met des items sur
16 le I-X, c'est pour permettre au Transporteur...
17 bien, là, je vais dire le Transporteur, mais pour
18 permettre à l'entreprise de pouvoir agir et
19 amener de l'efficience par rapport aux items qui
20 seraient couverts par la formule I-X.

21 La difficulté qu'on a avec les éléments qui
22 sont donc l'amortissement et les rendements qui
23 découlent des mises en service dans une année, si
24 on prend, par exemple, l'application... si on
25 applique la formule, elle serait applicable à

1 l'année 2 d'un régime, donc la deuxième année,
2 alors ça va porter sur les charges
3 d'amortissement et de rendement qui seront
4 incorporées à cette année 2 là.

5 Ce qu'il faut réaliser, c'est que ces
6 charges d'amortissement et de rendement là
7 découlent de décisions d'investissement. Donc,
8 ces mises en service-là découlent de décisions
9 d'investissement qui ont été prises il y a déjà
10 plusieurs années. Parce que chez le Transporteur,
11 les investissements s'étalent sur un certain
12 nombre d'années. Alors, on pourrait étendre la
13 portée de la formule I-X sauf que le Transporteur
14 ne pourrait pas agir sur ces éléments-là des
15 mises en service au moment de l'année 2 puisque
16 ça découle de décisions qui sont passées.

17 (15 h 54)

18 Me LISE DUQUETTE :

19 Q. [281] Mais, c'est là que la proposition de PEG
20 est intéressante sur les projections, par
21 exemple. Parce que vous les savez les mises en
22 service pour les trois prochaines années ou, du
23 moins, vous en avez une bonne idée.

24 Mme ANDRÉE BOUCHER :

25 R. Au niveau des prévisions de mises en service, les

1 prévisions de mises en service d'une année,
2 disons qu'on regarde prévisions de mises en
3 service des cinq prochaines années, lorsque je me
4 ramène l'année subséquente puis que je regarde
5 les prévisions de mises en service pour ces mêmes
6 années, ça varie beaucoup d'une année à l'autre
7 parce qu'il y a des choses qui se précisent. Il y
8 a des coûts de projets qui se précisent. Il y a
9 des dates de mises en service qui varient, qui
10 sont soit reportées. Il y a des projets qui
11 changent, il y a un projet qui va être priorisé
12 par rapport à un autre projet. Alors, même pour
13 une même année, lorsque je regarde les années
14 devant moi puis au fur et à mesure que j'avance,
15 il y a des différences marquées dans le niveau
16 des prévisions pour une même année. Ça se raffine
17 et ça se précise au fil des années.

18 (15 h 56)

19 Mr. ROBERT C. YARDLEY :

20 A. If I could. As I was listening to your question,
21 it wasn't clear to me... do I need this? No. I
22 get tired by four o'clock, but... so, it wasn't
23 clear to me if the... if this segment that we
24 would've break out, let's say it's something not
25 to do with the MGA and so forth, so breaking out

1 at... would that be... would an I minus X (I-X)
2 apply to that or as we proposed with the building
3 block, would we look at... sort of that segment,
4 what does that forecast look like for the next
5 three of four years and come up with a growth
6 rate that sort of reflected something that you
7 had decided yes, that's a reasonable... that's
8 what we would agree is a reasonable growth
9 pattern for that particular segment of the
10 capital. So those are two very different... if it
11 was just the I minus X (I-X), you know, I'm not
12 s... you know, it's quite likely that that
13 wouldn't make sense for all the reasons that we
14 talked about earlier, but if the growth rate were
15 something that you had looked at and decided no,
16 you know, this is what we would... and again,
17 this is my personal opinion, this is what we
18 would agree is reasonable for this class, I don't
19 even know if that's possible to do, but that's
20 why I would... if we would begin to think about
21 it, I would begin to think about it along those
22 lines.

23 Q. [282] So you would say that if it would be in
24 a... in the formula ARM or call it what you want,
25 it's just, I don't know. But that the growth in

- 1 investment or the CAPEX would be a projection for
2 the... les investissements en pérennité. Sorry,
3 pérennité, il y a tu quelqu'un qui peut m'aider?
4 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :
5 Sustainment.
6 Mr. ROBERT C. YARDLEY:
7 I can do this.
8 Me LISE DUQUETTE :
9 Q. [283] Sustainment. Anyway. Any capital investment
10 related to a sustainment of a Hydro-Québec
11 installation and equipment, that will be
12 acceptable in your expert opinion, that will be
13 acceptable?
14 R. Yes, I don't know which categories, I think you'd
15 want to look...
16 Q. [284] It would be everything but growth
17 investment.
18 R. Oh, I don't know if that would... I don't know if
19 you can... with respect to the...
20 Q. [285] Because...
21 R. ... the MGA model, I'm not sure...
22 Q. [286] It's every investment that goes with MGA
23 would be with a projected growth that will be in
24 the formula...
25 R. No.

- 1 Q. [287] ... and the... all growth investment would
2 be in the... a Y factor, let's say.
- 3 R. Right, but would you lock in the growth factor
4 for the sustainment capital for all...
- 5 Q. [288] It would be a projected...
- 6 R. ... forty (40) years, you would fix it?
- 7 Q. [289] It would not be fixed, it would be a...
8 well, the projection would be fixed.
- 9 R. Yes, see, that's what I don't know if would be...
10 if that would really work because that would
11 prevent you from rerunning your model as you're
12 learning over a couple of years. See, that
13 would... I'm not... I think we don't want to
14 think about that. I mean, you could certainly
15 project the MGA, maybe, for three years as you
16 suggested...
- 17 Q. [290] Yes.
- 18 R. ... but that doesn't mean you would want to live
19 with that projection.
- 20 Me YVES FRÉCHETTE :
21 Plus près du micro.
- 22 Q. [291] Oh, sorry.
- 23 R. I'm sorry. I was saying you could project, if I
24 understand you correctly, Marie-Claude...
25

1 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

2 R. Yes.

3 M. ROBERT C. YARDLEY JR. :

4 R. ... you could project the... what you think today
5 the MGA would be for the next few years...

6 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

7 R. Yes.

8 Mr. ROBERT C. YARDLEY JR. :

9 R. ... but that doesn't mean it would be optimal to
10 lock into that projection, it would be more like,
11 to give a sense of what it looks like, you
12 would... could provide that, but you would
13 probably want to preserve the ability to go in
14 and sort of examine it again the next year and
15 the year after based on what you're learning and
16 improving the parameters. And I don't... speaking
17 for you, but...

18 (16 h 00)

19 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

20 R. Yes, I can think of two examples... Pardon. Je
21 peux, à titre de cas de figure, on pourrait dire
22 ça, oui, en effet, en retour d'expérience sur une
23 famille qui, en vieillissant, finalement, se
24 comporte de façon moins satisfaisante qu'une
25 autre puis on voudrait peut-être accélérer des

1 programmes, et caetera, de... tu sais, ou des
2 initiatives de remplacement, ça pourrait être un
3 des éléments.

4 Il y a certains éléments qui ne sont pas
5 simulés, hein, qui sont vraiment évalués, cas le
6 cas. Je pense, entre autres, au remplacement de
7 nos grands groupes convertisseurs. Alors, tu
8 sais, si on pense à nos grands projets de
9 remplacement du groupe Châteauguay, on voit que
10 c'est un projet qui, dans le temps, s'est déplacé
11 d'année en année en année parce qu'on a senti
12 qu'on était capable, en revoyant nos stratégies
13 de maintenance sur ces actifs-là, les... matériel
14 d'assurance, et caetera, on a senti qu'on était
15 en mesure de retarder la reconstruction de ces
16 GC-là. Ce sont des investissements très massifs,
17 très importants puis il y a des bénéfices à
18 retarder l'investissement, si faire se peut.

19 Même dans une catégorie où on aspire à
20 lisser dans le temps, on voit qu'il y a des
21 éléments, de gros morceaux de robots, qui
22 apparaissent également. Puis il y a des retours
23 d'expérience, qu'on juge prudent de se permettre.
24 D'où la proposition de garder la... même la
25 notion de pérennité, je vous dirais, là, d'une

1 année au fur et à mesure qu'on a des retours
2 d'expérience pour la pérennité.

3 Je pense qu'il y a d'autres éléments aussi
4 par rapport à notre capacité de prévoir. Puis là
5 Andrée voudra peut-être bonifier, là, c'est
6 vraiment plus son domaine. Mais, tu sais, je
7 regarde l'ampleur des facteurs de lissage qu'on
8 met sur les mises en service à dix-huit (18) mois
9 d'avis. Ça fait que je me dis, qu'est-ce que ça
10 va être sur un horizon de trois (3) ans, quatre
11 (4) ans, là, tu sais. Alors, même avec une bonne
12 foi, beaucoup de rigueur, de la discipline, on
13 sent l'utilité puis la pertinence de prendre des
14 facteurs de lissage importants. Serait-on en
15 mesure de projeter ça de façon adéquate sur un
16 horizon plus lointain?

17 Mme ANDRÉE BOUCHER :

18 R. Effectivement. Puis ça revient un peu à ce que je
19 disais tout à l'heure, c'est que d'une année à
20 l'autre, lorsqu'on prévoit les mêmes années, que
21 ce soit en maintient des actifs, en pérennité,
22 que ce soit en croissance, il y a des variations
23 importantes dans les prévisions. Pour toutes ces
24 raisons, parce que les besoins du réseau ont
25 évolué ou on a accepté, avec le modèle de Marie-

1 Claude, d'optimiser les investissements en
2 pérennité. Alors, quand je me fixe ici puis que
3 je regarde trois (3), quatre (4) années de
4 prévision, que ce soit en pérennité ou en
5 croissance, puis que j'avance puis que je regarde
6 les mêmes années de prévision, je vois, je
7 constate des variations importantes.

8 Q. [292] Je vous remercie beaucoup. Ça va être
9 l'ensemble de mes questions.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, merci beaucoup. On s'arrête maintenant.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Oui, si vous me permettez de... on a débuté à une
14 heure (1 h), il est quand même seize heures
15 (16 h), c'est une... on a couvert beaucoup,
16 beaucoup de sujets. Je me permettrai de vous
17 demander, pour la question du réinterrogatoire et
18 tout ça, de me permettre de prendre connaissance
19 des notes sténographiques ce soir. De peut-être,
20 selon le cas... si les gens ne sont pas là
21 demain, c'est que ce sera terminé pour nous à cet
22 égard-là. Mais il y a plusieurs questions que
23 vous avez posées, qui vont peut-être me demander,
24 en tant que procureur, réflexion. Vous avez
25 couvert des aspects qui... qui n'étaient pas là

1 initialement dans nos présentations, dans nos
2 aspects. Alors, si vous me permettez, puisqu'il
3 est rendu seize heures (16 h), on doit compléter
4 ici, alors je vous demanderais de nous laisser
5 jusqu'à demain matin pour l'évaluation, s'il y
6 aura un réinterrogatoire ou pas. À partir de ce
7 moment-là, bien...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est d'accord.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est bien. Je vous remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci.

14 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

15

16

17

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la
5 transcription exacte et fidèle des notes
6 recueillies par moi au moyen du sténomasque, le
7 tout conformément à la Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7